

Jérémie FRANCHITTI

N° de dossier : 03 157 948

RAPPORT DE STAGE EN DÉVELOPPEMENT RURAL INTÉGRÉ¹

Du 19 juillet 2005 au 19 décembre 2005



Analyse comparative des appuis menés par le CECI aux organisations des productrices de beurre de karité de la commune de Siby et de la commune de Zantiébougou (République du Mali).



Université Laval (Québec, Canada)

Session Automne 2005

¹ Dans le rapport, le masculin est utilisé comme générique, sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Remerciements

Comme le veut la tradition africaine, je ne peux commencer sans remercier en premier chef ma mère car comme dit l'adage : « *ce que nous sommes, nous le devons deux fois à notre mère et une fois à notre père* ». Cependant, je remercie toute ma famille qui m'a toujours soutenu.

Je tiens également à remercier mon directeur de programme au Canada, M. Maurice Carel pour son soutien mais aussi pour l'année universitaire passionnante que j'ai passée en sa compagnie et en compagnie de mes camarades à l'Université Laval.

Pour m'avoir permis de vivre cette aventure malienne et cette opportunité de découvrir le travail d'une ONG canadienne et des ONG partenaires sur le terrain, je suis particulièrement reconnaissant envers M. Philippe Fragnier, chargé de projet au CECI à Montréal et envers M. Souleymane Traoré, chargé de projet au CECI-Mali. Je remercie également CECI-Mali pour sa contribution financière à mes frais de déplacement et d'hébergement tout comme l'équipe malienne du CECI qui s'est évertuée à me faciliter le travail.

Je voudrais exprimer également toute ma gratitude à Chantal Tousignant, volontaire au CECI-Mali, pour les nombreux échanges que nous avons eu, ainsi qu'aux ONG partenaires du CECI avec qui j'ai eu la chance de travailler, à savoir l'Association Conseil pour le Développement (A.CO.D.), l'Association Malienne pour la Promotion de la Jeunesse (A.M.P.J.) et la Société de Coopération pour le Développement International (SOCODEVI). En particulier, je remercie les membres d'A.CO.D. : Abdoulaye Sangaré, Fatoumata Coulibaly et Adama Sangaré, qui m'ont tellement bien accueilli à Siby que j'en ai encore la nostalgie. A Zantiébougou, je remercie Mariam Ouattara qui m'a accueilli un mois chez elle comme si j'étais de la famille et qui fut ma guide et interprète ainsi que Yacouba Kone, qui me fut d'un grand secours lorsque Mariam était en formation au Burkina Faso.

Enfin, je ne saurais terminer sans remercier toutes les personnes qui m'ont aidé de près ou de loin, en particulier mon *Diatigui* Namaka Camara de Siby et mes amis Abdul Dgobo et Siata Kounta qui ont transformé ce stage en une expérience humaine inoubliable.

Résumé

« *On ne sait pas où va le vent mais on doit laisser la fenêtre ouverte* », proverbe vietnamien repris par SOCODEVI.

Le présent rapport de stage présente une analyse comparative des appuis du CECI à la filière karité au Mali.

- La première partie, assez brève, présente :
 - le programme dans lequel s’inscrit mon stage de « Développement Rural Intégré » ;
 - l’organisme d’accueil (le CECI) ;
 - les objectifs et le déroulement de ce stage.

- La seconde partie expose les réponses pertinentes du CECI par rapport aux préoccupations des acteurs (équipe municipale, chefferie, commerçants, associations, etc.) et des habitants des deux communes concernées et plus particulièrement des productrices. A cette fin, j’ai essayé de comprendre les situations problématiques dans la commune de Siby et dans la commune de Zantiébougou en m’appuyant sur une diversité de sources d’informations bien identifiées. Ensuite, je me suis intéressé aux problèmes rencontrés par les organisations de productrices de Siby et de Zantiébougou pour mettre en exergue les défis auxquelles ces organisations sont confrontées pour leur avenir. Suite à différents recoupements, la trop faible commercialisation des produits du karité apparaît au premier plan accompagnée des problèmes organisationnels liés, entre autre, à un faible niveau d’alphabétisation des productrices de ces organisations.

- La troisième partie tente de répondre au mandat qui m’a été donné par le CECI pour ce stage. Il s’agit d’abord d’identifier les résultats pertinents atteints par les différents acteurs concernés, puis de comprendre comment ces résultats ont été obtenus. Ainsi, je me suis interrogé sur les processus qui ont permis d’aboutir aux résultats identifiés précédemment. Tout ce travail a été réalisé en partenariat avec les différents acteurs concernés à commencer par les productrices et les ONG partenaires. Les appuis ayant

été différents à Siby et à Zantiébougou, chacun des cas a été étudié séparément en mettant en évidence les processus qui ont facilité les résultats.

- Cependant, les actions du CECI ne sont pas isolées et s'installent dans des ensembles plus larges dont il faut tenir compte pour mieux comprendre la pertinence des actions du CECI et pour mieux pouvoir répondre aux préoccupations des organisations des productrices. Tout d'abord, les actions du CECI concernent une filière et par définition, une filière est un « jeu » d'acteurs. Ainsi, j'ai choisi de comprendre également les préoccupations des autres acteurs, à savoir l'Etat, les commerçants (ou exportateurs) et les importateurs. J'ai considéré qu'une meilleure connaissance des préoccupations de chacun permettrait de réfléchir à des solutions plus pertinentes. Il fallait également prendre en compte le projet d'appui technique à la filière karité (à l'initiative de la FAO) plus connu sous le nom de Prokarité. En effet, les organisations de productrices et leurs ONG d'appui respectives avec lesquelles le CECI travaille, sont parties prenantes de ce projet.
- En conclusion, dans le but d'aider le CECI à mieux orienter ses actions pour le bénéfice des productrices et de tous les autres acteurs de la filière, j'exprime quelques recommandations aux organisations de productrices, mais aussi au CECI.
- Par ailleurs sont rapportées une évaluation de mes actions en tant que stagiaire et une autoévaluation de mes acquis à l'occasion de ce stage.
- En annexe, j'ai essayé de synthétiser les responsabilités, synergies et les préoccupations des différents acteurs de la filière karité en faisant une typologie des acteurs. J'ai établi un schéma pour mieux comprendre le Prokarité. Enfin, j'ai mis des extraits de mon journal de bord faisant ressortir quelques points intéressants qui ont influencé mon travail ou plus généralement ma vision de la coopération internationale.
- A la toute fin du rapport, il y a :
 - une liste des acronymes utilisés
- la bibliographie.

Table des matières

1	PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE DRI, DE L'ORGANISME D'ACCUEIL ET DES OBJECTIFS DU STAGE	8
1.1	LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL INTÉGRÉ (DRI).....	8
1.2	L'ORGANISME D'ACCUEIL	8
1.3	LES OBJECTIFS DU STAGE	9
2	L'INSCRIPTION DES INTERVENTIONS DU CECI DANS LA PROBLÉMATIQUE DE DEVELOPPEMENT À SIBY ET À ZANTIÉBOUGOU	11
2.1	LA DÉMARCHE SUIVIE	11
2.2	LA PERTINENCE DES ACTIONS MENÉES	15
2.2.1	<i>Des interventions visant à augmenter le revenu des productrices.....</i>	<i>15</i>
2.2.2	<i>Des interventions visant à renforcer les productrices et leurs organisations..</i>	<i>18</i>
2.2.3	<i>Des interventions visant à valoriser les produits des organisations de productrices.....</i>	<i>19</i>
2.2.4	<i>Des interventions contribuant au développement communal</i>	<i>21</i>
2.2.5	<i>La problématique de la surexploitation des ressources naturelles.....</i>	<i>22</i>
2.3	LES PROBLÉMATIQUES SE POSANT AUX GROUPEMENTS FÉMININS DE SIBY ET À LA COPROKAZAN.....	24
2.3.1	<i>La commercialisation.....</i>	<i>24</i>
2.3.2	<i>La communication.....</i>	<i>26</i>
2.3.3	<i>L'éloignement géographique.....</i>	<i>28</i>
2.3.4	<i>L'extension des services rendus aux membres</i>	<i>28</i>
2.3.5	<i>La difficile voie vers l'autonomie.....</i>	<i>29</i>
2.3.6	<i>« Dooni dooni kononi ba gnaga dâ ».....</i>	<i>32</i>
2.4	SYNTHÈSE SUR LA PERTINENCE DES ACTIONS EN COURS	33
3	DESCRIPTION DES ACTIONS ACCOMPLIES	35
3.1	LES RÉSULTATS PERTINENTS DES APPUIS DU CECI ET DE SES PARTENAIRES	36
3.1.1	<i>Des organisations de productrices qui vendent leur production</i>	<i>36</i>
3.1.1.1	<i>A Siby, des femmes qui s'organisent pour accroître leurs revenus</i>	<i>37</i>
3.1.1.2	<i>A Zantiébougou, une coopérative qui montre qu'elle peut être rentable</i>	<i>40</i>
3.1.2	<i>Des capacités individuelles et collectives renforcées</i>	<i>45</i>
3.1.2.1	<i>Pour les membres de la COPROKAZAN</i>	<i>45</i>
3.1.2.2	<i>Pour l'AMPJ.....</i>	<i>49</i>
3.1.2.3	<i>Pour les productrices des groupements de Siby.....</i>	<i>50</i>
3.1.2.4	<i>Pour l'ACOD.....</i>	<i>53</i>
3.2	COMMENT LE CECI A T'IL ATTEINT CES RÉSULTATS À SIBY?.....	55
3.2.1	<i>Démarche concertée du CECI avec l'ACOD.....</i>	<i>56</i>
3.2.1.1	<i>Une vision partagée des intervenants</i>	<i>56</i>
3.2.1.2	<i>La recherche de la transparence dans les activités de gestion.....</i>	<i>57</i>
3.2.1.3	<i>Les processus d'apprentissage</i>	<i>58</i>
3.2.1.4	<i>Les qualités humaines des agents de l'ACOD sur le terrain</i>	<i>58</i>
3.2.1.5	<i>La mobilisation des ressources.....</i>	<i>59</i>
3.2.2	<i>Démarche propre de la volontaire à Siby</i>	<i>60</i>
3.2.3	<i>Le rôle clé de la volontaire à Zantiébougou</i>	<i>60</i>
3.3	LES PRÉOCCUPATIONS DES AUTRES ACTEURS DE LA FILIÈRE KARITÉ.....	64
3.3.1	<i>Le Prokarité.....</i>	<i>64</i>
3.3.1.1	<i>Présentation du Prokarité</i>	<i>64</i>

3.3.1.2	Qu'est-ce que le Prokarité a fait au niveau de la filière karité?	65
3.3.1.3	Les préoccupations actuelles du Prokarité-Mali	66
3.3.2	<i>L'État</i>	70
3.3.2.1	Les préoccupations de l'État	70
3.3.2.2	Que fait l'État pour améliorer la filière karité?	73
3.3.3	<i>Les acteurs du secteur privé</i>	73
3.3.3.1	Les préoccupations des industriels.....	74
3.3.3.2	Les préoccupations des exportateurs.....	77
3.3.3.3	Qu'est-ce que les industriels sont prêts à faire pour améliorer la filière karité?	78
3.3.3.4	Qu'est-ce que les exportateurs sont prêts à faire pour améliorer la filière karité?	78
3.3.4	<i>Bilan sur les préoccupations des partenaires</i>	79
3.4	CONCLUSION.....	82
3.4.1	<i>Sur la démarche CECI</i>	82
3.4.2	<i>Et autres recommandations</i>	83
3.4.2.1	Par rapport aux appuis à Siby.....	83
3.4.2.2	Par rapport à la COPROKAZAN	85
3.4.2.3	Au niveau du CECI	87
3.5	LES AUTRES ACTIONS ENTREPRISES AU COURS DU STAGE.....	88
3.5.1	<i>Réflexion sur la transformation des groupements de productrices de Siby en une coopérative</i>	88
4	ÉVALUATION DE MES ACTIONS EN TANT QUE STAGIAIRE.....	92
4.1	MA CONTRIBUTION À L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION	92
4.2	LES LIMITES DE MA CONTRIBUTION	96
5	AUTOÉVALUATION DES ACQUIS DE FORMATION À L'OCCASION DU STAGE	97
	ANNEXES.....	100
	ANNEXE 1 : TYPOLOGIE DES ACTEURS	100
	ANNEXE 2 : LES GROUPEMENTS DE SIBY, LA COPROKAZAN ET LE CECI DANS LE PROKARITÉ	103
	ANNEXE 3 : CALENDRIER	104
	ACRONYMES.....	115
	BIBLIOGRAPHIE (AUTRES QUE LES DOCUMENTS DE PROJETS INTERNES AU CECI ET À L'ACOD).....	117

INTRODUCTION

Mon stage se déroule dans le cadre du DESS en Développement Rural Intégré que j'ai suivi à l'Université Laval à Québec (Canada). Étant au Québec et appréciant par ailleurs la façon de travailler des Canadiens tant dans le domaine universitaire que dans ce que je connaissais alors de la coopération internationale canadienne, j'ai cherché à faire mon stage dans un organisme canadien. Finalement, le CECI-Mali m'a proposé de faire une analyse comparative des interventions menées ou en cours dans la commune de Siby et dans la commune de Zantiébougou en appui aux productrices de beurre de karité. Ainsi après avoir passé quelques jours au siège du CECI à Montréal, je m'envolais pour le Mali pour y effectuer un stage de cinq mois. J'ai accepté ce stage car il me permettait d'étudier comment une ONG internationale comme le CECI travaille avec des partenaires nationaux pour le bénéfice direct des femmes dans le cas présent. En contrepartie, je comptais bien leur être utile de par mon regard extérieur et mes acquis antérieurs.

Mon rapport se décomposera de cinq parties. Après avoir présenté brièvement mon programme, l'organisme d'accueil et rappelé les objectifs du stage, j'essaierai de comprendre dans chacun des cas en quoi les interventions du CECI se révèlent pertinentes par rapport à ma perception de la problématique de développement dans chacun des lieux. Ensuite, j'aborderai les actions réalisées au cours du stage afin de répondre au mandat donné. Enfin, je terminerai par l'évaluation de mes actions en tant que stagiaire et par l'autoévaluation de mes acquis de formation à l'occasion de ce stage.

1 PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE DRI, DE L'ORGANISME D'ACCUEIL ET DES OBJECTIFS DU STAGE

1.1 Le programme de Développement Rural Intégré (DRI)

Le programme de DESS en Développement Rural Intégré (DRI) existe depuis le milieu des années 80. Il a été fondé par des professeurs de l'Université Laval grâce à un financement de l'ACDI pour des étudiants d'Haïti et d'Afrique francophone suite à une prise de conscience d'agir différemment dans le domaine du développement, de façon à intégrer davantage les problèmes se posant à l'époque dans une vision beaucoup plus large et plus systémique. Aujourd'hui, les financements de l'ACDI sont terminés mais des professeurs se sont battus afin de pérenniser ce programme. Ce programme d'un an accueille maintenant autant des étudiants du Sud que du Nord². Il est volontairement interdisciplinaire et s'adresse à des personnes ayant en commun une vision humaniste et globale du développement et ayant à cœur d'améliorer leurs capacités d'approche globale de la ruralité et d'accroître leurs habiletés de conception et d'action pour l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. Ainsi, durant les deux sessions de cours, les enseignements ont porté principalement sur les expériences comparées de développement dans une diversité d'espaces géographiques et culturels, sur l'analyse d'une situation problématique dans un espace rural particulier et sur l'approche systémique et la recherche-action pour réfléchir à des interventions de développement rural. Par ailleurs, le programme laisse l'opportunité de suivre d'autres cours offerts par l'université. Le programme rassemblant des personnes de différentes régions du monde et de formations variées, les cours sont organisés de telle sorte qu'ils permettent un maximum d'échanges et de partage d'expériences entre les étudiants. Toutes ces raisons font que j'ai beaucoup appris et beaucoup apprécié ce programme. Cela m'a donné l'envie de poursuivre mon expérience canadienne en faisant mon stage au sein d'un organisme canadien.

1.2 L'organisme d'accueil

² Mais avec la fin des financements de l'ACDI à ce programme a pris fin le programme de bourses destiné aux étudiants Haïtiens et Africains (10 bourses / an). Aujourd'hui, des ressortissants d'Haïti ou d'Afrique admis au programme doivent trouver d'autres bourses d'étude (Banque Mondiale, Agence Universitaire de la Francophonie, etc.)

Le Centre Canadien d'Étude et de Coopération International (CECI), est une société privée à but non lucratif créée à Montréal en 1958. Sa mission est de **combattre la pauvreté et l'exclusion** :

- ✓ **par le renforcement des capacités de développement des communautés défavorisées;**
- ✓ **par l'appui aux initiatives en faveur de la paix, des droits humains et de l'équité;**
- ✓ **par la mobilisation des ressources et l'échange de savoir-faire.**

Le conseil d'administration est composé de dix administrateurs et de 80 membres de la corporation provenant de plusieurs secteurs d'activités (organismes de coopération internationale, monde universitaire, monde des affaires, anciens coopérateurs, institutions religieuses, etc.) Le CECI emploie plus de 400 personnes, dont 55 au siège social à Montréal, 20 salariés canadiens dans les bureaux régionaux et plus de 330 employés originaires des pays où sont installés les bureaux du CECI. Le bureau décentralisé du CECI au Mali existe depuis la signature d'un accord cadre avec le gouvernement malien en 1984.

Dans les pays où il intervient, le CECI pratique une politique de partenariat avec des organisations nationales. Le principe essentiel consiste à renforcer les structures nationales existantes dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté sur le terrain tout en évitant de se substituer à ces organismes afin de permettre à ses derniers de sortir renforcés de leur partenariat avec le CECI. Ainsi, au Mali, le CECI appuie des partenaires maliens dans le cadre de ses secteurs d'intervention que sont l'agriculture et le développement durable ainsi que la santé et la nutrition. En ce qui concerne l'appui aux productrices de beurre de karité, le thème de mon stage, le CECI travaille avec l'Association Conseil pour le Développement (ACOD) qui appuie les groupements de productrices de beurre de karité dans la commune de Siby et avec l'Association Malienne pour la Promotion de la Jeunesse (AMPJ) qui appuie la Coopérative des Productrices de beurre de Karité de Zantiébougou (COPROKAZAN) dans la commune de Zantiébougou.

1.3 Les objectifs du stage

Les objectifs du stage sont à plusieurs niveaux :

Premièrement, le CECI m'a demandé de mener une analyse comparative de leurs appuis à la filière karité et plus précisément auprès des partenaires maliens et auprès de productrices de beurre de karité dans deux régions du Mali. Il s'agit des groupements de productrices de la commune de Siby appuyés par l'ACOD et de la COPROKAZAN appuyée par différents partenaires maliens et internationaux. Le but principal de cette analyse étant de faire ressortir les appuis qui se sont révélés utiles pour les productrices et les ONG partenaires et d'émettre des recommandations pouvant améliorer les appuis du CECI. Il s'agit aussi de capitaliser l'information dans le but d'en informer le public canadien.

De mon côté, j'ai plusieurs objectifs personnels :

- Comprendre « de l'intérieur » le fonctionnement d'une ONG internationale (et de ses partenaires) et approfondir ma connaissance des enjeux du développement international;
- Renforcer mes capacités à analyser des situations problématiques dans des espaces ruraux particuliers;
- Améliorer mes habiletés d'intervention et de communication sur le terrain afin de faciliter la pleine participation de mes interlocuteurs tant dans l'expression de leurs préoccupations que dans l'élaboration de solutions possibles;
- Réfléchir et participer à la mise en oeuvre de changements appropriés (il s'agit en quelque sorte de réfléchir à la pertinence et aux moyens de mettre en oeuvre les recommandations que le CECI me demande);
- Découvrir la culture malienne et faire partager la mienne.

Tous ces objectifs personnels convergent vers une compétence que je cherche à atteindre et qui est d'élaborer, dans une situation problématique donnée avec les personnes concernées, des décisions qui faciliteraient la réalisation de changements appropriés. Cela en vue d'améliorer le mieux-être des personnes concernées.

2 L'INSCRIPTION DES INTERVENTIONS DU CECI DANS LA PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT À SIBY ET À ZANTIÉBOUGOU

Dans cette première partie, après avoir explicité la démarche suivie, je me suis posé la question de comprendre en quoi et pour qui les interventions menées par le CECI et ses partenaires répondent à des préoccupations vécues par les gens concernés (tant les productrices que les autres villageois ou les autres acteurs locaux ou de la filière karité). Autrement dit, quelle est la pertinence de ce qui a été fait ou de ce qui est en train de se faire pour les personnes concernées? Et à quelles préoccupations cela répond-il?

Ensuite, j'ai cherché à comprendre davantage les préoccupations des organisations de productrices.

2.1 La démarche suivie

Selon ma vision du développement rural, chacun devrait pouvoir évidemment satisfaire ses besoins de base, mais aussi être maître de son destin et valoriser sa culture, son identité. De plus j'accorde beaucoup d'importance à la présence d'activités artisanales en milieu rural. La fabrication de beurre de karité fait parti de ces multiples activités artisanales qui font parti du patrimoine commun de l'humanité et que j'ai le goût de faire connaître. C'est pourquoi je suis sensible aux activités des productrices de beurre de karité : d'une part, c'est un moyen pour elles d'améliorer leur quotidien et d'autre part, c'est un produit artisanal typique du Mali et de l'Afrique sub-saharienne en général. Ainsi, en accord avec les objectifs de mon stage au CECI-Mali, j'ai cherché à connaître les préoccupations des organisations de productrices de beurre de karité et plus généralement de la filière. Le but étant que cette activité artisanale traditionnelle perdure en apportant aux femmes de meilleurs revenus pour le mieux-être de leurs communautés.

A présent, j'aimerais expliciter la démarche que j'ai suivie. Pour comprendre au maximum le contexte dans lequel le CECI est intervenu dans chacune des deux régions rurales, la

démarche consistait à connaître les préoccupations d'un maximum d'acteurs, en particulier ceux qui pouvaient avoir une influence sur la filière karité ou que je jugeais pertinent par rapport à cette filière. Cependant, le travail mené à Siby s'est révélé quelque peu différent du travail mené à Zantiébougou.

En effet, le contexte de l'intervention du CECI et le travail des partenaires diffère entre ce qui a été fait à Siby et ce qui a été fait à Zantiébougou :

- A Siby, le projet d'appui aux productrices est récent (deux ans et demi) et le CECI appuie une ONG malienne (ACOD) qui encadre les productrices du projet. Cette ONG malienne se caractérise par une approche se voulant intégrée et participative. Ainsi, cette ONG travaille conjointement avec les femmes d'une part et le CECI mais aussi avec différents acteurs de la commune sur le même projet : les autorités communales³, le chef du village et ses conseillers, l'association des jeunes de Siby⁴ et le représentant du SCN⁵. J'ai observé que l'ACOD ne cherche à minimiser personne et recherche le dialogue et le consensus entre les différentes personnes et groupes. Ainsi, j'ai profité de leur bonne implantation sur le terrain pour m'entretenir avec ces acteurs qui jouent un rôle dans le projet⁶. J'ai aussi rencontré le président de la coopérative des producteurs de mangues et la coopérative des producteurs de coton. Je souhaitais connaître dans quelle mesure la mangue pouvait concurrencer (ou pas) la ressource karité⁷. De la même façon, je souhaitais savoir si la culture du coton pouvait être dommageable à la repousse de jeunes pieds de karité⁸. Je me suis également entretenu avec les deux hôteliers, un commerçant d'amandes de karité de Siby, des cultivateurs, des femmes ne faisant pas parti d'un groupement et un consultant travaillant pour le

³ Les autorités communales ont intégré le projet karité dans leur plan de développement communal. Ainsi, ils font tout pour faciliter le travail du CECI et de l'ACOD sur le terrain. La mairie se charge de suivre les activités du projet. De par leur investissement dans le projet, ils sont des acteurs clés.

⁴ Dont l'un est un commerçant d'amandes de karité et un autre le gardien-meunier de la « Maison du karité ». De plus, l'association des jeunes s'implique auprès des productrices de beurre de karité en entretenant bénévolement les parcs à karité (élagage, émondage, coupe du gui) et en participant au greffage et à la plantation d'arbre à karité (à la demande du CVSA ou de la chefferie).

⁵ Il a notamment pour rôle de faire le suivi des activités du projet en ce qui concerne la production des ressources sylvicoles.

⁶ Concernant les groupements de productrices, je me suis entretenu avec 7 des 10 groupements pensant avoir ainsi une bonne compréhension du travail mené et de leurs préoccupations.

⁷ Ce problème a été soulevé dans un rapport de Sabine Kone Hirsiger : Rapport des activités du Projet « Appui aux productrices de Karité dans le Mandé » à l'intention de la Fondation Roncalli, CECI-Mali, Mai 2003.

⁸ Information que j'ai lue dans un document du CECI à Montréal. (Source non communiquée). Lors de mon séjour sur le terrain, je n'ai pas constaté ces faits. Certains pieds ont pu être coupés par le passé mais depuis la mise en route du projet d'appui aux productrices de beurre de karité, l'arbre à karité est vraiment respecté et certains cultivateurs en replantent d'ailleurs avec l'appui de l'ACOD. En ce qui concerne le coton, l'OHVN conseille aux paysans de conserver 13 pieds de karité / ha (d'après le Président de la coopérative) pour avoir une bonne fertilisation des terres. De façon générale, les paysans protègent l'arbre à karité car ils ont conscience que c'est une source de revenus pour les femmes.

projet Prokarité. A Siby, j'arrivais dans un projet assez récent, bénéficiant de deux financements et arrivant à un stade où la participation des uns et des autres était toujours requise (les femmes n'étant pas suffisamment autonomes pour gérer les activités des 10 groupements). J'ai donc cherché à connaître les préoccupations des différents partenaires à commencer par les femmes du projet.

- A Zantiébougou, je suis arrivé dans un contexte où le projet d'appui aux productrices de beurre de karité est plus ancien puisqu'il date de 1999⁹, année de la création de l'Union des Groupements Féminins de Zantiébougou (UGFZ) avec à la clé un important financement de l'ADF¹⁰ sur 3 ans. Mais à la fin de ce financement, des problèmes majeurs sont apparus qui furent à l'origine de la restructuration de l'UGFZ en une coopérative : la Coopérative des Productrices de beurre de Karité de la commune de Zantiébougou (COPROKAZAN). Au moment de mon arrivée à Zantiébougou, la coopérative avait 7 mois de fonctionnement. En se transformant en coopérative, l'ancienne UGFZ a fait un grand pas vers l'autonomie et est en train de s'affranchir peu à peu des appuis des ONG. Lors de mon arrivée à Zantiébougou, la coopérative recevait un appui à la promotion et à la commercialisation des produits du karité de la part d'une volontaire canadienne mise à la disposition de l'AMPJ par le CECI. L'idée étant que la volontaire canadienne appuie l'AMPJ qui elle-même forme la COPROKAZAN sur ces aspects, mais dans la réalité, la volontaire canadienne s'est sentie plus utile en travaillant davantage sur le terrain avec les femmes de la coopérative¹¹ tout en continuant son appui à l'AMPJ. Je suis donc arrivé dans une structure toute jeune fonctionnant de façon quasi-autonome (la coopérative a embauché son gestionnaire en mars 2005) et recevant des appuis ponctuels et ciblés de différents organismes¹², car le processus de mise en place d'une coopérative prend beaucoup de temps. La concertation est moindre avec les autres acteurs de la commune à cause de cette relative autonomie. De ce fait, après quelques entretiens avec différents acteurs de la commune, j'ai surtout travaillé dans chacun des 11

⁹ Il y avait eu auparavant des actions entreprises par l'AMPJ dans 5 des villages de l'UGFZ.

¹⁰ African Development Fund

¹¹ En effet, lors de son arrivée au Mali, les financements de l'ADF venaient de se terminer donc la volontaire se retrouvait sans ressources pour former l'AMPJ. Et puis il n'y avait personne autant disponibles et motivées que les femmes de la COPROKAZAN à former. Cela nous interpelle quant à la démarche du CECI. Faut-il toujours que les volontaires appuient des organisations partenaires lorsque les volontaires peuvent agir plus efficacement en appuyant directement les bénéficiaires à la base?

¹² Notamment de CCI depuis 2001 par l'envoi de volontaires canadiens qui interviennent sur des besoins de formation précis et tout récemment de la part de SOCODEVI qui va faire de l'appui conseil.

villages avec les femmes membres et non membres de la coopérative pour comprendre en quoi la création de la coopérative (qui apparaît comme une solution aux problèmes organisationnels que vivent les groupements de Siby) s’est révélée être un changement pertinent pour répondre aux problèmes vécus par les femmes de l’UGFZ. Sous forme de « causerie-débats », je m’entretenais avec les femmes et parfois avec quelques hommes présents¹³. Nous abordions les satisfactions et les préoccupations que ressentaient les femmes. J’essayais de diagnostiquer aussi leur degré de compréhension de ce qu’est une coopérative et nous discutons des actions correctives éventuelles à apporter afin d’améliorer le fonctionnement de la coopérative.

En ce qui concerne les rencontres avec les autres acteurs, cela s’est déroulé comme suit :

Date	Personne	Organisme
Vendredi 28 octobre 2005	Mme Haïdara	MPFEF
Mardi 8 novembre	M. Amadou Sylla	AFE
Mercredi 9 novembre	M. Karim Togola	DNCC
Samedi 12 novembre	M. Issa Keïta	AMEPROC / ACOGEDI
Jeudi 17 novembre	M. Djibril Dramé	LTA
Vendredi 25 novembre	M. Élisée Sidibé	ACOD
Mercredi 30 novembre	M. Oumar Coulibaly	AMPJ
Lundi 5 décembre	M. Eliot Masters	PROKARITE
Par courriels interposés	M. Antoine Devulder & M. Jaap Biersteker	Loders Croklaan
Jeudi 8 décembre	Mme Oumou Cissé	IER
De façon continue	M. Bakary Traoré	SOCODEVI
De façon continue	M. Souleymane Traoré et Chantal Tousignant	CECI-Mali

¹³ En général, les instituteurs et des membres de la chefferie. Lors des 6 derniers entretiens je veillais à rencontrer le chef de village muni des 10 noix de cola que tout étranger qui s’arrête dans ce village doit lui offrir (c’était aussi l’occasion d’en apprendre davantage sur le village et de connaître opinion du chef de village sur la coopérative).

Ces différentes rencontres m'ont permis de cerner les préoccupations de chacun (cf. tableau en annexe page 100 à 102). J'ai préféré, dans un premier temps, aller sur le terrain pour rencontrer les productrices afin de bien cerner leurs préoccupations (en août et septembre 2005). Puis, je me suis entretenu avec les autres acteurs identifiés ci-dessus pour connaître également leurs préoccupations. A l'issue de ces rencontres, je suis retourné brièvement à Siby pour m'entretenir à nouveau avec des productrices et vérifier certaines informations.

2.2 La pertinence des actions menées

2.2.1 Des interventions visant à augmenter le revenu des productrices

Les interventions du CECI et de ses partenaires visent avant tout à aider les femmes à subvenir aux besoins quotidiens primaires. D'une façon générale, tant à Siby qu'à Zantiébougou, les faibles ressources¹⁴ du milieu ne permettent pas à une partie de la population de subvenir aux besoins élémentaires de leurs familles, qu'il s'agisse de se nourrir, de se vêtir, de s'assurer une bonne hygiène de vie ou de se loger décentement. Par exemple, d'après un animateur de l'ACOD, certaines familles pendant l'hivernage (période de soudure) ne mangent pas à leur faim. J'ai remarqué aussi que certaines familles ne mettent pas de sucre dans la traditionnelle bouillie de mil du matin par souci de faire des économies. Quant aux plus vieux ils ne croquent plus la traditionnelle noix de cola pour les mêmes raisons. A plusieurs reprises, plusieurs personnes m'ont déclaré, ordonnance à l'appui, que le coût des médicaments était tel qu'ils ne pouvaient se les acheter. Le gérant du CSCOM de Zantiébougou m'a confirmé ce problème et parfois, c'est lui-même qui avance l'argent des médicaments¹⁵. Une des causes invoquées par les femmes pour expliquer la malnutrition est que le manque d'argent ne permet pas d'acheter d'importantes quantités de céréales en prévision de la période de soudure. A Siby, les paysans ont mentionné le fait que la récolte 2004 a été particulièrement mauvaise à cause de l'arrêt précoce des pluies (dès la mi-septembre) et de l'appauvrissement des terres. Ainsi, les interventions du CECI visent à réduire un problème clairement exprimé par les femmes à savoir la faiblesse des ressources

¹⁴ Je reprends ici différents éléments caractérisant les faibles ressources du milieu : rendements insuffisants, faiblesse des opportunités économiques, désengagement de l'État (à l'exception des producteurs de coton) dans la fourniture des intrants rendant ces derniers difficile d'accès et onéreux sur le marché privé (pour le moment), faiblesse des réserves financières des acteurs, sous-équipement, pas d'électricité, pistes communales en mauvais état, etc.

¹⁵ Le coût élevé des médicaments oblige beaucoup de villageois à solliciter les guérisseurs traditionnels. Est-ce aussi efficace?

économiques. A Siby, le choix de la valorisation du karité comme véritable moyen de lutte contre la pauvreté ayant été fait de façon unanime par les femmes de la commune¹⁶. A Zantiébougou, les appuis aux productrices de beurre de karité remontent à 1993. A ce moment là, la présidente de l'époque de l'AMPJ a demandé aux femmes du village dont elle était originaire (Falaba) quelles seraient les actions pertinentes à mener. A cela les femmes ont demandé à l'AMPJ de les aider à valoriser leurs produits locaux pour améliorer leurs revenus et éviter de brader leur production à bas prix aux commerçants. Concrètement, cela consistait à construire un magasin au village de Falaba pour stocker le karité et l'arachide afin de revendre ces produits en période de forte demande à un prix plus rémunérateur. D'après la présidente de la COPROKAZAN¹⁷, l'idée d'une association de productrices de beurre de karité serait née à ce moment aussi. A Siby comme à Zantiébougou, la valorisation du karité semble donc avoir été une idée des femmes et non des ONG d'appui.

Les interventions du CECI sont pertinentes dans le sens où elles concernent une préoccupation féminine majeure à savoir l'amélioration de leurs revenus et par extension de leurs conditions de vie par la valorisation de leurs produits. Cependant, ces projets d'appui aux productrices ont-ils pu apporter des revenus conséquents aux femmes? Quelles sont les difficultés rencontrées à l'amélioration des revenus des femmes? Les interventions du CECI et des ONG partenaires concernant la valorisation du karité pour augmenter le revenu des productrices sont pertinentes mais l'augmentation du revenu des productrices dépend de la commercialisation des produits du karité de leur organisation respective. La commercialisation reste de fait une préoccupation majeure, tant chez les femmes des groupements de Siby rencontrées que chez les membres de la COPROKAZAN.

Dans un deuxième temps, suffit-il d'améliorer les revenus des productrices pour améliorer les conditions de vie de la famille, en particulier des enfants? Il est nécessaire de se poser cette question car les interventions du CECI et de ses partenaires visent l'amélioration des conditions de vie. Or à Siby comme à Zantiébougou, j'ai remarqué que l'augmentation des revenus n'est qu'un des paramètres du changement afin d'arriver à une situation où tous les membres de la famille (en particulier les enfants) vivront dans des conditions de vie

¹⁶ Source : Sabine Kone Hirsiger, Rapport des activités du Projet « Appui aux productrices de Karité dans le Mandé » à l'intention de la Fondation Roncalli, CECI-Mali, Mai 2003.

¹⁷ Entretien du 4 septembre 2005.

satisfaisantes. La comptable de la COPROKAZAN a elle-même indiqué que certaines femmes n'avaient pas conscience de l'importance de bonnes conditions d'hygiène. Par exemple, chez une des productrices, les enfants restaient pieds nus toute la journée dans une cour sale et humide (à cause des saletés, des déjections d'animaux et des eaux usées de la cuisine). La comptable a plusieurs fois expliqué à la productrice, les risques potentiels pour ses enfants, mais la situation demeure inchangée. Cela illustre le fait qu'au-delà des projets d'appui, les changements ne peuvent intervenir que lentement. Les interventions du CECI et de leurs partenaires peuvent améliorer les revenus financiers. Cependant, le changement des mentalités est un processus beaucoup plus lent qui ne peut partir que des organisations de femmes. Mais le CECI et ses partenaires, en étant à leur écoute, peuvent les encourager à mettre en œuvre des actions en ce sens. Par exemple, l'association *Songtaaba* au Burkina Faso ne vise pas seulement à procurer des revenus aux femmes par la fabrication et la commercialisation de beurre de karité. Elle mène aussi des activités socioprofessionnelles et de perfectionnement en alphabétisation, dans diverses formations et en santé¹⁸. Autrement dit, *que peut faire une organisation de productrices de beurre de karité pour améliorer les conditions de vie pour tous? Comment le CECI et ses partenaires peuvent encourager cela?*

Pour conclure sur ce premier point, les actions du CECI et de ses partenaires sont perçues comme pertinentes par les communautés villageoises de Siby et de Zantiébougou (et dans les villages concernés) car cela concerne l'amélioration du revenu des productrices. Mais pour être vraiment pertinentes, les interventions doivent être efficaces, c'est-à-dire qu'elles permettent aux productrices d'améliorer de façon substantielle leurs conditions de vie et de façon durable. Comme les interventions du CECI et de leurs partenaires sont en cours il est difficile pour les productrices de ressentir dès à présent un réel changement. Il est donc difficile d'évaluer cette amélioration des revenus. Cependant, tout au long des interventions, il est important de se poser les questions suivantes : On peut les interpréter comme des « balises » visant à mesurer l'efficacité des actions, en particulier l'amélioration des revenus des femmes et plus largement de leurs conditions de vie :

¹⁸ <http://www.songtaaba.com/songtaaba/association.html> , page consultée le 22 novembre 2005.



- *Dans quelle mesure les interventions du CECI et de leurs partenaires ont-ils pu permettre aux productrices d'améliorer durablement leurs revenus?*
- *En quoi l'argent gagné par les productrices a permis d'améliorer les conditions de vie des membres de la famille et plus particulièrement des enfants?*

2.2.2 Des interventions visant à renforcer les productrices et leurs organisations.

Nous cherchons toujours à comprendre en quoi les appuis du CECI et des ONG partenaires apportent des réponses pertinentes par rapport aux préoccupations des communautés villageoises concernées.

Différentes contraintes tant à Siby qu'à Zantiébougou empêchent les productrices d'une part d'améliorer leurs revenus avec le beurre de karité, d'autre part de s'organiser en conséquence pour cela. Les productrices sont dépendantes du marché local et des commerçants qui contrôlent la commercialisation des amandes et du beurre. Elles sont limitées dans leurs actions à cause de leur faible instruction en général et plus particulièrement en gestion économique et en commercialisation. L'absence d'organisation (l'exploitation et la vente de beurre se font individuellement) les empêchait par ailleurs de constituer une force pour négocier auprès des autres acteurs¹⁹. Ainsi, les interventions du CECI et de ses partenaires essaient de lever ces contraintes. L'objectif n'est pas seulement d'augmenter le revenu des femmes par la vente de beurre amélioré, mais aussi d'amener les femmes à expérimenter les possibilités d'action en tant que groupement bien organisé et à prendre en main, de manière consciente, leur propre développement. Une nouvelle fois, les productrices et les autres acteurs du village (même le commerçant de Siby rencontré) trouvent pertinent le fait que le CECI et ses partenaires encouragent les productrices à s'organiser pour mieux maîtriser leur filière. Aujourd'hui, en plus des contraintes évoquées ci-dessus, des productrices, lors des

¹⁹ Source : Sabine Kone Hirsiger, Rapport des activités du Projet « Appui aux productrices de Karité dans le Mandé » à l'intention de la Fondation Roncalli, CECI-Mali, Mai 2003 (page 4).

entretiens menés sur le terrain, ont évoqué d'autres préoccupations, les empêchant de participer davantage à la vie de leur organisation. D'une part, un emploi du temps chargé qui ne permet pas de venir aux réunions de leur groupement (Siby) ou de leur coopérative (Zantiébougou). D'autres femmes ont soulevé les difficultés de communication avec leurs organisations respectives.

A Siby comme à Zantiébougou, les femmes rencontrées apprécient les interventions du CECI et des ONG d'appui car elles se rendent compte progressivement des avantages qu'elles ont à se regrouper grâce aux activités de leur organisation (participation à des foires, à des démonstrations au Musée National de Bamako, vente de beurre à un meilleur prix, satisfaction de fabriquer un savon très apprécié pour sa douceur et du beurre de karité de bonne qualité, etc.) Certes, il n'est pas facile aux organisations de se mettre en place dans un contexte marqué par un faible alphabétisme, par les tâches quotidiennes qui incombent aux femmes, mais les productrices impliquées manifestent toujours l'envie de se regrouper pour améliorer les choses. C'est bien pour cela que l'intervention du CECI et des ONG partenaires est pertinente. Tout l'enjeu du CECI et de ses partenaires est de continuer d'appuyer ces organisations à être davantage efficaces et simples dans leur fonctionnement afin de mieux servir leurs membres et de susciter leur implication. Nous approfondirons cela ultérieurement.

Les deux questions pouvant servir de « balises » à garder en mémoire pour répondre à la préoccupation des femmes de mieux s'approprier leur organisation respective et de mieux se situer dans leur filière karité sont :



- *Comment concrètement faciliter le fonctionnement et la gestion des organisations de productrices?*
- *Comment susciter davantage l'implication des membres à leur organisation respective?*

2.2.3 Des interventions visant à valoriser les produits des organisations de productrices

En quoi cela s'est-il révélé pertinent? Les actions destinées à valoriser les produits des organisations : beurre de karité amélioré, savon (à Siby) et miel (à Zantiébougou), sont nécessaires afin de permettre aux productrices d'augmenter la valeur ajoutée de leurs produits. L'augmentation de leurs revenus passe nécessairement par une amélioration de la qualité. Par exemple : une meilleure présentation du conditionnement des produits pour que ces derniers se distinguent de ce qui est proposé sur le marché local, mais aussi sur le marché national voire international. Le beurre de karité de Siby et de Zantiébougou s'est ainsi bien vendu dans les foires à Bamako en 2004 (pour les femmes de Siby, cela a été une très grande fierté). A Zantiébougou, un emballage hermétique, bien propre et accrocheur pour le beurre de karité a permis à la COPROKAZAN de pénétrer le marché bamakois des supermarchés avec son produit phare : le pot de 200g. Ce pot est aussi vendu dans une boutique de Montréal. La Présidente de la COPROKAZAN a d'ailleurs pu le remarquer sur place avec satisfaction. A Siby, les productrices des groupements profitent du pôle touristique qu'est le site pour vendre le beurre amélioré et le savon aux touristes (notamment occidentaux) de passage. Tout ce travail de base d'amélioration et de diversification des produits mené par le CECI avec les ONG partenaires a permis d'une part à ces produits de pénétrer le marché et d'autre part de montrer que des groupements de villageoises peuvent faire des produits de qualité, ce qui apporte fierté et confiance aux productrices.

Cependant, les difficultés de commercialisation préoccupent les organisations de productrices. Elles attendent des ONG impliquées qu'elles les aident à vendre leurs produits. Pour répondre à cette préoccupation majeure, il s'agit pour les ONG d'appui de travailler sur la commercialisation et le marketing :



- *Comment améliorer davantage le contenant (l'emballage du savon et du beurre)? Et s'assurer de ses fournisseurs?*
- *Comment améliorer l'étiquetage?*
- *Comment améliorer le suivi client et l'approvisionnement?*
- *Quelles nouvelles niches de marché seraient porteuses?*
- *Quelles autres actions permettraient de valoriser davantage les productrices?*

2.2.4 Des interventions contribuant au développement communal

Avec les récentes lois de décentralisation, les communes doivent élaborer et exécuter sur leur territoire, leur propre programme de développement économique, social et culturel et gérer leurs ressources et leur patrimoine. Cela pose de multiples problèmes aux communes en raison de la faiblesse de leurs ressources financières. A Siby, la mairie a pris part aux interventions du CECI et de l'ACOD en décidant de soutenir le projet pour la promotion de la filière karité dans toutes ses phases²⁰. Ainsi, grâce aux appuis du CECI et de l'ACOD, la mairie a pu participer à promouvoir les activités des productrices de beurre de karité de sa commune. Sans l'appui des ONG, la mairie n'aurait pu contribuer autant à la promotion des activités des productrices de beurre de karité. Pour les productrices des groupements de Siby, le soutien de la mairie se manifeste par la mise à la disposition des locaux de la mairie lors de réunions et par la présence de certains membres de l'équipe municipale à certaines réunions regroupant entre autre les représentantes des productrices et l'ACOD. De plus, la mairie encourage et soutient les productrices. Concrètement, cet encouragement s'est manifesté par l'octroi d'un terrain à titre gracieux par la mairie aux groupements de productrices lors de la construction de la maison du karité. La mairie de son côté est fière d'aider les groupements de Siby et est prête à les aider davantage.

La mairie de Siby a également bénéficié de l'appui de l'ACOD et du CECI (de façon indirecte) pour mettre en place la convention collective pour la protection de l'environnement de façon concertée avec des représentants des différents villages de la commune et le Service de Conservation de la Nature. En particulier, cette convention offrira un cadre législatif permettant de mieux maîtriser les feux de brousse qui brûlent les jeunes pieds de karité, empêchant ainsi le renouvellement des parcs à karité.

La mairie de Zantiébougou n'intervient pas dans les activités de la COPROKAZAN mais elle a clairement conscience que cela est une force. De plus, cela pourrait être une rentrée d'argent pour elle si une taxe est instaurée (d'après le gestionnaire de COPROKAZAN, c'est à l'étude).

²⁰ Délibération N°04/C.S du Conseil Communal du 3 mai 2003 portant adoption du Projet pour la promotion de la filière karité dans la commune de Siby.

Les appuis du CECI et des ONG partenaires permettent de mettre en oeuvre des projets de développement économiques que les mairies n'ont pas toujours les moyens financiers de mettre en oeuvre.



Dans un tel contexte quel peut-être l'apport des communes pour encourager davantage les organisations de productrices de beurre de karité?

2.2.5 La problématique de la surexploitation des ressources naturelles

Les communes ont aussi pour mission de gérer les ressources naturelles de leur territoire²¹ et dans chacune des deux communes, elles doivent faire face à la surexploitation des ressources naturelles. Cette surexploitation des ressources naturelle concerne avant tout le bois car c'est le premier combustible utilisé pour la cuisson. *Les parcs à karité faisant parti des ressources naturelles tant à Siby qu'à Zantiébougou, quelles ont été les interventions du CECI et des ONG partenaires pour surseoir à la surexploitation des ressources naturelles? A Zantiébougou, les parcs à karité ne semblent pas menacés et la ressource bois ne pose pas de problèmes d'après les femmes interrogées. En revanche, c'est à Siby que l'on constate des problèmes de surexploitation de ressources naturelles.*

Dans les projets présentés pour Siby²², par le CECI au FCIL²³ et par l'ACOD au FEM²⁴ en septembre 2003, il est dit que le karité est une ressource menacée. Cela s'expliquant par l'intensification des terres de cultures (la croissance du karité étant très lente – à 18 mois, la tige ne mesure que 15 à 18 cm en moyenne – il ne pousse plus en raison du passage régulier du matériel agricole lors des opérations culturales à la daba ou à la charrue). Aussi, comme le temps de jachère est écourté, le karité a peu de chance de se régénérer. Les parcs à karité vieillissent et sont parfois abandonnés. Il est mentionné également que les pieds de karité sont coupés pour la fabrication de charbon de bois ou pour la création de vergers de mangues.

²¹ Sauf les substances minières d'intérêt national comme l'or (mais il peut y avoir des concessions avec l'État).

²² Projet de Protection et Gestion du Parc à Karité dans la commune de Siby et Projet d'Appui aux Femmes Productrices dans la Valorisation du Karité.

²³ Fonds Canadien des Initiatives Locales

²⁴ Fonds pour l'Environnement Mondial

Le CECI n'est pas intervenu dans ce domaine. C'est l'ONG partenaire sur financement du FEM qui est intervenue. Cependant, le travail de protection de la ressource karité fait par l'ACOD est mené de pair avec le travail d'appui aux productrices qui concerne le CECI. Le travail de l'ACOD en concertation avec la mairie et les villageois a permis en un temps très court de protéger les parcs à karité grâce à la participation des villageois. Aujourd'hui, la ressource « karité » ne semble plus poser de problèmes pour les villageois et ces derniers protègent les jeunes pieds de karité. Certains paysans plantent aussi de jeunes pieds de karité et les greffent comme le montre la photo suivante.



Photo no 1 : un cultivateur dans son champs d'arachide montrant son jeune pied de karité greffé (avec l'appui de l'ACOD). *Siby, 12 août 2005.*

Mais d'après les observations sur le terrain confirmées par le directeur de l'ACOD²⁵, cela est limité : les activités champêtres de l'hivernage ont limité les formations, les paysans ne maîtrisent pas très bien le matériel et la technique. Certains arbres greffés, s'ils ne sont pas entretenus, risquent de mourir car ils nécessitent des conditions plus exigeantes. Mais les villageois et les membres de la chefferie rencontrés en août 2005 déclaraient protéger les pieds de karité car ils savent qu'ils sont une ressource économique pour les femmes.

La ressource globale de bois est limitée alors qu'il est utilisé à trois ou quatre reprises dans le processus de fabrication du beurre : pour bouillir les noix, pour torréfier les amandes concassées²⁶, pour cuire l'émulsion obtenue par barattage de la pâte et pour faire fondre le beurre et le purifier avant le conditionnement.

²⁵ Entretien avec le Directeur de l'ACOD, Élisée Sidibé, le 25 novembre 2005.

²⁶ Cette torréfaction se fait si les amandes ne sont pas bien séchées.



L'activité de production de beurre de karité pourrait-elle être à terme limitée voire menacée par manque de bois ?²⁷

Comment préserver davantage les parcs à karité?

Les feux de brousse constituent-ils une réelle menace?

2.3 Les problématiques se posant aux groupements féminins de Siby et à la COPROKAZAN

2.3.1 La commercialisation

La commercialisation est une préoccupation majeure, tant chez les femmes des groupements de Siby rencontrées que chez les membres de la COPROKAZAN. En effet, le karité est une des rares ressources du milieu qui apporte de l'argent aux femmes.

La première préoccupation que les productrices ont exprimé sur le terrain en août 2005 à Siby et en septembre à Zantiébougou concernait la très faible commercialisation du beurre de karité amélioré, c'est-à-dire obtenu en ébouillantant les noix et en les séchant ensuite au soleil. Des productrices de la commune de Siby m'ont montré des stocks de beurre amélioré qu'elles conservent chez elles au village dans des bidons. Ce problème de commercialisation est particulièrement aigu dans un des groupements de Siby qui regroupait lors de sa création 163 productrices. En raison du grand nombre de productrices et de la faible commercialisation du beurre de karité, certaines femmes n'ont toujours pas vendu de beurre à la maison du karité. Elles se demandent alors quel est l'intérêt de faire parti du groupement. Les autres groupements étant moins nombreux (entre 23 et 68 personnes), les membres interrogés ont pu vendre une petite quantité de beurre (en moyenne 1 ou 2 kg) à la maison du karité depuis la première commande (novembre 2004). L'ONG d'appui, l'ACOD, a bien conscience qu'une des priorités est l'accélération de la commercialisation du beurre. Cependant, je me suis rendu compte que les productrices vendent beaucoup plus de beurre en dehors de la maison du karité directement aux clients sur le marché. Cela est un fait que je n'avais pas perçu lors de mon

²⁷ Le problème de la surexploitation des ressources naturelles a été abordé par l'ACOD et la mairie : le dimanche 31 juillet s'est tenu à l'école de Siby la convention collective pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles de la commune. Un plan d'action a été élaboré suite à l'atelier de diagnostique qui avait eu lieu auparavant.

terrain en août mais que j'ai pu observer davantage en décembre 2005 (période où le beurre de karité est très demandé en raison du « refroidissement » du climat). On peut malgré tout se poser la question de savoir : *qu'est-ce qui va être fait pour accroître durablement les ventes de beurre de karité dans la suite du projet?*

Ce problème de commercialisation pose la question de la durabilité des appuis : en quoi la fabrication de beurre amélioré est-elle une activité rentable et durable et à quelles conditions? Les activités des femmes ne pourront se passer de l'appui des ONG si on ne se pose pas les mêmes questions en ce qui concerne le savon en tenant compte des frais fixes (matières premières, emballages, étiquettes, etc.) mais aussi des charges salariales (les femmes souhaitent être rémunérées pour les activités de conditionnement du beurre et de fabrication du savon) et des coûts de transport pour fournir les points de vente à Bamako et à Mopti²⁸. Si les productrices de la commune de Siby souhaitent que leurs activités perdurent, elles doivent aussi prendre en compte la concurrence d'autres organisations qui produisent du beurre de karité amélioré au Mali ou du savon et chercher en quoi elles se différencient de ces dernières. Se pose alors plusieurs questions : *quelles sont les forces et les faiblesses des organisations de productrices de Siby? Comment les productrices peuvent-elles davantage tirer profit des nombreux touristes (notamment étrangers) qui viennent visiter le site exceptionnel de Siby?*

A Zantiébougou, bien que les points de ventes se soient accrus depuis l'arrivée de la volontaire canadienne et du gestionnaire, la COPROKAZAN²⁹ achète peu de beurre à ses membres à cause d'importants stocks accumulés par l'UGFZ (7 tonnes). A cause de cela, certains membres ne s'étaient pas tous acquittés de la cotisation annuelle (lors de mon séjour en septembre 2005). Ce n'est que tout dernièrement, le mercredi 7 décembre 2005, que la comptable m'a indiqué l'achat de beurre aux membres du village de Ouré par la coopérative. Heureusement, le fonctionnement des comités de formation, de « production – conditionnement - approvisionnement » et de vente permet de faire bénéficier certains membres de chacun des 11 villages d'un travail rémunérateur. Cependant, la commercialisation doit être accrue pour rendre la coopérative totalement autosuffisante financièrement de manière à payer toutes les charges salariales³⁰.

²⁸ Un hôtel y achète des savonnettes.

²⁹ Qui existe depuis le 22 février 2005.

³⁰ Pour le moment, le gestionnaire est payé pour moitié par l'AMPJ par SOCODEVI à travers un financement du PQDI et par l'APEJ.

2.3.2 *La communication*

Tant à Siby qu'à Zantiébougou plusieurs problèmes soulevés par les femmes témoignent d'un manque de communication au sein de leurs organisations.

A Siby, certaines femmes se plaignent du manque de communication entre la maison du karité et leurs groupements respectifs. Par exemple, des femmes disent que leur beurre a été déclassé sans en connaître les raisons. D'autres déclarent avoir envoyé du beurre à la maison du karité sans recevoir en retour de nouvelles confirmant la réception de leur envoi³¹. Enfin, certaines femmes se demandent à qui profite réellement l'activité savon à la maison du karité. Il y a donc lieu de voir comment la maison du karité peut améliorer la communication à la fois au sein des groupements, mais aussi et surtout entre les groupements et la maison du karité. Une bonne communication entre les productrices, leurs groupements et la Maison du karité est une condition nécessaire pour pérenniser l'activité des femmes. Il est vrai que le contexte rend difficile la communication entre les différents groupements (éloignement des villages, absence de téléphone dans les villages concernés). Les femmes se retrouvent en général le jour de marché à Siby chaque samedi et cela leur permet de venir à la maison du karité en cas de besoin. Les productrices sont également confrontées à un problème de visibilité : par exemple, *qui gère la maison du karité? A qui profite l'activité savon?* L'ACOD en a bien conscience et s'emploie au quotidien à expliquer aux femmes des différents groupements le fonctionnement de la Maison du Karité et des différents comités qui la composent. Le CECI et l'ACOD pensent revoir et simplifier les pratiques en mettant en place une coopérative rassemblant les 10 groupements de Siby. *Mais comment concrètement améliorer l'organisation et le fonctionnement de la maison du karité de façon à éviter ces problèmes de communication (qui se poseront inévitablement même avec la coopérative)?*

³¹ Dans ce cas là, après informations demandées à ACOD, il s'est avéré que le conditionnement de ce beurre n'avait pu être fait à cause des fortes chaleurs (mois d'avril). Mais derrière ce fait, ce qui est dommageable, c'est de constater que l'information ne circule pas bien entre certaines femmes de certains groupements et la Maison du Karité. D'ailleurs, on ne peut mettre un visage derrière la maison du karité car il n'y a pas de responsables. La maison du karité étant un bâtiment servant à fabriquer le savon et à conditionner le beurre. La maison du karité abrite également un magasin (sans vendeur attitré), un moulin (avec un meunier gardien vendeur) et une *touba* servant de lieu de réunion.

A Zantiébougou, en septembre 2005, les membres ont soulevé plusieurs problèmes qui ont trait à la communication entre eux-mêmes et le bureau de la COPROKAZAN. Ces problèmes concernent :

- L'absence d'information sur le suivi des cotisations;
- L'ignorance des dates de réunion du CA;
- La faible diffusion aux membres des comptes-rendus du CA;
- L'absence de retour d'information sur les beurres invendus;
- L'ignorance des personnes-ressources du bureau pouvant renseigner les membres;
- La méconnaissance du règlement intérieur;
- Une compréhension partielle des particularités d'une coopérative, en particulier des droits et des devoirs des membres;
- L'absence d'information aux femmes du comité savon concernant les dates de travail;
- L'incompréhension entre les femmes gérant les dépôts-ventes de savons dans les villages et la COPROKAZAN à propos de l'approvisionnement.

D'une façon générale, j'ai remarqué que les membres ne connaissent pas très bien leur coopérative et peu d'entre eux s'impliquent dans la vie de leur coopérative ou sollicitent les membres du bureau ou les salariés de la coopérative pour répondre à leurs interrogations. L'attitude des membres demeure quelque peu attentiste ce qui n'encourage pas à une coopérative dynamique. Cependant, la coopérative en est à ses débuts et n'a pas encore acheté de beurre à ses membres sauf tout dernièrement à Ouré et mes rencontres dans les villages se sont déroulées en période d'hivernage ce qui explique le ralentissement des activités de la coopérative (les CA étaient suspendus) car les membres étaient occupés aux travaux des champs. Une coopérative est également un type d'organisation complexe qui demande du temps pour la comprendre. *Comment susciter l'implication des membres et améliorer la communication? Comment peut-on adapter le fonctionnement d'une coopérative au contexte local marqué par un faible taux d'alphabétisme et caractérisé par les nombreuses tâches qui incombent quotidiennement aux femmes?*

2.3.3 *L'éloignement géographique*

Les femmes de Siby et de Zantiébougou ont mentionné que le manque de moyens de communication les empêchait de venir au CA (Zantiébougou) ou de venir s'informer à la maison du karité (Siby). En effet, il n'y a ni téléphone (Siby), ni transports en commun permettant de faire l'aller-retour dans la journée à la Maison du karité (Siby) ou à l'usine (Zantiébougou). Pour le moment, les productrices s'organisent comme elles peuvent pour pallier à ce problème, notamment à Zantiébougou où ce problème a été abordé avec les membres du bureau. L'important pour les productrices étant de prendre un moment pour se rassembler et réfléchir ensemble à des arrangements adéquats et trouver des solutions aux problèmes qui les touchent.

2.3.4 *L'extension des services rendus aux membres*

Pour le moment, les difficultés de commercialisation et organisationnelles limitent les services rendus aux membres de la COPROKAZAN ou les services que rend la maison du karité aux productrices des groupements.

A Siby, les femmes du comité conditionnement travaillent bénévolement mais elles aimeraient avoir une rémunération à la hauteur de leur investissement en temps. Certes, la Maison du karité rend plusieurs services aux femmes des groupements comme le moulin. *Mais comment améliorer les services rendus par la Maison du karité aux femmes des groupements, en l'occurrence des services qui puissent être rémunérateurs?* Là encore, l'ACOD et le CECI comptent régler ces problèmes avec les femmes des groupements lors de la création prochaine de la coopérative.

Les membres des groupements souhaiteraient également améliorer les infrastructures existantes : accroissement de la capacité du moulin (ou bien installation d'un deuxième moulin), acquisition de matériel de conditionnement (bidons hermétiques, etc.) pour le transport du beurre entre les villages concernés et la Maison du Karité (lieu de conditionnement du beurre) et de sacs en jute pour la conservation des amandes, grosse

balance, acquisition de charrettes pour résoudre le problème du transport du beurre, construction de serres pour sécher les noix en période d'hivernage, achat de charrues équipées pour labourer les champs plus rapidement et plus facilement (il s'agit en l'occurrence des champs des femmes où elles pratiquent la régénération naturelle assistée de jeunes pieds de karité). Derrière cette liste de doléance apparaît un besoin de trouver un mécanisme permettant de discuter et de résoudre ces préoccupations. *La coopérative peut-elle être ce cadre? La coopérative pourra-t-elle répondre à ces besoins matériels (se pose ici la question des ressources)?*

A Zantiébougou les femmes ont plusieurs souhaits visant à soulager leur quotidien. En premier lieu, avoir un moulin opérationnel car deux villages seulement³² sur 11 possèdent un moulin en état de marche. Certaines productrices aimeraient que la coopérative leur fasse un crédit leur permettant de faire des stocks d'arachides et de revendre dans l'année des arachides grillées au détail. D'autres aimeraient faire des stocks de céréales pour éviter de payer le kilo à un prix élevé en période de soudure. Pour le moment, la coopérative souhaite être autonome financièrement avant de diversifier les services rendus aux membres comme ceux qui ont été cités. En ce qui concerne l'équipement des villages en moulin, à ma connaissance rien n'a été décidé. De plus, il faut prévoir des personnes qualifiées pour faire fonctionner et entretenir les moulins pour éviter les erreurs du passé (qui font qu'aujourd'hui plusieurs moulins sont en panne faute de meuniers qualifiés pour assurer leur maintenance). Les femmes commencent à comprendre que les ressources de la coopérative sont leurs ressources d'où l'importance pour cette dernière de dégager des bénéfices suffisants afin de pouvoir rendre des services que les membres souhaitent.

2.3.5 La difficile voie vers l'autonomie

Tout effort de développement tend à renforcer les capacités des communautés à prendre en charge leur propre développement. Dans le cas présent, les ONG tant à Siby qu'à Zantiébougou forment les femmes à gérer et à tenir la comptabilité de leur groupement ou de leur coopérative, à contrôler la qualité, à contrôler les activités du moulin, etc. dans le but de les amener à être autonomes. Mais toutes ces activités sont freinées par le faible niveau

³² Zantiébougou et Sola. A Sola se trouve le dernier moulin encore en marche sur les cinq moulins mis en place par l'AMPJ du temps de l'UGFZ. Quatre des cinq moulins ne fonctionnent plus faute de personnel qualifié pour les réparer.

d'alphabétisation des femmes. En particulier, les femmes ont un faible niveau en ce qui concerne l'écriture de la langue (Bambara) et la maîtrise des 4 opérations de calcul. Cela est surtout vrai à Siby et cela freine considérablement l'autonomie des groupements et de la Maison du Karité. Pour le moment, l'ACOD ne peut retirer ses appuis, notamment en matière de gestion. La gestion des ventes de beurre est effectuée par l'ACOD ainsi que la gestion des stocks et le suivi clients. Les femmes interrogées ne se sentant pas prêtes à assumer certaines responsabilités ne voient pas d'inconvénient à ce que l'ACOD gère ces activités. D'autant plus qu'une véritable relation de confiance s'est développée entre l'ACOD et les productrices si bien que les productrices des groupements n'ont aucune crainte à déléguer la gestion de leurs activités à l'ACOD, en particulier au coordinateur qui tient le cahier de caisse. Cependant, l'ACOD ne pourra éternellement se substituer aux productrices. D'autant plus que si les productrices souhaitent accroître leurs ventes, elles doivent nécessairement au préalable arriver à s'autogérer et à s'organiser. Car si les ventes s'accroissent, la gestion de leurs activités en sera d'autant plus complexe. Pour ce qui concerne la gestion du moulin, le suivi du nombre de bassines moulues et des dépenses en gasoil n'était pas toujours assuré (en août dernier) ou pas toujours bien compris par les femmes qui en avaient la responsabilité. D'après le coordinateur de l'ACOD sur le terrain, cette activité a besoin d'un renforcement du suivi et de la surveillance (sur ce point, l'expérience de la COPROKAZAN pourrait donner des idées au meunier, aux productrices de Siby et à l'ACOD quant à la façon de gérer le moulin de façon rigoureuse et transparente).

Une autre conséquence de l'analphabétisme qui rend difficile l'autonomie des groupements à Siby est la difficulté qu'éprouvent les femmes à faire face à leurs responsabilités. Par exemple, à Dioulafondo, la secrétaire administrative qui doit en principe informer les membres du groupement, tenir le PV des réunions, tenir la liste des participantes, n'a pas le niveau suffisant pour écrire et pour organiser son travail. A Siby se pose alors un défi majeur si on souhaite qu'à terme les productrices soient autonomes : *comment former le plus simplement possible les femmes à la gestion de leurs activités (et bientôt de leur future coopérative)? Comment permettre aux femmes de commercialiser et de promouvoir leurs*

*produits*³³? Si cela est possible, faut-il recruter comme à Zantiébougou un salarié professionnel de la gestion, du marketing ou de la vente³⁴?

A Zantiébougou, l'UGFZ s'est transformée en une coopérative de façon à améliorer son fonctionnement et à devenir une entité « professionnelle » autonome. Après 7 mois de fonctionnement, la coopérative n'est pas encore autonome et les membres l'expriment : « nous avons apprécié les formations antérieures mais nous avons encore besoin de formation ». Mais une formation dans quel domaine? Pour résoudre quel problème? Les besoins de formation exprimés par les femmes sont les suivants :

- Une femme du comité de formation ne sait pas comment s'y prendre pour expliquer le règlement intérieur de la coopérative et pour donner des cours d'alphabétisation. Le besoin est d'acquérir une méthode pédagogique de façon à ce que les femmes puissent avoir un outil, une méthode participative d'enseignement³⁵. Cela doit s'accompagner du matériel adéquat³⁶, or ce n'est pas le cas.
- Certaines femmes ne maîtrisent pas toutes les étapes de la fabrication de beurre de karité amélioré³⁷. Hors, cela leur est indispensable si elles veulent éviter que leur beurre soit déclassé le jour de l'achat à la coopérative.
- La grande majorité des femmes ne comprennent pas bien comment fonctionne leur coopérative et quels sont leurs droits et devoirs de membre. Elles disent avoir oublié l'information reçue. Certaines en étaient même désolées! Cependant, elles n'avaient aucune raison de s'excuser car il s'agit avant tout de leur coopérative! Mais ce sentiment d'appropriation existe peu parmi les femmes que j'ai rencontré. Ce constat soulève beaucoup de questions : *quelle a été la pertinence de la formation délivrée par les animateurs de l'AMPJ? Les productrices et les animateurs étaient-ils réellement*

³³ Il ne faut pas oublier le contexte : l'analphabétisme est quasi-général, les femmes ont beaucoup de tâches et pour le moment, il n'y a pas de téléphone à Siby ni de réseau.

³⁴ Il faut bien garder à l'esprit que lors de l'arrivée du gestionnaire à la COPROKAZAN, il y avait déjà un noyau de femmes motivées et plus ou moins alphabétisées qui participaient à la gestion de leurs activités. A Siby, je n'ai pas remarqué de femmes « leader » qui puisse représenter l'ensemble des 10 groupements.

³⁵ « Par quoi est-ce que je commence? Comment dois-je m'y prendre? » Voici quelques-unes des préoccupations relevées auprès d'une femme du comité de formation d'un village de la commune de Zantiébougou. La formation à ce qu'est une coopérative est aussi primordiale car c'est seulement comme cela que les membres pourront s'y investir et participer à son fonctionnement (voire modifier certaines dispositions du règlement intérieur).

³⁶ Des cahiers, des stylos, un tableau, des craies, mais aussi un local.

³⁷ A ce sujet, Mariam Ouattara, comptable à la COPROKAZAN, a mené en septembre 2005 un diagnostic concernant les différentes étapes de la fabrication du beurre de karité amélioré pour le compte du Prokarité. A Siby, les femmes semblent bien maîtriser tout le processus, d'autant plus qu'elles apprécient cette méthode améliorée car en dépit du travail supplémentaire que ça demande, pour une même quantité d'amandes, les femmes obtiennent un meilleur prix mais aussi davantage de beurre (dégageant une odeur moins forte).

motivés? Les enjeux étaient-ils clairs pour chacun? Fallait-il faire appel à des animateurs n'étant pas eux-mêmes des spécialistes en formation coopérative³⁸? Quel matériel aurait permis aux femmes de mieux comprendre et de se rappeler ce qu'est une coopérative? Lors de nos rencontres, les femmes aspiraient à en savoir davantage sur leur coopérative. A chaque fois, nous dépassions le temps que nous nous étions accordé pour pouvoir répondre à leurs questions. Les femmes souhaitent surtout comprendre en quoi la coopérative offrait un cadre différent de celui de l'Union des Groupements susceptible de répondre davantage à leurs préoccupations. Ainsi, il me semble nécessaire de prendre le temps de répondre aux préoccupations des femmes et de les informer sur leurs droits en tant que membre et leurs possibilités d'action au sein de la coopérative pour favoriser l'autonomie de cette dernière.

2.3.6 « Dooni dooni kononi ba gnaga dá³⁹ »

Malgré la transformation de l'UGFZ en une coopérative à Zantiébougou, des problèmes organisationnels et de gestion demeurent, qui freinent l'autonomie de la coopérative. Pourtant, à la COPROKAZAN, il y a un noyau de femmes dynamiques (dont une a fait des études avancées) toujours présent pour stimuler l'UGFZ puis la COPROKAZAN. Ces femmes sont le « moteur » de la COPROKAZAN. On retrouve des femmes motivées à Siby, mais elles ne sont pas autant éduquées que le noyau de femmes de la COPROKAZAN. Ainsi, la création d'une coopérative à Siby ne règlera pas les problèmes existants tant que les responsabilités de chacun ne seront pas clairement établies et que les femmes ne se seront pas appropriées leur structure (cela passe évidemment par la formation : alphabétisation et gestion). La création de la coopérative à Zantiébougou a permis de mettre en place un cadre nouveau que les femmes commencent à apprécier davantage. Cela se traduit par l'engouement que la coopérative suscite. A Siby, où le projet est jeune, il y a également des progrès exceptionnels dont les femmes sont fières ainsi que l'ACOD. Les femmes ont une réelle volonté de se plonger dans ce projet avec l'appui de l'ACOD envers qui elles témoignent une confiance exceptionnelle. Ces acquis, qui peuvent sembler minimes pour le lecteur non averti, sont énormes si on se réfère aux échecs de certains programmes de développement qui se sont déroulés dans le

³⁸ En effet, la formation a été dispensée par des formateurs de l'AMPJ ayant reçu eux-mêmes une formation sur l'organisation coopérative de la part d'un volontaire du CCI spécialisé dans la création de coopérative.

³⁹ « Petit à petit l'oiseau fait son nid ». Cet adage pourrait être la devise de la COPROKAZAN car il m'a souvent été répété !

passé dans la région de Siby ou si on se réfère à la situation critique⁴⁰ qui existait avant la création de la COPROKAZAN à Zantiébougou. A Siby comme à Zantiébougou, les productrices se rendent compte de l'intérêt de leurs groupements ou de leur coopérative. Pour en arriver là, les façons de faire des structures d'appui se sont révélées cruciales. C'est ce que nous aborderons dans la troisième partie de ce rapport.

2.4 Synthèse sur la pertinence des actions en cours

En quoi les interventions du CECI et des ONG partenaires se sont intégrées dans la problématique de développement local à Siby et à Zantiébougou?

Les raisons en sont multiples :

- Elles visent à améliorer les revenus des femmes productrices et au-delà les conditions de vie → cela répond au souci des femmes de subvenir aux besoins quotidiens.
- Elles visent à accroître les compétences des femmes et à leur permettre de se rendre compte de leurs possibilités d'action commune en tant que groupements ou coopératives organisées → cela répond à un besoin exprimé chez certaines femmes de se regrouper pour être plus fortes et pour aller de l'avant en accroissant les services rendus aux membres (faire de nouveaux produits à base de karité, créer un magasin de stockage de céréales, permettre davantage de crédit aux membres, etc.).
- Elles encouragent les communes dans leur effort de développement économique (notamment à Siby où la commune a pris part au projet) → cela répond à un besoin de la mairie de Siby de promouvoir le développement économique de la commune en dépit des faibles moyens dont elle dispose.
- Elles encouragent la commune de Siby à mettre en place un système de gestion des ressources naturelles → de la même façon, les ONG « soulagent » la mairie de Siby dans les efforts à poursuivre pour mettre en place un plan de gestion des ressources naturelles.

⁴⁰ Groupements qui ne payaient pas leur cotisation, etc.

Cependant, pour mesurer dans le temps et de façon efficace ces appuis, il est nécessaire de les interroger. Ces questions devant faciliter l'évaluation ou la réorientation des actions par les différents intervenants.

Concernant les buts des interventions :

- *Dans quelle mesure les interventions du CECI et de leurs partenaires ont-ils pu permettre aux productrices de gagner plus d'argent et de façon durable?*
- *En quoi l'argent gagné par les productrices a permis d'améliorer les conditions de vie des membres de la famille et plus particulièrement des enfants?*

Concernant le fonctionnement des organisations de productrices :

- *Comment concrètement (à Siby surtout) faciliter le fonctionnement et la gestion des organisations de productrices (et notamment tenir compte du faible taux d'alphabétisation des femmes et de leur emploi du temps chargé)?*
- *Comment susciter davantage l'implication des membres dans leur organisation respective?*
- *Comment aider les organisations de productrices à accroître les services rendus à leurs membres?*

Concernant les aspects techniques de la gestion, du marketing, et de la commercialisation :

- *Comment améliorer l'emballage (savon et beurre)?*
- *Comment améliorer l'étiquetage ?*
- *Comment les productrices peuvent-elles gérer leur organisation (ou bien est-il préférable de laisser cela à un salarié de l'organisation comme c'est le cas à la COPROKAZAN)?*
- *Comment rétribuer le travail bénévole des femmes du comité conditionnement et du comité savon à Siby? En parallèle à cela, quelle est la marge bénéficiaire de chacun des produits?*
- *Comment améliorer l'approvisionnement des clients et leur suivi?*
- *Quelles nouvelles niches de marché seraient porteuses? Comment profiter davantage de la présence des touristes à Siby?*

Concernant la valorisation des productrices, de leurs produits et de leur organisation :

- *Quelles autres actions permettraient de valoriser davantage les productrices?*

Concernant l'implication des communes auprès des organisations féminines :

- *Quel peut-être l'apport des communes pour encourager davantage les organisations de productrices de beurre de karité?*

Concernant l'augmentation de la pression anthropique sur les ressources naturelles et en particulier sur la ressource karité :

- *L'activité de production de beurre de karité pourrait-elle être à terme limitée voire menacée par manque de bois ?*
- *Comment préserver davantage les parcs à karité?*

Les appuis du CECI et des ONG partenaires auraient-il pu s'avérer plus pertinents et répondre encore à davantage de préoccupations au niveau local? Ce qui est fait répond déjà à plusieurs préoccupations. En comparant maintenant les expériences de Siby et de Zantiébougou, nous allons comparer quels résultats ont été obtenus et la manière dont ils l'ont été.

3 DESCRIPTION DES ACTIONS ACCOMPLIES

Une autre partie du stage a porté sur l'analyse comparative des appuis du CECI aux productrices de beurre de karité de la commune de Siby et de Zantiébougou. Le but étant d'analyser les résultats du CECI que les productrices et les ONG d'appui jugent pertinents et d'identifier les facteurs qui ont permis de les atteindre. Autrement dit, en regardant les résultats permis par les appuis du CECI, il s'agit d'interroger la démarche CECI. Un autre but à cette analyse est de capitaliser l'information pour en informer le public canadien.

Les objectifs qui découlent de cela sont :

- D'une part de rencontrer des acteurs de Siby et de Zantiébougou, en particulier les productrices concernées ainsi que les différentes structures d'appui afin de bien cerner le travail effectué et leurs préoccupations;

- D'autre part de rencontrer d'autres acteurs de la filière karité afin d'avoir une compréhension globale de toute la filière pour mieux apprécier ensuite la pertinence des actions en cours.
- Enfin, il s'agira pour moi de consigner cela dans le présent rapport et d'émettre des recommandations par rapport à mes observations et à ma propre analyse.

Pour réaliser ces trois objectifs, le CECI m'a permis de séjourner au mois d'août 2005 à Siby et au mois de septembre à Zantiébougou et de travailler avec les partenaires. Le CECI m'a permis ensuite de rédiger mon rapport au siège à Bamako et de rencontrer d'autres acteurs de la filière. Le CECI-Mali m'a permis également de participer à deux ateliers : l'un concernait les stratégies d'exportation du karité, l'autre concernait la qualité et la traçabilité des amandes et du beurre de karité. Mais j'y reviendrai au cours du rapport. Ainsi mon travail m'a amené à m'entretenir de façon formelle ou informelle avec beaucoup d'acteurs dans les villages, dans les ONG d'appui, au CECI ou auprès d'autres acteurs de la filière karité.

3.1 Les résultats pertinents des appuis du CECI et de ses partenaires

3.1.1 Des organisations de productrices qui vendent leur production

Pour aider les femmes productrices à améliorer leurs revenus, le CECI et les ONG partenaires ont travaillé avec elles à valoriser le beurre de karité afin que les femmes obtiennent un meilleur prix. En effet, le karité disponible sur les marchés locaux n'est pas toujours de bonne qualité alors que la qualité est recherchée⁴¹.

A Siby comme à Zantiébougou, les résultats les plus concrets des appuis du CECI portent sur la valorisation du beurre de karité des organisations de productrices mais aussi des produits dérivés du karité.

- A Siby, les appuis ont permis aux femmes de conditionner du beurre de bonne qualité dans des pots en plastique de 1 litre.

⁴¹ Je n'ai pas vu d'étude de marché précisant cela mais j'ai observé beaucoup d'engouement pour le beurre de karité amélioré de la part des touristes de passage à Siby ainsi qu'à Bamako. C'est aussi un cadeau que certains Maliens rencontrés aiment faire aux membres de leur famille à l'étranger.

- A Siby, les appuis ont permis aux femmes de produire 6 types de savon à base de karité :
 - Savon au concombre
 - Savon au miel pour sa douceur
 - Savon au neem pour ses vertus dermatologiques
 - Savon à la glycérine pour la beauté de la peau
 - Savon de lessive
 - Savonnette d'hôtel à la glycérine
- A Siby, un projet du CIPO⁴² de l'École Polytechnique de Montréal en 2004 en partenariat avec le CECI et l'ACOD a permis aux productrices d'avoir un lieu commun aux dix groupements pour moudre les amandes de karité (grâce au moulin), pour vendre leur production mais aussi pour fabriquer le savon, conditionner le beurre et se réunir. Ce lieu commun s'est concrétisé en « la maison du karité ». Aujourd'hui des visiteurs fréquentent la Maison du karité (et achètent du beurre ou du savon) encouragés pour cela par les guides de l'Office de tourisme de Siby.
- A Zantiébougou, les appuis ont permis aux femmes d'élargir la gamme de leurs produits (pots de beurre dans différents formats, savon, crème, miel) mais aussi d'améliorer le contenant de leurs produits, notamment du miel et du pot de 200g. L'étiquette du miel et des pots de beurre de karité est un autocollant adhésif qui met davantage le produit en valeur. Cela a permis au beurre de Zantiébougou de se retrouver dans le rayon « cosmétique » des principaux supermarchés de Bamako ainsi que dans un magasin de Montréal.

Nous allons voir maintenant en quoi, la valorisation des produits des organisations de productrices a pu améliorer leurs revenus.

3.1.1.1 A Siby, des femmes qui s'organisent pour accroître leurs revenus

⁴² Comité International de Projets Outre-mer.

Pour apprécier les bénéfices qu'obtiennent les groupements de la vente de beurre de karité, il faut prendre en compte deux facteurs :

Tout d'abord, il y a le beurre que l'équipe conditionnement achète à la maison du karité aux groupements (à 500 FCFA / kg) pour le conditionner dans des pots de 800g. Ces pots sont ensuite vendus au magasin de la maison du karité ou au siège de l'ACOD à Bamako. De novembre 2004 à décembre 2005, il y a eu trois commandes passées auprès de chaque groupement d'une quantité identique sans tenir compte du nombre de productrices en leur sein. Cela fait un total de **303 kg**. L'ensemble des groupements regroupant en principe 438 femmes⁴³, cela donne une moyenne de **0,69 kg** de beurre amélioré vendu à la maison du karité par productrice sur la période⁴⁴. C'est un chiffre moyen à prendre avec précaution. En effet, dans les groupements peu nombreux comme celui de client qui regroupe 23 productrices, les femmes ont pu vendre jusqu'à 2 kg chacune à la Maison du Karité. Mais dans les groupements les plus nombreux⁴⁵, certaines femmes n'ont parfois pas vendu de beurre du tout à la maison du karité d'où une certaine déception qui s'est manifestée par le départ de certaines productrices de leur groupement⁴⁶. En effet de si petites quantités vendues n'améliorent pas le revenu des femmes (en vendant un kilo, elles gagnent 250 FCFA de plus que le prix du marché si ce dernier se situe autour de 250 FCFA/kg).

Heureusement, il y a eu un effet inattendu qui m'a été confirmé par l'ACOD : les femmes (soit des groupements, soit ne faisant pas parti des groupements) vendent du beurre amélioré non conditionné dans les pots entre 500 FCFA et 1000 FCFA le kilo⁴⁷ à des particuliers ou au marché⁴⁸. Parfois les volumes vendus sont importants : des clients ont acheté des quantités allant de 20 à 25 kg. D'après l'ACOD, depuis décembre 2003, les femmes ont produit et commercialisé **4 735 kg** de beurre amélioré à des particuliers en plus de ce qui a été vendu à la Maison du Karité. Cela signifie que les groupements ont vendu par eux-mêmes **4 735 kg** à un prix se situant dans une fourchette allant de 500 à 1000 FCFA. On peut estimer un chiffre

⁴³ Source : ACOD (au 29 novembre 2005).

⁴⁴ Cependant, fin novembre 2005, une toute nouvelle commande de 20 kg a été passée par la maison du karité.

⁴⁵ *Siby-Sabunyuma* regroupait 111 productrices en août 2005 et *Siby-Cesiri* 68 productrices.

⁴⁶ Par exemple, d'après un document de l'ACOD (dont malheureusement je n'ai plus la date), il y avait 162 femmes dans le groupement de Siby-Sabunyuma. Au 8 août 2005, il n'y en avait plus que 111.

⁴⁷ Tout dépend du prix du marché (500 FCFA/kg, c'était en août 2005 et 1000 FCFA/kg, c'était le 10/12/2005). A noter que le 10/12/2005, le beurre tout venant (fumé) de moins bonne qualité s'est vendu à 600 FCFA/kg.

⁴⁸ Au marché, les femmes vendent des petites boules de beurre de karité amélioré (de 40 à 50 grammes) à 25 FCFA. Avec un kilo, elles font à peu près 25 boules. Ainsi, elles gagnent 625 F du kilo.

d'affaire d'au moins **3 551 250 FCFA**. Cela donne une moyenne de **10,8 kg** par femme de beurre amélioré vendu sur une période de deux ans (décembre 2003 – décembre 2005). Malgré tout, certaines femmes en août dernier disaient ne pas ressentir une réelle amélioration de leurs revenus. En effet, d'une part les quantités vendues restent faibles, d'autre part, la fabrication du beurre améliorée est plus pénible et prend plus de temps que la méthode classique par fumage des noix. Son prix de revient est ainsi plus élevé et on peut se demander si réellement ce beurre est rémunérateur⁴⁹. Cependant, la prudence s'impose car tout dernièrement, en saison « froide », une commerçante s'est déplacée de Bamako jusqu'à Siby pour acheter du beurre de qualité au marché aux femmes à 1000 FCFA le kilo. Cette dernière revendant le beurre au détail à Bamako. Et bon nombre de femmes⁵⁰ vendent de petites boules de beurre (environ 25 grammes) à 25 FCFA (ce qui donne le kilo à 625 FCFA le kilo). Ainsi, la vente hors de la maison du karité en saison « fraîche » me semble encourageante et devrait davantage contribuer à l'augmentation des revenus des productrices.



Photo no 2 : femme de Kongola (commune de Siby) vendant des boules de beurre de karité amélioré (40 à 50g) à 25 FCFA pièce (cela revient à vendre du beurre de 500 à 625 FCFA/kg). *Marché de Siby, 10 décembre 2005.*



Photo no 3 : femmes membres du groupement de Teneya vendant du beurre amélioré à 1000 FCFA le kilo à une commerçante de Bamako, *Siby, même jour.*

En ce qui concerne l'activité, elle ne contribue pas à augmenter directement les revenus des

⁴⁹ De plus, il est difficile d'évaluer le gain par rapport au beurre tout venant vendu au marché. Le prix de ce dernier étant fluctuant (fin novembre 2005, il avait atteint le pris de 400 FCFA le kilo).

⁵⁰ Même des femmes ne faisant pas parti des groupements de productrices font et vendent du beurre amélioré. La technique de fabrication de beurre améliorée préconisée par les structures d'appui ainsi que par Prokarité semble connue dans certains villages et l'était même avant l'arrivée du programme d'après l'ACOD dans certains villages comme Kongola.

productrices des groupements mais rapporte de l'argent à l'ensemble des groupements. Actuellement, le savon est fabriqué bénévolement par 20 femmes issues de trois groupements. Ces femmes sont organisées en 3 équipes qui alternent. Les bénéfices du savon sont versés sur un compte à la caisse d'épargne et de crédit appartenant aux 10 groupements. Indirectement, le savon génère donc des revenus à l'ensemble des dix groupements (revenus qui permettent de payer un mois sur deux le salaire du gardien de la Maison du karité). De plus, il permet d'offrir un débouché au beurre tout venant des deux groupements de Siby et du groupement de Kalasa⁵¹ concernés par cette activité. La vente du savon de novembre 2004 à novembre 2005 est encourageante : **4 704** savons de toilette, **2 200** savonnettes d'hôtel et **264** savons de lessive ont été vendus pour un chiffre d'affaire global de **1 385 000 FCFA**.

Globalement, les gains sont minimes pour les productrices et cela apparaît clairement dans leurs préoccupations. Cependant, dans le cadre de la création de la future coopérative regroupant les 10 groupements, il est question de rémunérer les femmes qui font le savon ainsi que les femmes qui font le conditionnement du beurre. Quant à l'accroissement des ventes, d'après les dernières informations reçues, la nouvelle saison touristique qui commence démontre l'intérêt des visiteurs pour le beurre et le savon de Siby. Mais ce que je voudrais souligner, et qui est un signe positif par rapport aux missions du CECI et de l'ACOD, c'est l'initiative des femmes. Voyant qu'elles vendaient peu de beurre à la Maison du Karité, elles ont commencé à en vendre au marché sous forme de petites boules à un prix au kilo plus intéressant que ce que la maison du karité proposait. D'autres femmes les ont suivies.

3.1.1.2 A Zantiébougou, une coopérative qui montre qu'elle peut être rentable

A Zantiébougou, les appuis du CECI et des ONG partenaires ont permis de développer toute une gamme de produits qui ont permis à la coopérative de décoller. Le tableau suivant montre cette gamme, la marge que chacun des produits dégage (en FCFA) et les quantités vendues d'avril à août 2005 :

⁵¹ En effet, les 20 femmes du comité savon viennent de ces 3 groupements. Elles font le savon bénévolement. Seulement 2250FCFA reviennent au groupement qui est responsable de la production de savon. Le reste des bénéfices alimente le compte savon qui permet notamment de rétribuer un mois sur deux le salaire du gardien (10 000F/mois).

Produit	Coût variable unitaire	Prix de vente unitaire	Marge sur coût variable unitaire	Quantité vendue ⁵²	Marge globale
Pot beurre amélioré 200g	182	750	568	1165	661720
Pot beurre amélioré 300g ⁵³	210	500	290	24	6960
Pot beurre amélioré 800g	479	1000 / 1500 ⁵⁴	521 / 1021	653	468713
Pot beurre amélioré 5kg	2085	6000	3915	8	31320
Pot beurre amélioré 14kg	5584	15000	9416	1	9416
Pot beurre amélioré 20kg	7530	20000	12470	1	12470
Savons	75	90	15	3828	57420
Pommade 200ml ⁵⁵	198	900	702	35	24570
PFM ⁵⁶ (recette d'exploitation)	19000	40682	21682	5 mois	108410
Miel ¼ litre	200	400	200	36	7200
Miel 1 litre	700	1500	800	98	78400
TOTAL				5849	1466599

Source : Ousman Fomba, COPROKAZAN, septembre 2005.

Nous pouvons constater qu'en 5 mois, la coopérative dégage une marge globale de **1 466 599 FCFA**. A cela, il faudrait retrancher la rémunération des salariés et les dépenses de fonctionnement pour connaître les bénéfices qu'engendre la coopérative. Trois produits phares de dégagent :

- Le pot de 200g principalement vendu à Bamako en tant que produit cosmétique
- Le pot de 800g davantage vendu localement à des clients de passage et qui est utilisé plutôt dans l'alimentation (d'après un sondage mené par le gestionnaire de la COPROKAZAN⁵⁷).
- Le savon de lessive qui est vendu localement dans la commune de Zantiébougou (par les villageois). A noter que la marge est très faible mais le rythme élevé des ventes de

⁵² Les quantités vendues concernent Zantiébougou sauf pour les pots de 200g et de 800g qui concernent Bamako et Zantiébougou (à cela, il faudrait ajouter les chiffres de vente des pots de 200g au Canada mais je ne les ai pas).

⁵³ Ce format a été abandonné depuis.

⁵⁴ Le pot est vendu 1000 FCFA au magasin de la COPROKAZAN et vendu 1500 FCFA à Bamako aux détaillants.

⁵⁵ La pommade a été faite à titre expérimental.

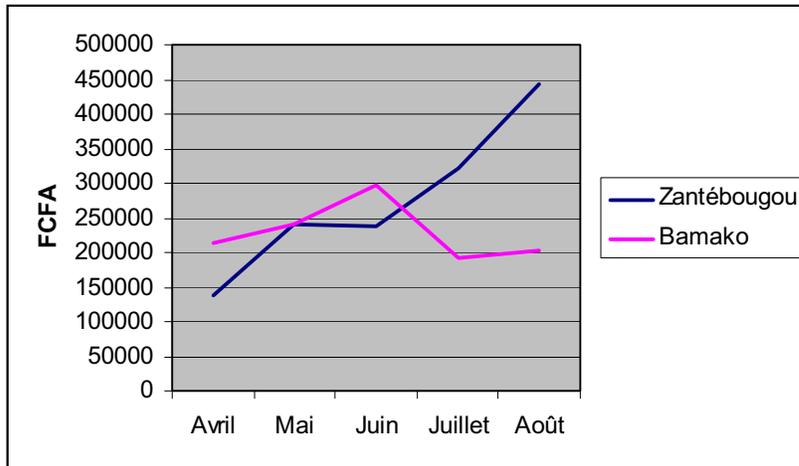
⁵⁶ Plate-forme multifonctionnelle.

⁵⁷ FOMBA O., Analyse statistique et dynamique des activités de la COPROKAZAN d'avril à août 2005, septembre 2005.

ce produit assure une certaine activité à la coopérative. Autre point positif : La fabrication du savon permet d'utiliser le beurre déclassé⁵⁸.

A noter que le miel commence à se vendre très bien à Zantiébougou depuis qu'il est conditionné dans des bouteilles en plastique adaptées. Cela prouve qu'une coopérative de productrice de produits du karité peut valoriser d'autres produits locaux.

Analysons à présent le chiffre d'affaire de la COPROKAZAN à Bamako et à Zantiébougou :



Source : d'après Ousman Fomba, COPROKAZAN, septembre 2005.

L'évolution du chiffre d'affaire est quasi-continue à Zantiébougou. A Bamako, après une hausse en mai et juin, le chiffre d'affaire est redescendu en août au niveau qu'il était en avril.

Les ventes globalement s'accroissent et le chiffre d'affaire de la COPROKAZAN augmente. Cependant, pour être rentable et autonome financièrement, la coopérative doit pouvoir couvrir ses coûts et dégager des bénéfices pour mieux appréhender l'avenir. Les bénéfices d'avril à octobre 2005 dégagés par la coopérative sont les suivants :

⁵⁸ C'est à dire le beurre qui n'est pas suffisamment de bonne qualité pour être considéré comme du beurre amélioré.

Mois	Bénéfice (FCFA)
Avril 2005	371 582
Mai	248 139
Juin	112 074
Juillet	-53 999
Août	-3 125
Septembre	2 875 024
Octobre	ND

Source : Ousman Fomba, Comptes de résultats de la COPROKAZAN, novembre 2005.

La coopérative engrange beaucoup plus de bénéfices que de pertes, que l'on doit pondérer par le fait que les bénéfices varient beaucoup d'un mois à l'autre. Ainsi, au mois de mai, le paiement de la commande de la boutique « 10 000 Villages » de Montréal explique le bénéfice élevé ce mois-ci. Ces chiffres doivent être interprétés avec beaucoup de précautions. En effet, le résultat négatif en juillet n'est pas seulement dû à une baisse des ventes à Bamako. D'ailleurs cette baisse des ventes de Bamako est compensée dans le même temps par une augmentation des ventes à Zantiébougou. En fait, les mois d'avril et de juin correspondent au versement d'une subvention (PQDI⁵⁹ puis SOCODEVI) alors que le mois de juillet, par exemple, a enregistré les dépenses liées à la subvention de SOCODEVI (il s'agissait de financer une session de formation de 15 jours consacrée à la maintenance d'un moulin suivie par le meunier de la COPROKAZAN). Au mois de septembre, SOCODEVI a versé une subvention destinée à financer une visite d'échange au Burkina Faso. D'une façon générale, le gestionnaire m'a déclaré pouvoir dégager un bénéfice compris entre 50 000 et 100 000 FCFA en ne tenant pas compte des subventions éventuelles. C'est en effet, une bonne façon de s'assurer de l'avenir de la coopérative car les subventions sont limitées. Ces résultats sont encourageants car la coopérative qui n'existe que depuis le 22 février 2005 arrive à percer le marché local et bamakois et à être rentable. Concrètement, cela se traduit auprès des productrices par deux choses :

⁵⁹ Cette subvention du PQDI sert à payer la moitié du salaire du gestionnaire (l'autre moitié étant financée par l'APEJ). Elle sert aussi à financer l'achat d'un ordinateur portable pour le gestionnaire de la COPROKAZAN, à payer le déplacement du gestionnaire à Dakar afin de rencontrer le fournisseur de pots de 200g et d'en contacter d'autres, etc. Cette subvention du PQDI passe par SOCODEVI.

- D'une part la coopérative écoule les stocks accumulés par l'ancienne UGFZ. Tout dernièrement, le 7 décembre dernier, la comptable de la COPROKAZAN m'a indiqué que la coopérative avait recommencé à racheter du beurre à ses membres en dépit des stocks restants car le beurre stocké n'est pas d'une qualité si bonne que cela. Ainsi, la coopérative va pouvoir acheter du beurre à ses membres (à un meilleur prix que le marché local⁶⁰) dans une proportion non négligeable si les ventes continuent de s'accroître ainsi. D'avril à août 2005, 832 kg de beurre de karité amélioré ont été conditionnés⁶¹. Sur le terrain, j'ai recensé 92 membres actifs de la COPROKAZAN. S'il n'y avait pas eu de stocks, cela aurait permis à chaque membre de vendre 9kg de beurre amélioré durant ces 5 mois (à rapprocher des 0,69 kg de beurre amélioré qu'une productrice membre d'un groupement de Siby a pu vendre en 12 mois)⁶².
- D'autre part, la coopérative permet dès à présent de rémunérer les 10 femmes composant le comité de production et approvisionnement. La rémunération est de 1500 FCFA par jour de travail, ce qui est un salaire attractif localement. Les 5 femmes composant le comité de vente bénéficient quant à elle d'une rémunération de 1000 FCFA par jour travaillé.

Il faut ajouter à cela que la coopérative a créé quatre emplois⁶³ :

- Un emploi de gestionnaire
- Un emploi de comptable
- Un emploi de caissière (elle-même membre de la COPROKAZAN)
- Un emploi de meunier (lui-même membre de la COPROKAZAN)

Grâce à la diversité de sa gamme de produits, les activités de la COPROKAZAN s'accroissent. De plus, la COPROKAZAN a permis la création de quatre emplois et permet à certains apiculteurs locaux de vendre leur miel. Le fonctionnement des différents comités

⁶⁰ 50 à 75 FCFA de plus le kilo.

⁶¹ Chiffre calculé d'après les analyses statistiques d'Ousman Fomba de la COPROKAZAN.

⁶² Il est difficile de comparer les gains financiers d'une productrice de Siby et de Zantiébougou. D'une part, certaines productrices vendent plus de beurre que d'autres. Mais surtout, le beurre amélioré est acheté à 500 FCFA le kilo alors qu'à Zantiébougou il est acheté 50 à 75 FCFA de plus que le prix du marché qui fluctue entre 150 et 350 FCFA le kilo (d'après mes enquêtes). Et puis contrairement à ce qui se passe à Zantiébougou, des productrices de Siby vendent du beurre amélioré sur le marché local.

⁶³ Au printemps 2005, il y avait en plus une agente commerciale. Il est envisagé d'embaucher le meunier actuel en tant qu'agent commercial en raison de ses compétences et de recruter un autre meunier pour le remplacer.

permet à certains membres de gagner de l'argent mais ce n'est que lorsque la coopérative achètera du beurre à ses membres que les membres pourront pleinement se rendre compte de ce que la coopérative leur apporte. La COPROKAZAN apporte bien d'autres choses à ses membres qui ne sont pas mesurables financièrement mais qui contribuent au mieux-être de certaines femmes du milieu. C'est ce que nous allons aborder dès maintenant.

3.1.2 *Des capacités individuelles et collectives renforcées*

3.1.2.1 Pour les membres de la COPROKAZAN

- **Acquisition d'outils de gestion**

Le recrutement d'un gestionnaire également compétent en marketing au sein de la COPROKAZAN a permis de dynamiser la coopérative toute naissante. Non seulement à travers l'accroissement des ventes, le suivi clients et la tenue des comptes mais aussi parce que le gestionnaire contribue directement à renforcer les compétences de la comptable et de la caissière en leur apprenant à tenir différents outils de gestion : le cahier de vente, le cahier de caisse, le cahier des recettes et des dépenses, les fiches de suivi de stocks et le journal. Le meunier travaille également conjointement avec la caissière à faire le suivi des recettes journalières. Chaque jour, il note scrupuleusement sur un tableau les activités du moulin : le nombre d'heures de marche, la quantité de gasoil en début et en fin de journée, la consommation journalière de gasoil, le libellé des opérations effectuées (moultures de céréales, le broyage des amandes, le décorticage de céréales), les entrées d'argent, le nombre de clients et ses propres observations. Il consigne également les crédits accordés aux gens. Ainsi plusieurs personnes participent à la gestion du moulin. Les activités de gestion sont bien réparties entre la caissière, la comptable et le gestionnaire de façon à éviter toute fraude⁶⁴. Régulièrement, le gestionnaire intervient auprès de la comptable ou de la caissière pour s'assurer qu'elles ont bien assimilé ces outils de gestion. La plupart des membres interrogées sont satisfaites du travail du gestionnaire : beaucoup souhaitent garder une personne extérieure à la coopérative tant que la coopérative ne pourra s'autogérer et assurer le suivi clients et la

⁶⁴ La caisse « physique » est tenue par la caissière qui en est personnellement responsable. La comptable suit au quotidien le bilan des dépenses et des recettes et le gestionnaire suit globalement les activités financières de la coopérative (chiffre d'affaire, bénéfice, frais de fonctionnement, etc.) sans pour autant avoir accès au compte en banque de la coopérative et à la caisse.

recherche de nouveaux marchés. Le meunier part également à Bamako pour s'approvisionner en pots et en produits de base servant à la fabrication de savon. Pour cela, il se fait encadrer par le gestionnaire. Pour le gestionnaire, ce travail de transmission de compétences est un nouveau défi à relever : à terme il souhaite que les femmes maîtrisent suffisamment la gestion afin de leur permettre de vérifier leur compte et éviter les méfaits d'un gestionnaire douteux.



Photo no 4 : la comptable et la caissière de la COPROKAZAN faisant le bilan de la journée. La caissière tient un cahier en Bambara des entrées et des sorties d'argent et rend compte à la comptable qui tient un cahier de caisse et un journal. Régulièrement, la comptable rend des comptes au gestionnaire par l'intermédiaire du journal qui récapitule les entrées & sorties d'argent ainsi que les activités du moulin. *Zantiébougou, septembre 2005.*



Photo no 5 : l'un des deux tableaux servant à la gestion du moulin. Le meunier y consigne les différentes opérations menées (moutures de céréales, broyage des amandes de karité, décorticage) ainsi que les rentrées d'argent. Sur un autre tableau, le meunier consigne les quantités de gasoil consommées et les heures de marche du moteur. Chaque jour, la caissière récupère ces informations avec le meunier et récupère l'argent. *Zantiébougou, septembre 2005.*

- **Une attention accrue portée à la finition et à la présentation des produits**

Les femmes du comité de vente et du comité conditionnement accordent désormais beaucoup d'attention à la présentation des produits, s'appliquent à bien coller les étiquettes et essuient soigneusement les pots avant de les aligner sur les étagères. En effet, en entrant dans le magasin, un client va se forger une impression positive si les produits sont bien présentés dans un endroit propre. Les femmes de la coopérative ont aussi un stand au bord de la route servant

à présenter leurs produits lors des grandes occasions⁶⁵. Tous ces détails passent progressivement dans les habitudes des femmes travaillant au magasin. Le gestionnaire veille aussi à la bonne tenue du magasin.



Photo no 6 : conditionnement des pots avant envoi à Bamako. Sur la photo, la femme (qui est la comptable) vérifie la propreté des pots à l'aide de son torchon. *Zantiébougou, septembre 2005.*



Photo no 7 : stand que les femmes ont eu l'idée d'installer pour se rapprocher des clients potentiels nombreux se rendant à Sikasso pour assister aux commémorations du 45^{ème} anniversaire de l'indépendance du Mali à Sikasso. *Zantiébougou, le 20 septembre 2005.*

- Appropriation progressive du fonctionnement de la coopérative

Bien que les membres ne comprennent pas très bien en général les différences entre leur coopérative et l'ancienne Union, un noyau de femmes membres a pris les choses en main et s'évertue de faire vivre leur coopérative. Il s'agit de femmes ayant des responsabilités : soit elles sont dans un comité, soit elles ont une responsabilité au sein du CA ou du CS de la coopérative. Seulement certaines femmes (celles qui sont en général alphabétisées) s'impliquent pleinement dans leurs responsabilités et commencent à maîtriser le fonctionnement d'une coopérative car ce n'est pas toujours facile et cela demande du temps. Mais ce sont ces femmes (avec le gestionnaire) qui impulsent une certaine dynamique à la coopérative. Les appuis conjugués de CCI- AMPJ – SOCODEVI - CECI portent doucement leurs fruits en permettant de stimuler ce noyau de femmes motivées.

⁶⁵ Par exemple, les femmes ont d'elles-mêmes prises la décision lors des fêtes du 45^{ème} anniversaire de l'indépendance du Mali à Sikasso de présenter leurs produits dans un stand le long de la route. En effet, l'usine étant située le long de l'axe Bamako-Sikasso, plusieurs voyageurs se sont arrêtés au stand pour acheter du beurre ou du miel. Le fait que des femmes d'elles-mêmes prennent cette décision (alors qu'elles auraient pu tout aussi bien rester au magasin de l'usine) est une initiative encourageante qui montre qu'elles peuvent prendre en main la promotion et la commercialisation de leurs produits.

- **Un meunier renforcé dans ses capacités**

Le meunier à présent consigne toutes les activités liées au moulin, les recettes et les dépenses. Il consigne également les crédits qu'il consent. Il a également bénéficié d'une formation de 15 jours à sont sur la maintenance technique du moulin grâce à un financement de SOCODEVI⁶⁶. Le meunier, en se faisant l'interprète du consultant du CCI en formation coopérative a développé une grande connaissance de ce qu'est une coopérative. Ses qualités de pédagogue en plus de sa disponibilité au moulin au service de ses « sœurs » en font un véritable atout pour la COPROKAZAN. C'est pour cela qu'il est très apprécié. Aujourd'hui, le meunier travaille de pair avec le gestionnaire pour livrer les points de vente et acheter le matériel nécessaire à Bamako dont la coopérative a besoin. Il est intéressant de remarquer que ce n'est pas seulement la volontaire qui renforce les capacités mais également le gestionnaire qu'elle a conseillé de recruter.

- **Un sentiment positif d'empowerment⁶⁷**

Les quelques femmes du « noyau » se sont réellement senties renforcées par les appuis du CECI – CCI - AMPJ - SOCODEVI. La Présidente de la COPROKAZAN tout d'abord a pu admirer les pots de 200g de beurre de karité dans la boutique « 10 000 villages » de Montréal. Le fait de voir à quel prix un produit artisanal de son village peut être vendu dans un pays étranger s'il est bien soigné sensibilise évidemment la personne mais en plus, cette dernière réalise que sa coopérative peut vraiment fournir des produits de qualité. La Présidente a également apprécié le fait de co-mener les entretiens d'embauche. Elle a pu exprimer aux candidats les contraintes du poste. La comptable et la caissière apprécient l'encadrement du gestionnaire. Lors des journées d'élaborations des stratégies d'exportation du karité les 9 et 10 novembre 2005 organisées par la DNCC à Bamako, la caissière (également productrice de beurre) a été invitée à participer aux côtés des autres partenaires de la filière karité (représentants de l'État, exportateurs, ONG). Malgré des difficultés pour bien comprendre le français, elle a apprécié d'être sollicitée. La comptable a elle aussi été au Canada grâce à CCI. En travaillant avec un fabricant de baume à lèvres à base de beurre de karité, elle a pris

⁶⁶ Le meunier est un salarié de la COPROKAZAN. Le meunier ayant exprimé un besoin de formation, la COPROKAZAN a répercuté ce besoin à SOCODEVI qui a ensuite versé les fonds directement à la COPROKAZAN. A la COPROKAZAN de choisir le prestataire adéquat pour délivrer la formation au meunier.

⁶⁷ Il n'est pas facile de traduire en français ce mot. Pour moi, l'empowerment, ce sont des personnes ayant des conditions de vie relativement difficiles qui prennent leurs affaires en mains et font avancer leur cause en tirant de tout cela un sentiment de contrôle sur leur propre vie réduisant ainsi un certain sentiment d'impuissance.

conscience de l'intérêt pour la COPROKAZAN de diversifier ses produits en fabriquant des produits à haute valeur ajoutée (baume à lèvres, crème).

Ces résultats là sont le résultat de l'action coordonnée du CCI, de l'AMPJ et du CECI (et maintenant de SOCODEVI). Le CECI, en collaborant avec ses partenaires a pu apporter sa contribution en encourageant notamment le renforcement des capacités des femmes (par la participation à des activités les concernant, par le recrutement d'un gestionnaire professionnel externe à toute structure d'appui). Cela porte également ses fruits car les autres partenaires de la filière karité comme la DNCC commencent à inviter des représentantes des organisations de productrices.

3.1.2.2 Pour l'AMPJ

Que reste-il des appuis du CECI à l'AMPJ?

Les appuis du CECI à l'AMPJ sont essentiellement dus à la volontaire canadienne qui est venue appuyer l'AMPJ en marketing et commercialisation. La volontaire a permis plusieurs choses :

- D'augmenter les points de ventes. Avant son arrivée, il y avait deux points de ventes (le centre « Agrobusiness » de l'APROFA et au siège de l'AMPJ). Aujourd'hui, il y a 29 points de ventes : A Bamako cela comprend 16 supermarchés, 5 hôtels, 2 boutiques spécialisées et 3 magasins de stations d'essence. A cela il faut rajouter une boutique spécialisée à son et deux points de vente à Montréal. Aujourd'hui que la volontaire est partie, la COPROKAZAN assure le suivi. L'AMPJ n'intervient plus et aide seulement la COPROKAZAN en leur mettant à disposition une pièce au sein de leur siège à Bamako pour stocker les produits.
- D'améliorer le contenant des produits et l'étiquetage. Aujourd'hui, la COPROKAZAN est autonome pour travailler à l'amélioration de leurs pots. Là aussi, l'AMPJ n'intervient plus.

- De travailler à rendre autonome la gestion de la coopérative en insistant auprès des partenaires sur la pertinence de la venue d'un gestionnaire professionnel, puis en accompagnant la présidente dans le processus de recrutement et en facilitant ensuite la collaboration du gestionnaire avec les membres de la coopérative.

La volontaire a surtout permis de rendre plus autonome la COPROKAZAN. L'AMPJ a apprécié cela car ça lui a enlevé des charges et des responsabilités lourdes à supporter. Maintenant l'AMPJ a davantage le temps pour se consacrer à autre chose. L'AMPJ est satisfaite de la dynamique entrepreneuriale et du processus d'autonomisation que la volontaire a insufflé à la COPROKAZAN. Et puis de l'aveu même du directeur de l'AMPJ⁶⁸, l'AMPJ a beaucoup appris avec la volontaire, en particulier de son **pragmatisme**. En effet, avant son arrivée, l'AMPJ pensait que les débouchés au beurre de karité amélioré se trouvaient essentiellement dans les pays occidentaux ou bien dans la sous région. Mais la volontaire a démontré qu'il y avait un réel débouché au beurre de karité amélioré à Bamako même. La seule chose que l'AMPJ regrette, c'est l'absence de fonds de projets permettant aux volontaires du CECI de financer des initiatives particulières (préoccupation partagée par la volontaire du CECI)⁶⁹.

3.1.2.3 Pour les productrices des groupements de Siby

- **Capacité à faire du beurre amélioré apprécié lors des foires et du savon très doux**

Les femmes des groupements de Siby ont amélioré leur technique de fabrication de beurre. Cela leur est nécessaire pour prétendre à un prix de vente plus rémunérateur. Pour elles-mêmes, elles apprécient cette technique car pour une même quantité d'amandes, elles obtiennent plus de beurre. En revanche, cela leur demande plus de travail. Les femmes productrices ayant participé aux foires à Bamako ont été fières de l'engouement que les clients ont manifesté pour leur beurre. Le rôle du CECI a été déterminant car c'est la volontaire avec les animateurs de l'ACOD qui ont aidé ces femmes à participer aux foires et à s'y préparer. 20 productrices ont également appris à faire du savon. Là encore, c'est grâce aux

⁶⁸ Entretien du mercredi 30 novembre 2005.

⁶⁹ Par exemple, les volontaires de l'ONG canadienne CCI ont un fonds de projet qui leur permet de financer certaines activités comme le financement d'un encart publicitaire pour faire connaître la COPROKAZAN dans un magazine bamakois.

appuis du CECI en partenariat avec l'ACOD que cela a pu se faire. Aujourd'hui, le savon se vend aux visiteurs de passage à la maison du karité. Localement, le savon au miel est apprécié pour sa douceur. Les femmes du comité savon fabriquent aussi des savonnettes d'hôtels qui se vendent dans 5 hôtels de Bamako et dans un hôtel de Mopti.

- **Capacité à gérer un groupement**

À Siby, les structures d'appui ont décidé de créer en concertation avec les productrices des groupements de type associatif. Ces groupements sont le lien entre les productrices de beurre de karité appartenant à ces groupements, la maison du karité et les structures qui les appuient. Aujourd'hui, il existe dix groupements de femmes productrices de beurre de karité. Le groupement permet plusieurs choses :

- Produire les quantités de beurre amélioré demandé par la Maison du karité en mobilisant ses membres.
- Acheter à ses membres du beurre amélioré à un prix attractif (500F/kg contre 250F/kg en moyenne au marché⁷⁰). Le groupement étant l'intermédiaire entre le comité conditionnement du beurre de la Maison du karité et les productrices.
- Bénéficier de formations (techniques de séchage et de stockage « améliorées », fabrication de beurre amélioré, fabrication de savon pour 3 groupements, appui à la commercialisation) de la part des structures d'appui (CECI et ACOD).
- Possibilité de micro crédit interne grâce aux cotisations des membres du groupement. Un fonds de roulement de 100 000F a été attribué aux groupements qui fonctionnaient bien (c'est à dire que les réunions se tiennent, les comptes sont bien tenus ainsi que le suivi des cotisations)⁷¹. Ce fonds de roulement attribué par le FCIL a permis aux groupements de réaliser des prêts internes et de permettre la création de petites AGR comme la vente d'arachides grillées.

Ces groupements fonctionnent sur le modèle associatif. Ils ont chacun un règlement intérieur, un comité de gestion (ou CA) et un comité de surveillance. Le comité de gestion comprend une présidente, une vice-présidente et une trésorière. Il comprend également trois formatrices,

⁷⁰ En général le beurre est vendu entre 150F/kg en saison de production et jusqu'à 1000 F/kg pour du beurre de bonne qualité lorsque la demande est forte (mois de novembre, décembre et janvier).

⁷¹ Aujourd'hui, les 10 groupements ont reçu leur fonds de roulement.

deux animatrices à la sensibilisation et deux animatrices à la commercialisation. Le comité de surveillance comprend une présidente et deux membres (pouvant être membre du CVSA⁷²). Les productrices ayant des responsabilités ont reçus des appuis afin de bien tenir leur rôle mais certaines ont des difficultés en raison de leur faible alphabétisation. Concernant le suivi des cotisations, une animatrice de l'ACOD aide les trésorières dans leur rôle et en août 2005, les cotisations étaient régulièrement versées par les membres⁷³. Plus globalement, les appuis du CECI et de l'ACOD ont permis d'aider les femmes à s'organiser en groupements opérationnels à l'interface entre les productrices de beurre de karité et le comité conditionnement de la Maison du karité. Mais avec la mise en place de la coopérative, on peut se poser la question du devenir de ces groupements car en principe, une coopérative fait affaire directement avec ses membres.

- **Capacités en greffage et en régénération naturelle assistée (RNA)**

Au sein des groupements, certaines femmes font parties du CVSA. A ce titre, elles ont reçu une formation en techniques de greffage, émondage et élagage avec d'autres membres du CVSA (dont des hommes pour effectuer les travaux les plus physiques). Elles ont appris également les techniques de régénération naturelle assistée qui consiste à protéger les jeunes plants qui poussent naturellement. Ainsi, au village de Kalagué, les femmes pratiquent la RNA dans leurs champs collectifs et ont greffé de jeunes plants de karité (afin d'augmenter la productivité de l'arbre). A Siby, un cultivateur plante et greffe dans ses champs de jeunes pieds de karité. En faisant cela, les villageois contribuent à renouveler et protéger les parcs à karité. Cela a été rendu possible grâce à la collaboration du CECI et de l'ACOD dans le cadre du projet karité⁷⁴.

Un peu avant la fin de mon stage, le directeur de l'ACOD m'a fait part des nouvelles orientations du FEM. En effet, les CVSA ne fonctionnaient pas très bien (car ils n'étaient pas rémunérés) et les greffons ne prenaient pas toujours. De plus, un arbre greffé est plus exigeant et demande un certain suivi (arrosage, etc.). Ces efforts vont donc être davantage poursuivis

⁷² Comité Villageois de Surveillance et d'Appui.

⁷³ A l'exception d'un groupement de Siby. Certains membres ne payent pas la cotisation car jusqu'à présent, ces membres n'ont pas vendu de beurre amélioré (à cause de leur grand nombre au sein de ce groupement et de la faiblesse des ventes).

⁷⁴ En effet, il y a deux projets qui composent le projet karité. Le premier est le projet de Protection et de Gestion du Parc à Karité dans la commune de Siby (21 villages) présenté par l'ACOD au FEM. Le deuxième projet est le Projet d'Appui aux Femmes Productrices dans la Valorisation du Karité présenté par le CECI au FCIL (il concerne 10 villages).

avec des groupes volontaires de villageois qui vont travailler sur la RNA⁷⁵, sur la maîtrise des feux de brousse fatals aux jeunes pieds de karité et sur la diffusion des textes de la convention collective pour la protection de l'environnement de la commune de Siby.

3.1.2.4 Pour l'ACOD

Que reste-il des appuis du CECI à l'ACOD? Les appuis du CECI à l'ACOD se sont concrétisés par le travail de la volontaire canadienne Sabine Kone-Hirsiger à Bamako (au siège de l'ACOD) et à Siby. Elle avait terminé son mandat lors de mon arrivée au Mali mais elle a laissé des acquis :

- **Établissement de nouveaux partenariats.**

ACOD continue d'exploiter les partenariats que la volontaire a permis grâce à son réseau relationnel et à ses recherches. Ces partenariats sont de nature différente : il y a des partenariats commerciaux passés entre l'ACOD et différents hôtels pour la vente de savonnettes à base de beurre de karité fabriquées par les femmes de Siby. Il y a des partenariats techniques passés avec l'ICRAF, le LTA et le Prokarité concernant les techniques de fabrication d'amandes et de beurre amélioré. Il y a aussi deux partenariats qui ont été passés avec deux bailleurs de fonds : le FEM pour financer le Projet de Protection et Gestion du Parc à Karité dans la Commune de Siby et le FCIL pour financer le Projet d'Appui aux Femmes Productrices dans la Valorisation du Karité. La volontaire ne s'est pas seulement contentée d'établir de nouveaux partenariats. A chaque fois, elle travaillait de concert avec le directeur de l'ACOD, M. Élisée Sidibé et appuyait la mise en œuvre des projets. Aujourd'hui, l'ACOD est à l'aise pour monter des projets avec ses partenaires car la volontaire les a aidés à concevoir les projets.

- **Capacité à former les femmes à faire du savon, des amandes et du beurre amélioré**

La volontaire canadienne a également apporté beaucoup à l'ACOD en recherchant des ressources humaines pertinentes. Ainsi, en concertation avec l'ACOD, elle a fait venir un consultant chimiste du Burkina Faso afin qu'il vienne dispenser une formation sur la

⁷⁵ Régénération Naturelle Assistée.

fabrication de savon à un groupe de femmes et à une animatrice de l'ACOD. Elle a également cherché des consultants afin d'organiser une formation à Siby sur la fabrication de beurre amélioré et une formation concernant le mode de traitement à suivre pour obtenir des amandes de bonne qualité. Aujourd'hui, ces formations portent leurs fruits car le savon et le beurre de qualité améliorée sont les produits vendus par les groupements de Siby. Les animateurs de l'ACOD ont eux-mêmes participé à ces formations.

- Capacité à valoriser les produits

La volontaire du CECI a permis aux productrices de participer à la foire CENSAD de Bamako. Lors de cette foire, tous les pots de beurre de Siby ont été vendus. Les six productrices qui étaient présentes s'en rappelaient avec une grande fierté. Aujourd'hui, la volontaire est partie mais le samedi 26 novembre, des productrices de Siby ont exposé leurs produits à la foire SANTA au Palais de la culture de Bamako avec une animatrice de l'ACOD. L'ACOD réalise l'importance de participer à des foires avec les productrices. Non seulement cela permet de faire la promotion des produits mais cela permet surtout de stimuler les femmes. Elles voient que leurs produits peuvent se vendre et en éprouvent un sentiment de fierté stimulant pour elles, mais aussi pour l'ACOD qui aspire à renforcer les capacités des communautés.



Photo no 8 : Groupements de Siby présents à la foire SANTA. Sur la Photo, on distingue une productrice du village de Kalasa et l'animatrice de l'ACOD (au premier plan et que je salue au passage). Bamako, samedi 26 novembre 2005.

Le CECI a permis également aux animateurs de l'ACOD de suivre une petite formation en marketing grâce à l'initiative conjointe de Sabine Kone (ex-volontaire CECI travaillant à Siby) et de Chantal Tousignant (ex-volontaire CECI travaillant à Zantiébougou). En groupe,

tout le monde a réfléchi à l'analyse des forces et des faiblesses des groupements de Siby ainsi qu'aux opportunités et aux contraintes auxquelles ces groupements doivent faire face. Le même travail a été fait pour analyser la concurrence. A la suite de cela, un plan marketing a été élaboré. Ce groupe n'a pas pu finaliser et mettre en place un plan marketing mais il a permis aux animateurs de l'ACOD de prendre conscience du travail à mener pour élaborer un plan marketing capable de dynamiser les ventes.

Enfin, une conséquence des appuis du CECI à l'ACOD et aux groupements de Siby a été la venue de SOCODEVI. Dans un premier temps, SOCODEVI a délivré une formation aux animateurs de l'ACOD afin de leur donner des outils pour créer la future coopérative des productrices de Siby avec les femmes. Une fois la coopérative créée, la coopérative pourra décider de signer directement avec SOCODEVI (sans passer par le CECI ni par l'ACOD), un accord de coopération. Cet accord permettra d'établir un plan de formation et un plan de développement afin de faciliter la progression de la toute nouvelle coopérative⁷⁶.

3.2 Comment le CECI a t'il atteint ces résultats à Siby?

Les résultats atteints par le CECI le sont grâce :

- d'une part au travail conjoint du CECI-Mali avec les partenaires (organisations de productrices et ONG partenaires) par rapport à l'identification des besoins;
- d'autre part à la sélection des personnes adéquates au Canada pouvant répondre à ces besoins.

Mais plus précisément, dans les interventions du CECI et de ses volontaires en appui aux organisations de productrices de beurre de karité et aux ONG partenaires, quels ont été les facteurs pertinents, c'est-à-dire les facteurs ayant permis d'arriver à des résultats tangibles pour les productrices et les ONG partenaires? Pour répondre à cette question, nous allons analyser dans un premier temps la démarche concertée du CECI et de l'ACOD pour appuyer les productrices. Puis nous analyserons les appuis plus spécifiques qu'a apporté la volontaire à la fois aux productrices mais aussi à l'ACOD.

⁷⁶C'est ce qui s'est effectivement passé pour la COPROKAZAN. Une fois le plan de développement établi, SOCODEVI peut prendre en charge des actions qui relèvent de ses missions. Les autres actions étant laissées à d'autres partenaires.

3.2.1 Démarche concertée du CECI avec l'ACOD

La démarche concertée entre le CECI et l'ACOD à Siby se caractérise par plusieurs facteurs qui ont permis d'aboutir aujourd'hui aux résultats que nous avons précédemment décrits.

3.2.1.1 Une vision partagée des intervenants

Dans un premier temps, le fait que le CECI et l'ACOD partagent une même vision du développement local a évidemment grandement facilité l'instauration d'un climat serein de confiance. Le CECI et l'ACOD ont en commun la volonté de renforcer les capacités des acteurs (les partenaires nationaux pour le CECI et les personnes à la base pour l'ACOD) pour sortir d'une situation de pauvreté et amener les bénéficiaires - partenaires à devenir autonomes et à ne plus demander de l'aide. Les méthodes de travail qui découlent de cette vision sont identiques : elles sont basées sur la **concertation** et **l'implication** de tous les acteurs sans minimiser personne. De ce fait, tous les acteurs impliqués partagent un même but : contribuer à encourager les femmes afin qu'elles améliorent leurs conditions de vie grâce à la valorisation des produits du karité. Cela est d'une importance fondamentale car :

- La chefferie sensibilise les hommes à protéger la ressource karité. Elle interdit également la coupe d'arbres à karité (il faut au préalable la consulter ainsi que le SCN)⁷⁷. L'époque de la coupe d'arbres à karité semble révolue et désormais, certains paysans en replantent (grâce à l'appui de l'ACOD).
- L'association des jeunes est à la disposition des femmes du village pour faire des travaux d'émondage et d'élagage des arbres. Elle peut également agir pour couper le gui qui envahit certains arbres à karité.
- Des hommes de la concession aident les femmes en réalisant les tâches les plus pénibles physiquement : entretien des parcs, transport des amandes au moulin. Les enfants aident également les adultes à accomplir tous ces travaux.
- La mairie et la chefferie sont prêtes à se mobiliser pour aider les productrices.

⁷⁷ Certes, l'amande incite les paysans à ne pas couper de pieds de karité mais il y a également une prise de conscience chez certains paysans de pérenniser la ressource karité.

- Les productrices apprécient de se réunir pour échanger entre elles ou avec les autres acteurs : cela amène chacun à écouter les préoccupations ou les conseils des autres⁷⁸.
- D'une façon générale, le consensus du CECI et de l'ACOD concernant la participation active des différents partenaires a permis d'instaurer un nouvel espace de discussion au bénéfice des femmes.

3.2.1.2 La recherche de la transparence dans les activités de gestion

Les structures d'appui ont également cherché à favoriser la **transparence** dans le projet. Ainsi, Les réunions mensuelles relatives à la gestion du moulin ont lieu à la mairie en présence du maire adjoint, du secrétaire général, des présidentes des deux groupements responsables, des deux femmes gestionnaires, du meunier, des membres de la chefferie, du représentant de l'association des jeunes et bien sûr de l'ACOD. Elles ont pour but d'informer chacun de la situation financière du moulin et de prendre ensemble des décisions opportunes. Ces réunions ne sont pas définitives. Elles sont avant tout un processus devant mener à une gestion efficace et transparente du moulin. Ce processus a permis également de développer la confiance entre les acteurs. Les femmes du projet ont ainsi confiance dans l'équipe ACOD⁷⁹.



Photo no 9 : réunion à la mairie concernant le bilan financier mensuel du moulin avec les présidentes des groupements de Siby, des représentants de la mairie et de la chefferie, le meunier et le président de l'association des jeunes (car le meunier est membre de l'association des jeunes). C'est un membre de l'ACOD qui dirige la réunion. *Siby, 12 août 2005*

⁷⁸ Cela reste important dans ces pays qui furent jusqu'à tout récemment des pays de tradition orale (concernant les traditions orales en Afrique de l'Ouest, j'invite le lecteur à lire les ouvrages remarquables d'Amadou Hampâté Bâ).

⁷⁹ Cependant, l'ACOD aimeraient que ce soit les femmes qui s'organisent entre-elles pour gérer leurs activités.

3.2.1.3 Les processus d'apprentissage

Les **processus d'apprentissage** mis en place par les structures d'appui ont été appréciés par les productrices du projet. Les formations dispensées ont été :

- Une formation relative à la création et au fonctionnement d'un groupement ayant le statut d'association
- Une formation sur une méthode améliorée de conservation des noix de karité
- Une formation sur la fabrication de beurre amélioré. Cette dernière n'a pas permis d'alléger le travail des productrices (la phase de séchage est même plus longue, surtout lors de l'hivernage), mais cela leur a permis de faire un beurre de meilleure qualité plus rémunérateur. De plus les femmes apprécient le fait qu'elles obtiennent davantage de beurre à partir d'une même quantité d'amande grâce à la méthode améliorée⁸⁰.
- Une formation sur la fabrication de savon (pour trois groupements)
- Une formation sur les techniques de greffage et de régénération naturelle assistée (pour les femmes faisant parti d'un CVSA).

Les femmes ont apprécié ces formations car elles valorisent leur savoir-faire⁸¹. C'est grâce à ces formations que les groupements fonctionnent et que les femmes de ces groupements fabriquent du beurre amélioré et certaines du savon. Les groupements qui ont pu s'enregistrer en tant qu'association auprès de l'administration sont également fiers de cette reconnaissance officielle. Cependant, ces formations n'ont pas suffi à rendre les femmes des groupements autonomes notamment à cause du faible niveau d'alphabétisation.

3.2.1.4 Les qualités humaines des agents de l'ACOD sur le terrain

⁸⁰ Une femme a déclaré au cours d'un entretien qu'elle obtenait une bassine de beurre à partir de deux bassines d'amandes bouillies (méthode améliorée) alors que pour obtenir cette même bassine de beurre amélioré par la méthode « traditionnelle », il faut 3 bassines d'amandes fumées. D'après Peter Lovett, un consultant spécialiste en karité travaillant pour le programme Prokarité, le taux d'extraction de beurre obtenu à partir d'amandes bouillies est de 33-35% contre 25-30% pour des amandes fumées.

⁸¹ Une femme d'un groupement a déclaré lors d'un entretien que si on leur avait dit qu'un jour elles feraient des savons d'aussi bonne qualité dans le Mandé, elles ne l'auraient jamais cru. Les femmes sont également fières de leur beurre : à la foire CENSAD 2004 de Bamako, tout le monde achetait en priorité leur beurre d'après leurs dires.

Les femmes du projet et les autres acteurs (SCN, mairie, chefferies, etc.) déclarent également que le comportement de l'ACOD a facilité un bon climat de travail. Les animateurs de l'ACOD sont appréciés pour leurs qualités humaines : **l'humilité**, la **persévérance** et la **patience**. L'ACOD ne minimise personne sur le terrain et écoute tout le monde. Ils font également **confiance** aux différents acteurs. Les femmes du projet apprécient également que les animateurs d'ACOD prennent le temps d'expliquer les choses simplement. Cela me semble révélateur d'un bon climat de travail au sein de l'ACOD mais aussi entre l'ACOD et le CECI.

3.2.1.5 La mobilisation des ressources

Le partenariat CECI/ACOD a permis de mobiliser des ressources pour construire des infrastructures qui manquaient aux groupements de productrices. En plus de la volontaire canadienne qui a apporté des appuis pertinents, le CECI a permis à sept étudiants de l'École Polytechnique de Montréal de réaliser le projet de construction de la maison du karité que les femmes attendaient pour avoir un lieu commun aux dix groupements. L'ACOD sur le terrain a encadré ces étudiants et a servi d'intermédiaire entre ces étudiants et les acteurs de la commune. Cela est important car tout le monde est satisfait de la maison du karité à commencer par les femmes. Que l'ACOD soit à l'interface entre ces étudiants et les différents acteurs du village a facilité la communication et la concertation.

Parmi les ressources mobilisées par le CECI (en partenariat avec l'ACOD) auprès du FCIL, la dotation d'un fonds de roulement⁸² à chaque groupement répond également à deux besoins exprimés par les femmes : le premier est de permettre aux groupements d'acheter le beurre aux productrices lors des commandes passées par la maison du karité pour leur éviter d'attendre la vente de ce beurre pour être payées (c'est aussi beaucoup plus motivant). Le fonds de roulement permet également aux membres d'emprunter des petites sommes pour mettre en place des petites AGR (vente d'arachides grillées, etc.) ou pour faire face à un besoin urgent. Cette dotation leur permet d'avoir une ressource à leur service en cas

⁸² Initialement, il était prévu un fonds de roulement de 150 000 FCFA pour chacun des 7 groupements (Source : ACOD & CECI, Budget pour le projet Protection et Gestion du Parc à Karité dans la Commune de Siby et Appui aux Femmes Productrices dans la Valorisation du Karité, septembre 2003). Mais finalement, il y a eu un fonds de roulement de 100 000 FCFA attribué à chacun des dix groupements finalement constitués dans la commune de Siby.

d'urgence. De plus cela leur permet d'avoir une certaine somme à disposition des membres qu'elles peuvent augmenter grâce aux cotisations mensuelles. Cependant, les sommes empruntées sont trop faibles pour réellement répondre aux préoccupations exprimées par les femmes.

Le partenariat CECI/ACOD à mon avis s'est révélé pertinent pour les femmes car les deux structures partagent la même vision des choses (éradiquer la pauvreté par l'amélioration des capacités) et parce qu'ils ont su ensemble mobiliser des ressources en faveur des groupements de productrices. De plus, les animateurs de terrain sont bien intégrés aux communautés villageoises.

3.2.2 Démarche propre de la volontaire à Siby

La volontaire a permis beaucoup d'avancées. D'une part, elle a répondu à la demande d'ACOD d'initier, de conduire et de coordonner les actions à Siby en ce qui concerne la recherche de partenaire ainsi que la mise en oeuvre du projet. Elle a en quelque sorte tracé la voie en **concertation** avec l'équipe de l'ACOD. En effet, le poids des activités de l'ACOD par rapports à ses ressources humaines ne lui permettait pas de s'investir dans la mise en oeuvre du projet autant que la volontaire canadienne. D'autre part, elle a agi à Siby avec les différents acteurs en instaurant réellement un **processus participatif**⁸³ comme en témoigne le diagnostic participatif mené du 16 au 18 février 2003 avec tous les acteurs locaux de la filière karité (productrices, commerçants, ACOD, représentants des autorités communales et des services techniques). De la même façon, elle a organisé différents modules de formation en impliquant à chaque fois les animateurs de l'ACOD : fabrication de savon, de beurre et d'amandes de bonne qualité.

3.2.3 Le rôle clé de la volontaire à Zantiébougou

Autant pour l'AMPJ que pour la COPROKAZAN, la volontaire du CECI a renforcé les capacités de la COPROKAZAN et de la dynamiser. Pour le directeur de l'AMPJ, le fait de se

⁸³ Par exemple, à l'occasion de ces ateliers, les femmes ont sensibilisé les commerçants présents en jouant un sketch sur les irrégularités commises par les commerçants lors de la vente du beurre de karité (source : document interne du CECI).

fixer des objectifs et de se poser la question de savoir s'ils sont réellement réalisables a permis à la COPROKAZAN d'être aujourd'hui quasiment autonome.

Outre son pragmatisme, la volontaire a pu apporter des résultats concrets et durables car elle est intervenue directement à Zantiébougou pour mieux se faire une idée concrète de la situation et des besoins exprimés par les femmes notamment en marketing⁸⁴, commercialisation et gestion. Elle a contribué avec les volontaires de l'ONG CCI à rendre le magasin plus accueillant pour les clients. De plus, la volontaire canadienne a contribué à impliquer davantage la présidente de la coopérative en l'associant au processus de recrutement du gestionnaire et en la faisant participer à une réunion au MPFEF. La venue de la comptable au Canada et de la présidente de la COPROKAZAN à la boutique montréalaise de « 10 000 Villages » a permis à ces dernières de réaliser à quel point leur production de beurre de karité pouvait être rémunératrice si cela correspond à un certain besoin et si la finition est parfaite.

Pour ce qui est de la commercialisation, la volontaire a joué un rôle clé en contactant un fabricant de pots au Sénégal qui a permis à la coopérative de conditionner du beurre de karité amélioré dans un petit format.

La volontaire canadienne a également contribué au recrutement d'un gestionnaire compétent en marketing qui joue un rôle déterminant dans la dynamique actuelle de la COPROKAZAN comme nous avons pu le constater. La volontaire canadienne et le gestionnaire ont également réfléchi avec la COPROKAZAN à la diversification des produits offerts.

⁸⁴ En effet, le volet marketing est inséparable de la commercialisation. Il est nécessaire de bien connaître la clientèle visée et d'adapter les produits de la coopérative à cette clientèle (taille des pots, emballage, étiquette, etc.)



Photo no 10 : la volontaire en pleine réunion de travail au CECI-Mali avec le gestionnaire et la présidente de la COPROKAZAN à propos de l'étiquetage des bouteilles de miel. En ce moment, ils analysent les bouteilles des concurrents. *Bamako, novembre 2005.*

La réussite des appuis de la volontaire du CECI à la COPROKAZAN est due également à sa collaboration avec les différents partenaires. Il y a l'AMPJ qui fut le partenaire que la volontaire devait appuyer. L'AMPJ est une ONG malienne qui est à l'origine des appuis apportés aux productrices de beurre de karité de la commune de Zantiébougou. Après avoir été partie prenante dans la création et le fonctionnement de l'UGFZ, l'AMPJ s'est quelque peu détachée de la nouvelle COPROKAZAN et a réorienté son travail sur un projet plus large de développement local dans la commune de Zantiébougou avec l'ONG canadienne SUCO. En ce qui concerne l'appui aux productrices de beurre de karité, l'AMPJ travaille à consolider les appuis de la COPROKAZAN en partenariat avec différents partenaires comme le CECI ou le CCI ou directement grâce aux financements de bailleurs de fonds⁸⁵.

La volontaire a également travaillé de concert avec les autres intervenants :

- Le CCI est une ONG canadienne qui intervient depuis 2001 en appui à l'AMPJ. Comme le CECI, le CCI appuie l'AMPJ par l'envoi de volontaires venant en réponse à des besoins exprimés à la base. Ces dernières années, les volontaires ont travaillé sur la commercialisation des produits de l'UGFZ et de la COPROKAZAN, en développement organisationnel et tout nouvellement sur la redynamisation des comités d'alphabétisation et de formation⁸⁶. Le CCI a notamment travaillé sur la transformation de l'UGFZ en une coopérative grâce notamment à un volontaire spécialiste en formation de coopératives. Ce dernier ayant impliqué des animateurs de l'AMPJ pour cela. L'action de la volontaire du CECI avec CCI a été pertinente pour

⁸⁵ Par exemple, la clôture et la haie de kruger ont été financées par la GTZ et un projet de presse filtrante est à l'étude par ce même bailleur.

⁸⁶ Une volontaire canadienne de CCI est arrivée le jeudi 6 octobre 2005 à Zantiébougou pour cela.

deux raisons. D'une part, elle a participé à la réflexion sur la mise en place d'une coopérative avec le volontaire du CCI concerné. D'autre part, elle a su inscrire son action dans la continuité du travail mené par le CCI pour promouvoir la commercialisation des produits de l'UGFZ. Puis en travaillant de paire, la volontaire du CECI et la volontaire du CCI ont publié un encart publicitaire dans un journal distribué à Bamako pour promouvoir le beurre de karité de la COPROKAZAN grâce à un fonds apporté par la volontaire du CCI.

- Un autre organisme canadien agit depuis peu dans la commune mais cette fois-ci pour appuyer directement la coopérative sur certains points. Cette ONG est la SOCODEVI⁸⁷ et sa façon d'appuyer ses partenaires diffère de celle du CECI, de l'AMPJ, de CCI ou de SUCO. En effet, SOCODEVI représente 17 entreprises coopératives et mutualistes au Canada qui se sont regroupées pour coopérer directement avec des entreprises coopératives et associatives de pays du Sud. La venue de SOCODEVI est le résultat d'une action menée entre le chargé de projets du CECI à Montréal et le chargé de projets du CECI-Mali. La volontaire a ensuite facilité le développement de la collaboration. L'appui de SOCODEVI s'est concrétisé par un accord de partenariat signé le 31 mars 2005. Dans cet accord, SOCODEVI souhaite appuyer la COPROKAZAN pour que cette dernière améliore sa situation économique, renforce son fonctionnement démocratique & participatif et réponde aux besoins de ses membres dans le but d'améliorer les conditions de vie des membres de la coopérative. Concrètement, SOCODEVI va financer la réalisation du plan de formation de la COPROKAZAN. Pour cela, SOCODEVI verse les fonds directement sur le compte en banque de la coopérative. Cette dernière paye alors un prestataire pour faire la formation appropriée. On sort du schéma habituel où c'est l'ONG d'appui financée par un bailleur de fonds qui forme des bénéficiaires. SOCODEVI va aussi conseiller le CA de la COPROKAZAN sur ses orientations et stratégies en lien avec les résultats attendus du projet et va assurer le suivi et l'évaluation des appuis menés. L'approche de SOCODEVI me semble pertinente car elle répond aux besoins exprimés par les membres d'une façon qui amène la coopérative à se responsabiliser, à être autonome et à acquérir un certain professionnalisme. Cela me semble être une approche réellement durable dans le sens où elle donne les moyens aux membres de la

⁸⁷ Société de Coopération pour le Développement International.

coopérative de se prendre en charge. Mais les appuis viennent juste de démarrer et il est trop tôt pour confirmer ou infirmer cette impression.

Pour conclure sur les réalisations apportées par la volontaire, c'est son dynamisme, ses capacités d'adaptations, son intuition (pot de 200g, démarches auprès des supermarchés, implication plus grande des productrices, recrutement d'un gestionnaire externe, etc.) et son travail conjoint avec SOCODEVI qui ont permis, autant de résultats pertinents pour la COPROKAZAN.

Maintenant que nous avons vu les appuis menés par le CECI et ses partenaires, nous devons connaître les préoccupations des autres partenaires de la filière karité et voir quels peuvent être leurs engagements afin de permettre aux productrices de mieux gagner leur vie.

3.3 Les préoccupations des autres acteurs de la filière karité

Nous allons maintenant aborder les préoccupations des autres partenaires. En effet, on ne peut pas demander aux productrices qui sont au début de la filière d'améliorer la qualité de leur beurre de karité, sans voir si à l'autre bout de la chaîne, les importateurs, les commerçants et les autres clients sont intéressés par le beurre de qualité amélioré et s'ils sont notamment prêts à en payer le prix. De la même façon, que fait l'État pour structurer la filière? Globalement qui est prêt à agir dans la filière pour que chacun y retrouve son compte (à commencer par les productrices)?

3.3.1 Le Prokarité

3.3.1.1 Présentation du Prokarité

Qu'est-ce que le *Prokarité*⁸⁸? Le « Prokarité », ou « Projet d'appui technique à la filière karité », est une initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et

⁸⁸ Il y a un site Internet sur ce projet: www.prokarite.org

l'Agriculture (FAO) à travers l'IGGOOF⁸⁹ en collaboration avec le Centre mondial de recherche en agroforesterie (ICRAF), avec l'appui financier du Fonds Commun pour les Produits de Base (CFC⁹⁰) et du Gouvernement Néerlandais (cf. schéma en annexe page 103) Le projet d'appui technique à la filière karité est un programme régional⁹¹, technique et commercial concerté pour le développement de la ressource karité au service de tous les intervenants du secteur; des communautés de producteurs ruraux aux utilisateurs finaux urbains et internationaux, y compris l'industrie et les consommateurs. Plus précisément, ce projet a pour but d'améliorer la qualité et l'accès au marché du beurre de karité provenant de l'Afrique au sud du Sahara grâce à la mise en œuvre de normes de qualité. Au niveau de la sous région, l'ICRAF est l'Agence d'exécution. Mais pour coordonner ce projet, l'ICRAF a recruté un coordinateur régional (M. Eliot Masters). Au niveau de chaque pays, ce sont les institutions de recherches qui mettent en œuvre et coordonnent les activités du projet. Au Mali, l'organisme concerné est l'IER⁹² à travers le LTA⁹³. Le LTA coordonne les activités du Prokarité avec le MPFEF⁹⁴ en raison du travail d'appui aux groupements de productrices mené par le MPFEF.

3.3.1.2 Qu'est-ce que le Prokarité a fait au niveau de la filière karité?

Un an et demi après la mise en route du projet Prokarité, quelles ont été les avancées?

Les principales avancées se situent à trois niveaux :

1. Prokarité a mis en place avec l'UEMOA 3 normes de qualité qui sont en fait trois grades correspondant à différents standards de qualité⁹⁵. Ces standards doivent être

⁸⁹ Inter-Governmental Group on Oilseeds, Oils and Fats

⁹⁰ Common Fund Commodities (Institution financière intergouvernementale autonome des Nations-Unies basée aux Pays-Bas. <http://www.common-fund.org>)

⁹¹ Ce programme concerne le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso et le Niger.

⁹² Institut d'Économie Rural.

⁹³ Laboratoire de Technologie Alimentaire.

⁹⁴ Ministère pour la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

⁹⁵ Il y a le beurre de première qualité (*first grade*) destiné à l'industrie cosmétique et pharmaceutique mais aussi pour la consommation directe. IL y a le beurre de deuxième qualité (*second grade*) destiné à l'industrie agroalimentaire. Il y a enfin le beurre de troisième qualité (*third grade*) destiné à la fabrication de savon ou bien pouvant être raffiné pour la consommation directe. Ce qui distingue ces 3 qualités, c'est le taux d'acide gras, la valeur des peroxydes, le % de l'humidité, et le % d'impuretés. Pour connaître les niveaux de ces indicateurs, je renvoie le lecteur à la page 8 du *membres Butter Export Guide* rédigé par la *West Africa Trade Hub* : www.watradehub.com. Ces informations sont également disponibles sur le site du Prokarité : www.prokarite.org.

officiellement adoptés dans les huit pays de l'UEMOA⁹⁶ dès le 1^{er} janvier 2006. La prochaine étape du Prokarité est d'impliquer le *Ghana Standard Board* pour harmoniser les normes de qualité au niveau de la CEDEAO⁹⁷ et par la suite de l'AGOA⁹⁸.

2. Afin d'amener les productrices à faire un beurre correspondant aux normes (donc en principe davantage rémunérateur), Prokarité, en partenariat avec les partenaires maliens et les ONG d'appui, a délivré des formations au niveau régional aux représentantes d'organisations de productrices et à leurs structures d'appui respectives⁹⁹. Les formations délivrées concernent les techniques de fabrication d'amandes et de beurre amélioré ainsi que la gestion de la production. Prokarité a choisi de travailler avec des organisations de productrices relativement bien avancées dans leur organisation. Au Mali, ces organisations de productrices ont été regroupées autour de cinq Points Filière Karité (PFK)¹⁰⁰.
3. Un travail de recherche est mené dans le cadre du Prokarité pour connaître les différentes caractéristiques physico-chimiques du beurre de karité en fonction de son origine géographique¹⁰¹. Une autre recherche concerne l'identification des facteurs contribuant à l'acidité du beurre. Cette recherche permettant d'affiner le processus de fabrication de beurre amélioré¹⁰².

3.3.1.3 Les préoccupations actuelles du Prokarité-Mali

Au Mali, les préoccupations du coordinateur régional sont de s'assurer que chacun des coordinateurs nationaux du Prokarité vont assurer le suivi des formations. En effet, Prokarité,

⁹⁶ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau (non producteur de karité), Mali, Niger, Sénégal et Togo.

⁹⁷ Rencontre avec Eliot Masters, lundi 5 décembre 2005.

⁹⁸ African Growth and Opportunity Act.

⁹⁹ A Siby par exemple, les agents d'ACOD ont suivi ces formations du Prokarité par l'intermédiaire du CECI.

¹⁰⁰ Un PFK est en principe un centre à l'interface entre une organisation de productrice de type coopératif et le marché. Ainsi un PFK idéalement doit être capable de produire du beurre de karité amélioré, de le mettre sur le marché pour répondre à une demande et de faciliter l'accès au crédit pour les organisations de productrices. Un PFK regroupe également les infrastructures et le matériel nécessaire à la production de produits issus du karité. Ces PFK ont été définis dans le cadre du Prokarité et ils sont au nombre de 5 au Mali : PFK Dioïla, PFK de Zantiébougou, PFK de Kolondiéba, PFK de Siby, PFK de San. L'intérêt des PFK est de décentraliser l'approche et les interventions auprès des organisations de productrices. Lors des formations du Prokarité, la coordination régionale invite en général une productrice et une animatrice de chaque PFK.

¹⁰¹ Ces recherches sont menées par le Professeur Steve Maranz de l'ICRAF travaillant pour le Prokarité. Une base de donnée est actuellement en cours d'élaboration « Vitellaria » consultable en ligne : www.prokarite.org/vitellaria-dbase/index.html

¹⁰² A Siby, cela s'est concrétisé par différentes expériences menées par un consultant pour le compte du Prokarité et utilisant un séchoir solaire.

organise des formations au niveau régional (en regroupant les représentants¹⁰³ des PFK du Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger) mais c'est ensuite aux agences d'exécutions de chaque pays de faire le suivi des formations au niveau des Points Filière Karité. C'est une préoccupation d'autant plus forte que le coordinateur régional du Prokarité, souhaiterait davantage travailler directement avec les productrices comme il a fait en Ouganda¹⁰⁴.

Le Prokarité est un projet qui ne dure que trois ans (mars 2004 – mars 2007). Ainsi, à l'issu du projet, que va devenir le comité de suivi du Prokarité? Le coordinateur régional du Prokarité souhaiterait également qu'un consortium prenne la relève au comité de suivi afin de réfléchir ensemble au devenir de la filière, à sa structuration et au suivi des PFK. Mais qui pourrait prendre la relève?¹⁰⁵ Dans tous les cas, Prokarité constate que la filière karité au Mali manque de cohésion, d'où l'importance de réunir ensemble les différents acteurs de la filière pour renforcer cette cohésion et dégager une vraie vision partagée de la filière. A ce propos, le coordinateur régional du Prokarité a trouvé pertinente l'idée que des représentantes des organisations de productrices soient présentes au comité de suivi du Prokarité mais d'après ce dernier, cette décision relève de l'agence d'exécution au Mali, à savoir l'IER.

En ce qui concerne les difficultés de commercialisation que les organisations de productrices éprouvent à Siby et à Zantiébougou, Prokarité travaille actuellement à mettre en contact des organisations de productrices avec des clients potentiels grâce aux foires¹⁰⁶. En ce qui concerne la garantie d'un revenu minimum aux productrices de beurre de karité, Prokarité considère que la seule garantie est d'acquérir l'assurance qualité. Prokarité préconise qu'il faut « laisser les questions de marché au marché ». Autrement dit, une meilleure qualité se reflètera en principe sur le prix proposé aux productrices. Pour faciliter l'établissement de liens directs, selon le coordinateur du Prokarité, il faut :

- Que Prokarité identifie des acheteurs (foires, etc.) pour ensuite partager l'information avec les organisations de productrices;
- Que les organisations de productrices aient des représentantes pouvant promouvoir

¹⁰³ Ces représentants sont des productrices et les membres des structures d'appui associées.

¹⁰⁴ Le coordinateur, Eliot Masters, travaillait en Ouganda avec les productrices de beurre de karité avec l'ONG COVOL. <http://www.thesheaproject.org/covol.html>

¹⁰⁵ La DNCC a rassemblé différents acteurs de la filière en novembre dernier (dont des productrices) afin de réfléchir ensemble à des stratégies d'exportation des produits du karité. Cette structure pourrait-elle prendre la relève au comité de suivi du Prokarité?

¹⁰⁶ Cela concerne le secteur de la cosmétique car les industriels de l'agroalimentaire ne sont intéressés que par les amandes.

leurs produits lors des foires internationales;

- Promouvoir le système de certification proposé (et associer les productrices à cela).

Mais concrètement quels acheteurs Prokarité a-t-il contacté? Pour le moment, ce travail est en cours. Du 10 au 25 décembre 2005, Prokarité a permis concrètement la participation des organisations de productrices des différents PFK des quatre pays du projet à la FEBAK¹⁰⁷. Du 25 au 29 janvier 2006, Prokarité sera présent à un salon international¹⁰⁸ réunissant les professionnels de la cosmétique et de la coiffure à Frankfort (Allemagne) et prévoit pour cela la participation de la Présidente de l'AMPJF¹⁰⁹. Prokarité compte établir des relations avec des clients potentiels en vantant la bonne qualité du beurre produit. Cependant, pour Prokarité, c'est aussi aux ONG d'appui d'aider les différents PFK à trouver des débouchés commerciaux. *Comment renforcer les compétences des organisations de productrices afin que des représentantes de ces organisations puissent participer à des foires internationales?*

La dernière préoccupation du Prokarité est de renforcer les capacités des productrices en gestion de la production. La campagne de production doit être définie à l'avance avec des quotas. La qualité doit être homogène et pour cela les étapes du processus de fabrication de beurre amélioré bien connues. Pour assurer une certaine homogénéité du beurre produit, Prokarité aimerait que les PFK mettent en place un système de traçabilité dès le ramassage des fruits du karité avec l'aide des ONG d'appui. *Comment concrètement faciliter auprès des organisations de productrices la compréhension et la maîtrise de la gestion de la production? Quels outils (posters, etc.) pourraient faciliter cela? Les ONG sauront-elles mettre en place un système de traçabilité?*

Finalement, et contrairement à ce que pensent certains acteurs, le Prokarité n'est pas là tellement pour structurer la filière karité au Mali ou pour commercialiser le beurre amélioré et garantir une juste rémunération des productrices vis-à-vis du beurre de qualité produit. Prokarité est là en appui technique à la filière pour améliorer la qualité des amandes et du beurre et établir des normes de qualité internationales de façon à valoriser le beurre des

¹⁰⁷ Foire Exposition de Bamako

¹⁰⁸ Le salon *Beauty World*. <http://beautyworld.messefrankfurt.com> ; page consultée le jeudi 12 janvier 2006.

¹⁰⁹ C'est l'ONG qui appuie les productrices du PFK de Kolondiéba. Cette personne est devenue tout récemment l'adjointe du coordinateur régional du Prokarité.

productrices. Dans leur vision des choses, cela ne peut-être que bénéfique aux productrices si elles arrivent à s'adapter à la demande du marché. Pour cela, Prokarité considère que c'est de la responsabilité des PFK et des ONG d'appui de s'adapter à la demande du marché. Autrement dit, selon ma compréhension, Prokarité n'est pas là pour trouver des débouchés au beurre de karité produit par les différents PFK. Cependant, Prokarité travaille à mettre en relation des clients potentiels avec des représentantes des PFK lors de foires. C'est un point important à soulever car sur le terrain, j'ai remarqué que certaines ONG d'appui pensaient que Prokarité allait trouver des débouchés au beurre de karité produit dans les PFK. Or ce n'est pas le cas car Prokarité considère que cela est de la responsabilité des PFK. Par contre, et c'est absolument primordial, Prokarité forme ces organisations de productrices à mieux gérer leur production. Concrètement, cela passe par des formations au niveau régional. Cependant, au niveau national, c'est le coordinateur qui doit assurer le suivi de ces formations et la préoccupation principale du Prokarité est de s'assurer que le suivi est bien fait dans chaque pays. En effet, le suivi de ces formations est nécessaire, ne serait-ce que pour savoir si ces formations ont été comprises et si elles sont d'une réelle utilité. Finalement, Prokarité intervient peu dans la filière karité de façon directe. En effet, Prokarité délègue beaucoup de responsabilités aux agences d'exécution nationales, aux PFK et aux ONG qui les appuient (formation des productrices à la fabrication de beurre et d'amandes améliorées ainsi qu'à la gestion de la production, commercialisation, etc.). C'est aux autres acteurs concrètement d'agir pour tirer profit du projet Prokarité. *Les autres acteurs sauront-ils relever le défi?*



Photo no 11 : rencontre régionale du Prokarité à Bamako réunissant les PFK du Mali, du Niger, du Burkina Faso et du Sénégal. Cette rencontre qui s'est déroulée du 7 au 9 décembre 2005 avait pour thème la gestion de la production pour la traçabilité et l'assurance qualité pour la certification du beurre de karité. Les productrices et les structures d'appui ont souligné les difficultés de commercialisation mais ont aussi échangé sur leurs expériences en matière de traçabilité des amandes de karité en ce qui concerne les procédés de fabrication du beurre de karité amélioré.

3.3.2 L'État

3.3.2.1 Les préoccupations de l'État

Que fait l'État dans la filière karité? Pour le moment, l'État est impliqué dans la filière karité à travers différents ministères et organismes de recherche travaillant à différents niveaux de cette filière :

- Le Ministère de l'Agriculture;
- Le Ministère de l'environnement pour ce qui concerne la protection des arbres (dont les karités);
- Le Ministère de l'Industrie et de la Commercialisation (MIC). Ce dernier est divisé en deux directions nationales : la Direction Nationale de l'Industrie (DNI) qui s'occupe de la mise en place de normes dans les filières et la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC) qui travaille davantage à la promotion des filières dont la filière karité. Concernant le karité, leur but est d'en accroître les volumes exportés grâce à une meilleure qualité des produits.
- Le Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille (MPFEF). Ce dernier est co-coordonateur du programme Prokarité au Mali avec l'Institut d'Économie Rural (IER).
- L'IER. Ce dernier est le coordinateur du programme Prokarité au Mali. C'est en quelque sorte l'agence d'exécution du projet. Il pratique également des analyses de beurre avec le LTA. Il collabore également avec le MPFEF à cause de l'implication de ce dernier dans un projet d'appui aux productrices de beurre de karité.

Nous le voyons, de multiples organes de l'État sont impliqués dans la filière. Mais qui au niveau de l'État coordonne ces différents organes pour bien structurer la filière? Lorsque cette question a été posée à la DNCC, il m'a été répondu qu'il manquait un cadre de concertation commun regroupant les différents services concernés dans le but de définir une vision partagée et des objectifs stratégiques sous-jacents. Leur principale préoccupation à la DNCC est de rassembler tous les acteurs de la filière karité afin de développer des stratégies de commercialisation s'inscrivant dans un plan directeur partagé par tous les acteurs. Ainsi s'est

tenu des ateliers les 8 & 9 novembre 2005 concernant la mise en place de stratégies d'exportation du karité. Ces ateliers rassemblaient différents acteurs de la filière karité : productrices, ONG d'appui, exportateurs, MPFEF, Prokarité. Ces ateliers ont permis de soulever notamment les difficultés de commercialisation rencontrées par les productrices et la faiblesse des infrastructures routières, de transport, de stockage et de crédit. Mais le principal mérite de ces ateliers a été d'avoir rassemblé différents acteurs de la filière karité, en particulier des productrices de Dioïla et de Zantiébougou. Au mois de décembre 2005 devait se faire la restitution de ce qui a été discuté lors de ces deux jours de travail par les consultants travaillant avec la DNCC¹¹⁰.

Maintenant, nous allons nous intéresser à l'organisme qui met en oeuvre le Prokarité au Mali : l'Institut d'Économie Rural (IER). D'après le coordinateur régional du Prokarité, l'IER a la responsabilité de la mise en œuvre du projet (cf. le schéma en annexe page 103). Cependant, au MPFEF, la personne en charge du projet karité (un projet de valorisation du karité au Mali existant bien avant le Prokarité¹¹¹) m'a déclaré être la co-coordinatrice du Prokarité au Mali avec l'IER. Il reste à déterminer qui fait quoi entre l'IER et le MPFEF. Sur ces questions, je retiens l'aveu même du coordinateur régional du Prokarité qui m'a déclaré que ce n'était pas très clair entre ces deux organismes. Mais il a par ailleurs mentionné le fait que c'était l'IER qui était l'agence d'exécution du Prokarité au Mali en lien direct avec le siège régional du Prokarité qui est situé à Bamako. Ainsi, le MPFEF collaborerait avec l'IER en raison de son expérience dans l'appui aux groupements de productrices de beurre de karité¹¹². La responsable du MPFEF serait en quelque sorte la suppléante de la responsable de l'IER pour le projet. En ce qui concerne les analyses de beurre, cela relève de l'IER qui travaille avec le Laboratoire de Technologie Alimentaire (qui dépend de l'IER) ou avec d'autres laboratoires mieux équipés au besoin.

Que fait le MPFEF? Le MPFEF effectue d'après la responsable le suivi des différents PFK et organise les formations du programme Prokarité. Le MPFEF a également son projet d'appui

¹¹⁰ Il s'agit de consultants du Centre du commerce international basé à Genève.

¹¹¹ Cependant, depuis deux ans le coordinateur régional du Prokarité recherche (en vain !) les réalisations pertinentes de ce projet. De mon côté, l'information que j'ai eue concerne les formations effectuées et la construction d'un centre de production à Dioïla. Mais les productrices sont limitées par des difficultés de commercialisation pour les raisons que je mentionne un peu plus loin dans le texte. C'est pour cela que le MPFEF a proposé que son centre de production de Dioïla soit un PFK pour voir notamment en quoi cela peut résoudre les problèmes de commercialisation.

¹¹² Projet « Appui aux Groupements Féminins dans l'Exploitation du Karité » du MPFEF.

aux groupements féminins dans l'exploitation du karité dans cinq régions¹¹³. Pour le moment, il a formé 35 groupements et en vise 100. Le MPFEF se charge également de mettre en relation ces groupements karité avec des commerçants maliens mais faute d'entente, très peu de beurre a été vendu¹¹⁴. Les préoccupations du MPFEF portent sur leurs deux volets :

1. Concernant son projet d'appui aux groupements féminins dans l'exploitation du karité, la principale préoccupation est une nouvelle fois la commercialisation : comment écouler la production de 35 groupements qui font tous le même beurre amélioré? Comment faire face à la concurrence du Burkina Faso? Comment contenter les clients qui ne souhaitent pas payer le beurre au prix demandé par les groupements ?
2. Concernant son partenariat avec le Prokarité et le suivi des PFK, la principale préoccupation du MPFEF est l'absence actuelle de réflexion sur la structuration de la filière karité¹¹⁵. Cette réflexion est indispensable à mener pour savoir où va ce projet, en particulier pour répondre à ces interrogations :
 - *Quelles stratégies de commercialisation adopter au niveau de chaque PFK? On rejoint ici la même préoccupation que précédemment à savoir que d'après le MPFEF, les clients (commerçants importateurs) expriment certaines réticences à payer le beurre de karité au prix que demandent les groupements.*
 - *Quel est l'avenir des PFK? En effet, un an après le démarrage du projet, les PFK ne sont pas encore les lieux de négociation entre les groupements et les clients. Et la majorité des PFK au Mali ne sont pas autonomes dans leur fonctionnement.*
 - *Les PFK sauront-ils capable de négocier des contrats? (Une formation là-dessus semble un préalable pour la bonne marche du projet).*

Au niveau des appuis du CECI, le MPFEF apprécierait qu'un volontaire ayant un profil commercial appuie la chargée de programme (qui travaille sur les questions de commercialisation) à mettre en relation les groupements du MPFEF et le PFK de Dioïla avec

¹¹³ C'est un projet s'étendant sur six ans de 2004 à 2009 sur un financement propre de l'Etat de 1 250 000 000 CFA qui depuis quelques années a affiché sa volonté de promouvoir la filière karité (Source : MPFEF : www.mpfef.gov.ml)

¹¹⁴ Selon la responsable du projet, les stocks s'accumulent au sein des groupements... Pourquoi viser 100 groupements quand on ne peut vendre le beurre des 35 groupements existants? Le MPFEF a cependant inauguré récemment le centre de production de partenaires qui fait parti du PFK de partenaires

¹¹⁵ Notamment aux réunions du comité de suivi du Prokarité (auxquelles assiste pourtant le MPFEF?)

des commerçants et des importateurs internationaux¹¹⁶.

3.3.2.2 Que fait l'État pour améliorer la filière karité?

Pour conclure sur l'implication de l'État dans la structuration de la filière karité, on remarque qu'en dépit des différents services impliqués et des fonds alloués dans le cadre du projet du MPFEF, il n'y a pas de réelle stratégie globale pour structurer la filière karité au Mali ni de concertation entre les différents services de l'État. Le partage des rôles entre que et le MPFEF dans le cadre du Prokarité n'est pas toujours bien compris et cela illustre l'urgence d'avoir une réflexion d'ensemble sur les rôles de chacun en ce qui concerne la filière karité, en particulier entre les différents services de l'État. Seule la DNCC, d'après mes observations, réfléchit avec l'ensemble des acteurs de la filière pour élaborer des stratégies d'exportations du karité. Cela est une initiative pertinente dans le sens où elle amène chacun à exprimer ses préoccupations et ses besoins. Ainsi, l'Etat intervient à différents niveaux (MPFEF, DNCC, etc.) mais chacun des acteurs rencontrés ont exprimé le souhait de vouloir se concerter davantage. Cependant, le plan directeur concernant le karité dans lequel seront mises en place les stratégies d'exportation sur lesquelles travaille la DNCC permettra d'avoir une meilleure compréhension de ce que l'Etat est prêt à faire. Il est également surprenant de constater que le MPFEF déplore l'absence actuelle de réflexion sur la structuration de la filière karité, sur les débouchés commerciaux du beurre de karité amélioré ainsi que sur le devenir des PFK alors qu'il collabore avec que sur les activités du Prokarité au Mali.

3.3.3 *Les acteurs du secteur privé*

Parmi les préoccupations du secteur privé, il y a celles des industriels (importateurs) et celles des commerçants (exportateurs) qui travaillent souvent par contrat avec ces industriels.

¹¹⁶ Cela nécessitant que le volontaire recherche dans un premier temps les indicateurs spécifiques des importateurs internationaux relatifs à la qualité du beurre (autres que les certifications de l'UEMOA).

Il est primordial de connaître les préoccupations des industriels car ce sont de gros acheteurs d'amandes¹¹⁷ et dans une moindre mesure de beurre de karité. Ainsi, ils peuvent contribuer à accroître le volume des ventes des organisations de productrices.

3.3.3.1 Les préoccupations des industriels

Pour répondre à cette question qui intéresse évidemment les productrices, il convient de distinguer les deux grands types d'industriels :

1. Les industriels de la chocolaterie qui font la fragmentation du beurre afin d'en extraire la stéarine qui entre dans la composition des *Cocoa Butter Equivalent* (CBE) et des *Cocoa Butter Improver* (CBI). Deux grandes compagnies se partagent l'essentiel du marché : Aarhus United (Danemark), et Loders Croklaan (Pays-Bas). Ces industriels achètent au total, d'après AFE¹¹⁸, entre 125 000 et 150 000 tonnes d'amandes de karité (essentiellement au Ghana) et font tout le processus de transformation chimique dans leurs installations, soit en Europe, soit au Togo et au Ghana en ce qui concerne Loders Croklaan. Le représentant d'AFE m'a clairement indiqué que ces industriels préfèrent aujourd'hui acheter des amandes : d'une part, ils ne croient pas que pour le moment les pays africains puissent produire les volumes nécessaires de bon beurre de karité de qualité homogène; d'autre part, ces compagnies ont investi dans des unités de transformation des amandes qu'elles doivent amortir. La grande préoccupation de ces industriels, dont les commerçants sont le relais, est d'avoir des amandes de bonne qualité à un prix compétitif. Or le prix proposé lors de la dernière saison pour les amandes était de 95 FCFA/kg sur toute l'Afrique de l'Ouest (d'après l'AMEPROC). Au village, à cause des coûts intermédiaires¹¹⁹, les prix qui ont été proposés aux femmes se situaient entre 25 FCFA pour des amandes de mauvaise qualité et 40 FCFA pour des amandes de meilleure qualité (obtenues par ébouillantage et séchage au soleil). Les productrices ne s'y retrouvent absolument pas et ne vendent que leurs

¹¹⁷ D'après Amadou Sylla d'AFE, les besoins des industriels se situent entre 125 000 et 150 000 tonnes d'amandes de karité. Le potentiel de production estimé pour l'Afrique de l'Ouest s'établissant autour de 500 000 tonnes.

¹¹⁸ « *Action for Enterprise* » (AFE), est une ONG internationale spécialisée dans le développement des entreprises. AFE-Mali a travaillé dans la filière karité à aider les acheteurs étrangers dans leur démarche de prospection commerciale. C'est pour cela qu'un de leur représentant a participé aux réunions du comité de suivi du Prokarité.

¹¹⁹ Pour un pays enclavé comme le Mali, le coût de transport représente la moitié du prix final. Des amandes achetées à Siby à 40F/kg se retrouvent à Lomé à 95F/kg (à cause des coûts de transport, des coûts de dédouanement et des « faux frais »). Les exportateurs maliens déclarent se faire des marges réduites (autour de 10F/kg) et mettent en cause la politique de bas prix des industriels. Ils se plaignent aussi du fait que les transporteurs à Bamako trafiquent la balance pour gagner un peu de poids.

surplus d'amandes de mauvaise qualité¹²⁰. Elles préfèrent garder leurs bonnes amandes pour en faire du beurre. La meilleure campagne de promotion de la qualité serait que les importateurs rémunèrent la qualité. D'après AFE, les industriels seraient intéressés à acheter du beurre s'il y avait des unités de transformation semi industrielles qui transformeraient les amandes en beurre de première qualité à une échelle beaucoup plus importante. Mais cela nécessiterait une stratégie regroupant l'État et les partenaires privés (dont les productrices) et éventuellement des structures d'appui. Toujours d'après AFE et suite à une réunion entre importateurs et exportateurs qui s'est tenue le 12 juillet 2005, l'absence de comptoir d'achat sur place entrave la rapidité et la coordination des exportations. L'idée envisagée serait de parvenir à une structure spécialisée dans la manipulation et l'entreposage des amandes au niveau d'un centre de groupage. Il s'agirait d'assurer sur ce lieu une inspection et un contrôle de conformité, et d'assurer également le stockage en vrac ou en sacs avant l'expédition. Ce comptoir serait un point d'entrée pour les acheteurs qui souhaitent s'approvisionner au Mali. Dernièrement, le groupe Loders Croklaan serait prêt à négocier directement des amandes aux organisations de productrices et à les acheter à un prix « décent » si la qualité et la traçabilité est garantie¹²¹. Il pourrait aussi, sous certaines conditions, acheter du beurre amélioré. Mais à quelle qualité faisons nous référence? En ce qui concerne le beurre¹²², les normes de qualité telles que l'UEMOA les a définies et telles que Prokarité les a transmises aux organisations de productrices (des PFK) satisfont-elles ces industriels? A cette question, la réponse du groupe Loders Croklaan est sans équivoque. Le responsable des ventes dans un courriel daté du 16 décembre a conditionné l'achat de beurre de karité au respect de certains paramètres de qualité. Le tableau ci-dessous les présente ainsi que les paramètres du grade no 1 de l'UEMOA :

	Free Fatty acid	Peroxyde value	Moisture content	Insoluble impurities
Grade no 1 de l'UEMOA	< 1%	< 10 mEq ¹²³	< 0,05%	< 0,09%
Loders Croklaan	< 1%	< 3 mEq	< 0,05%	No impurities

Source : UEMOA et Jaap Biersteker de Loders Croklaan, 16 décembre 2005.

¹²⁰ D'après certaines enquêtes à partenaires et à Siby, les femmes ne seraient pas prêtes à vendre leurs noix de qualité améliorée en-deçà de 125F/kg. On se rend compte de l'énorme écart entre le prix proposé et le prix demandé !

¹²¹ Courrier électronique reçu d'Antoine Devulder, directeur des achats de *Loders Croklaan* pour l'Afrique de l'Ouest.

¹²² Il n'existe pas à ma connaissance de normes de qualité pour les amandes de karité.

¹²³ mEq : milliequivalents/équivalent

Nous le constatons, Loders Croklaan est plus exigeant sur la teneur en peroxyde et intraitable sur la présence d'impuretés insolubles. Les organisations de productrices pourront-elles vraiment répondre à ce type de client? Il ne faut pas oublier que la fabrication de beurre de karité est une activité artisanale et il est difficile actuellement d'imaginer comment les femmes puissent satisfaire toutes les exigences de cet industriel concernant le beurre. Mais pour pouvoir se faire un avis sur la question, il va être intéressant de connaître les prochaines analyses de beurre amélioré des différents PFK qu'a mené le Prokarité et voir si les PFK atteignent les paramètres de qualité demandés par cet industriel ou par l'UEMOA. Pour conclure, je crois que les productrices et les grands groupes industriels peuvent réellement sortir renforcés de leur partenariat en ce qui concerne les amandes de karité : les unes en fournissant des amandes de bonne qualité et les autres en rémunérant correctement ces amandes (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui). Mais en ce qui concerne le beurre, je ne vois pas pour le moment comment il pourrait y avoir un quelconque partenariat car les exigences de ces groupes me semblent trop élevées (et pour quel prix?) et de toute façon, ces groupes ont l'habitude de travailler dans leurs usines à partir des amandes de karité qu'ils achètent. Qu'en est-il des industriels de la cosmétique?

2. Ensuite, il y a les industriels de la cosmétique. Ce marché est beaucoup plus petit que le précédent puisque la demande en beurre de karité s'établirait dans une fourchette allant de 3000 à 5000 tonnes d'après AFE. Cependant, ces professionnels de la cosmétique recherchent le beurre de karité produit par les productrices selon des méthodes artisanales qui n'utilisent pas la technique de l'enfouissement des noix et la technique de fumage. Les méthodes artisanales n'utilisent pas de solvants et conservent toutes les qualités naturelles du beurre. Les préoccupations des industriels de la cosmétique sont d'être régulièrement approvisionnés en beurre de qualité amélioré répondant à des normes internationales¹²⁴ et de qualité homogène. Pour profiter de ce segment de marché, les productrices doivent atteindre l'excellence dans la qualité et assurer un certain volume minimum de production.

¹²⁴ Les 3 standards de l'UEMOA qui doivent entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2006 sont un premier pas en ce sens. Ces normes, à la différence Loders Croklaan, devraient satisfaire pleinement les cosméticiens car pour atteindre le grade no 1 de l'UEMOA, il faut nécessairement ne pas enfouir, ébouillanter et sécher les noix au soleil (processus qui garde intact les propriétés du beurre de karité que les cosméticiens recherchent).

3.3.3.2 Les préoccupations des exportateurs

Les exportateurs maliens dépendent de ces industriels. Lors de la campagne 2004/2005, 12500 tonnes d'amandes de karité ont été exportées par les exportateurs de l'Association Malienne des Exportateurs de Produits de Cueillette¹²⁵ (AMEPROC) d'après le Président de l'association. Leur marge de manœuvre est faible et ils confirment que les prix proposés par les industriels n'encouragent pas les productrices à fournir des amandes de qualité. Régulièrement, les exportateurs rencontrent par l'intermédiaire de l'AMEPROC les industriels. Mais ces derniers, d'après eux, se concentrent avant tout sur la compétitivité des amandes du Mali. Dans tous les cas, ils devront nécessairement proposer un prix rémunérateur aux productrices s'ils souhaitent obtenir de la qualité. Pour permettre à chacun d'exprimer ses préoccupations, les exportateurs (à travers l'AMEPROC) aimeraient se concerter directement avec les organisations de productrices et les industriels. Le but étant de mettre en place des conventions entre l'exportateur et son réseau d'approvisionnement (des groupements ou des coopératives de productrices).

L'autre préoccupation des exportateurs concerne les frais de transports qu'ils jugent « insupportables ». Pour cela, ils préconisent l'implantation de comptoirs d'achats au Mali par les principales sociétés (Aarhus United et Loders Croklaan).

En ce qui concerne le beurre de karité amélioré, les quantités exportées par l'AMEPROC sont très faibles. Il y a eu seulement 300 kg de beurre amélioré acheté à 500 FCFA le kg à l'ULPK¹²⁶ de Dioïla pour une cliente de Libreville¹²⁷. Il y a eu également une petite commande de 80 kg passée par un client de Clermont-Ferrand en France (beurre acheté à 500 FCFA le kilo à l'ULPK). Les exportations de beurre sont extrêmement minimales par rapport aux exportations d'amandes si on se réfère aux propos de l'AMEPROC. D'où sa préoccupation d'améliorer la concertation entre les importateurs d'amandes, eux-mêmes et les productrices.

¹²⁵ Cette association regroupe une trentaine d'exportateurs d'amandes et de beurre de karité du Mali. Le Président de l'AMEPROC et également le directeur de l'ACOGEDI (Agence de Commerce Générale pour la représentation et la Distribution – Produits Tropicaux).

¹²⁶ Union Locale des Productrices de Karité.

¹²⁷ A titre informatif, l'AMEPROC a revendu le beurre à 700 FCFA le kilo au traders de la cliente gabonaise à l'aéroport. Les coûts de transport par avion s'élevant à 800F le kilo, le beurre amélioré du Mali est donc revenu à 1500 FCFA le kg à Libreville.

3.3.3.3 Qu'est-ce que les industriels sont prêts à faire pour améliorer la filière karité?

Pour le moment, ils observent ce qu'est en train de faire le Prokarité. Ils sont intéressés par ce projet car une amélioration de la qualité du beurre en vue d'une certification internationale passe nécessairement par une standardisation dans la façon de produire des amandes. Ces industriels qui constatent que les amandes du Mali sont de mauvaise qualité à cause d'habitudes profondément ancrées d'enfouissement et de fumage des noix dans certaines régions attendent pour le moment que les noix du Mali soient de meilleure qualité. Si tel est le cas, le groupe Loders Croklaan est prêt à faire affaire directement avec les organisations de productrices et à leur acheter leurs amandes à un prix « décent » pour reprendre les mots du représentant de Loders Croklaan à Ouagadougou. Autrement dit, cette société ne souhaite pas renouveler l'expérience de travailler avec l'AMEPROC. Quant au prix dit « décent », je n'ai pas obtenu de précisions. Cela dépendra de l'offre et de la demande en amandes de qualité. Cette déclaration d'intention de la part d'un « gros client » doit alerter les organisations de productrices intéressées (et leurs structures d'appui éventuelles) à savoir gérer et négocier un contrat et bien gérer la production pour honorer la commande. Il sera intéressant d'observer quel sera le « prix décent » que va proposer lors de la prochaine saison Loders Croklaan aux organisations de productrices. Pour le moment, ces industriels, d'après ce que j'ai observé, n'ont pas mené d'actions visant à améliorer la filière karité au Mali et les productrices se concentrent davantage vers le marché local et national pour écouler leur beurre amélioré ou le commerce équitable (avec la collaboration des structures d'appui). Cependant, les contacts entre les productrices et ces industriels me semblent pertinents pour permettre à chacun de mieux se connaître.

3.3.3.4 Qu'est-ce que les exportateurs sont prêts à faire pour améliorer la filière karité?

Les exportateurs aimeraient davantage mettre en relation des organisations de productrices avec les importateurs (par leur intermédiaire) de manière à faire prendre conscience aux importateurs que la qualité des amandes à un prix. Un prix unique pour l'Afrique de l'Ouest n'est pas rentable pour les productrices d'un pays enclavé comme le Mali à cause des coûts de transports. En contrepartie, les exportateurs sont prêts à fournir des amandes de bonne qualité

aux importateurs. C'est à dire à fournir des amandes obtenues par ébouillantage et séchage au soleil et stockées dans des sacs en jute, des canaris ou des greniers secs et aérés. Pour rester les intermédiaires entre les organisations de productrices et les importateurs, les exportateurs de l'ACOGEDI¹²⁸ s'engagent sur trois points¹²⁹ :

1. Vérifier la qualité des amandes et la conformité aux critères (amandes entières d'un brun léger obtenues par ébouillantage et séchage au soleil ne contenant pas de matières étrangères comme de la terre, des cailloux, de l'écorce ou des coques). Il semble cependant absolument nécessaire pour cela que les importateurs, exportateurs et productrices s'entendent sur un prix pour une qualité donnée.
2. Peser les amandes sur des balances ou des bascules bien étalonnées.
3. Payer immédiatement au comptant le prix convenu.

3.3.4 Bilan sur les préoccupations des partenaires

Les préoccupations des partenaires illustrent le besoin de plus de concertation au niveau de la filière karité :

- Les organisations de productrices de Siby et l'ACOD s'interrogent sur les possibilités de vendre des quantités plus importantes de beurre amélioré (notamment dans le cadre du Prokarité).
- Les membres de la COPROKAZAN s'interrogent également sur les possibilités d'accroître la commercialisation de beurre amélioré à un prix rémunérateur.
- La DNCC souhaite l'instauration d'un cadre de concertation regroupant les différents services de l'État et les autres acteurs pour définir une vision de la filière, des objectifs stratégiques et afin de résoudre les problèmes au sein de la filière : stockage, transport, accès au crédit pour les acteurs, etc.
- Le PROKARITE qui souhaite renforcer les capacités des productrices à la base se demande comment se fait le suivi au niveau national avec que des formations qu'il délivre au niveau de la sous région.

¹²⁸ Agence de Commerce Générale pour la représentation et la Distribution – Produits Tropicaux. Le Directeur de cette agence de commerce est aussi le Président de l'AMEPROC.

¹²⁹ Source : Issa Keïta, ACOGEDI, Bamako (campagne 2004/2005).

- Le MPFEF souhaite une réflexion sur la structuration de la filière karité de façon à faciliter la commercialisation des produits des organisations de productrices (en particulier en ce qui concerne les PFK).
- Les importateurs souhaitent obtenir des productrices des amandes de meilleure qualité à un prix compétitif.
- Les exportateurs voudraient plus de concertation avec les productrices et les importateurs afin que les importateurs augmentent leur prix d'achat des amandes et que de l'autre côté les productrices améliorent la qualité de leurs amandes afin de justifier l'augmentation du prix d'achat.
- Les structures d'appui encadrant les PFK (comme l'ACOD) se demandent d'une façon générale comment ils vont aider ces PFK à écouler le beurre de karité amélioré et à identifier des clients (d'autant plus que les compagnies oléagineuses comme Loders Croklaan ne s'intéressent qu'aux amandes de karité). Il y a donc tout un travail de prospection et de recherche de marché auquel les structures d'appui ne sont pas préparées.

Toutes ces préoccupations illustrent le besoin de rassembler tous les acteurs de la filière karité afin de réfléchir ensemble à une vision partagée de la filière karité. Autrement dit réfléchir ensemble sur ces différentes questions :

- *Où est-ce qu'on va avec la filière karité?*
- *Qu'est-ce que moi en tant qu'acteur de la filière karité j'apporte? Et qu'est-ce que je suis prêt à faire pour satisfaire les autres acteurs de la filière?*
- *De quelle façon je serais satisfait de mon implication au sein de la filière?*

Certes, chaque acteur a ses intérêts personnels. Mais il est de l'intérêt de chacun de mieux se connaître afin de passer des ententes constructives et durables. Aujourd'hui, qui peut insuffler cette volonté d'élaborer une vision commune de la filière karité? C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. D'un côté, il y a l'Etat qui mène une réflexion de ce type à travers la DNCC. De l'autre, Prokarité travaille également avec différents acteurs de la filière. Ces deux structures mènent chacune des réflexions concertées mais sur des thèmes précis : les stratégies d'exportation pour les uns et la certification du beurre de bonne qualité pour les

autres. Il me semble regrettable que ces réflexions ne s'insèrent pas dans une vision globale de ce que devrait être la filière karité partagée par tous les acteurs. Est-il possible de mettre en place un cadre de concertation pour élaborer cette vision de la filière qui rassemblerait les différents acteurs? Que peut faire le CECI pour encourager cela ? En effet, une telle concertation permettrait notamment de :

- Contribuer à renforcer les capacités des organisations de productrices et les ONG d'appui partenaires.
- Amener les organisations de productrices à mieux se connaître et à se spécialiser pour qu'elles ne se retrouvent pas toutes à faire la même chose¹³⁰.
- Rapprocher les productrices des exportateurs et des importateurs pour négocier des contrats.
- Changer les stratégies de commercialisation des groupements et ouvrir de nouvelles perspectives. Par exemple, si les prix que proposent les importateurs sont jugés insuffisants par les organisations de productrices de beurre ou d'amandes améliorées, les organisations de productrices peuvent démarcher d'autres clients. En dehors des industriels de l'agroalimentaire et des professionnels de la cosmétique, il y a peut-être d'autres débouchés au beurre de karité au niveau du Mali. Par exemple, les femmes vendant les beignets dans la rue à Bamako ou en brousse sont de grandes utilisatrices de beurre de karité qu'elles utilisent comme huile de cuisson. Or le beurre utilisé a bien souvent une odeur assez forte tant est si bien que certaines pourraient être intéressées par du beurre de qualité dégageant une odeur plus faible. D'autre part, les femmes du Mali dépensent beaucoup d'argent dans des produits de beauté bien souvent importés. Le beurre de karité est déjà reconnu pour ses vertus mais il me semble qu'il y a là matière à creuser afin de mettre au point des crèmes à base de karité dans un contenant adapté et bien travaillé (une étude de marché permettrait d'avoir une idée plus précise). De même, il serait intéressant de prospecter les pharmacies pour voir s'il y a là un besoin à combler (aux dernières nouvelles, la COPROKAZAN vend du beurre de karité dans des pharmacies).

¹³⁰ Certaines peuvent préférer vouloir faire du beurre de karité amélioré pour la vente au détail, d'autres du beurre pour l'exportation en gros, d'autres des produits cosmétiques, d'autres fournir des amandes de bonne qualité et du beurre tout venant, etc. L'enjeu étant que chaque organisation de productrices tire partie de sa production avec d'autres acteurs de la filière clairement identifiés et que chacun s'engage durablement en ce sens.

Ces quelques exemples illustrent l'intérêt de construire une vision d'ensemble de la filière karité afin d'amener les acteurs à mieux se connaître et à prendre plus d'engagements les uns par rapport aux autres.

3.4 Conclusion

3.4.1 Sur la démarche CECI

Il est difficile de comparer les appuis du CECI à Siby et à Zantiébougou étant donné le contexte différent dans lequel ces appuis sont intervenus. Cependant, les volontaires du CECI ont contribué pour une grande part à la pertinence des appuis apportés aux groupements de Siby et à la COPROKAZAN ainsi qu'aux ONG partenaires. En particulier elles se sont adaptées au contexte et ont ciblé leurs actions sur des besoins précis. Dans un cas, il s'agissait davantage de prendre en main certaines des activités de l'ACOD. Dans un autre cas, il s'agissait davantage de travailler auprès des femmes de la COPROKAZAN à améliorer les produits et leur commercialisation. Autrement dit, dans un cas, les appuis étaient davantage dirigés sur l'ONG partenaire et dans l'autre les appuis ciblaient directement certaines femmes de la COPROKAZAN. La question ne me semble pas être de savoir s'il valait mieux agir auprès d'une ONG partenaire ou directement auprès des bénéficiaires partenaires. En effet, dans chacun des cas, les volontaires du CECI ont impliqué les productrices concernées et l'ONG partenaire. Ce qui a été crucial fut la démarche adoptée par les volontaires du CECI :

1. La bonne connaissance de la situation problématique locale, en particulier la situation des productrices. Ainsi à Siby, la volontaire a mené un diagnostic participatif avec tous les acteurs concernés pour mieux comprendre les préoccupations de chacun. A Zantiébougou, la volontaire est allée sur le terrain et a travaillé avec l'ONG CCI présente depuis 2001 qui appuie également l'AMPJ et qui connaissait bien la situation problématique de l'UGFZ de l'époque.
2. Les volontaires ont ainsi pu identifier des besoins pertinents et mobiliser leurs actions dessus ainsi que des ressources. Cela a permis à la volontaire travaillant avec les groupements de Siby et l'ACOD de monter avec eux le projet d'appui à la filière karité et d'obtenir les financements nécessaires. Cela a permis à la volontaire travaillant avec la COPROKAZAN de travailler sur le conditionnement et l'étiquetage

des pots de karité, sur la commercialisation de ces pots et sur la gestion des activités de la coopérative.

3. Les volontaires ont également eu à cœur d'instaurer une vision dans laquelle les femmes sont impliquées à chaque action les concernant.

Cependant, l'expérience de la volontaire canadienne en appui à l'AMPJ montre les limites de la démarche CECI. En effet, la volontaire est arrivée au Mali à un moment où l'AMPJ venait de perdre un financement. La volontaire se retrouvait à appuyer en commercialisation une ONG qui n'avait plus de budget pour appuyer l'UGFZ. Elle n'avait également pas d'homologue à temps plein à former. Mais grâce à une démarche concertée entre l'AMPJ, le CECI et l'UGFZ et aux capacités d'adaptation de la volontaire, cette dernière a travaillé sur le terrain avec l'UGFZ sur la commercialisation et la gestion de leurs produits. Ainsi, bien que souhaitant avant tout renforcer les organisations maliennes partenaires, le CECI a montré qu'il travaillait aussi directement sur le terrain avec les productrices. Autant à Siby qu'à Zantiébougou, cela s'est avéré fructueux car les volontaires ont su impliquer les différents partenaires dont les structures d'appui qu'elles doivent renforcer. Les organisations de productrices ont aussi bien apprécié le travail des volontaires. Finalement les limites de la démarche CECI, à mon avis, reposent sur les contraintes financières et humaines pesant sur les partenaires, mais aussi sur la capacité de chacun à travailler ensemble et à s'adapter aux problématiques du terrain. Pour cela, les contacts entre les volontaires et les productrices sur le terrain sont indispensables.

3.4.2 Et autres recommandations

3.4.2.1 Par rapport aux appuis à Siby

A Siby, les axes prioritaires à développer pour renforcer le projet d'après l'ACOD sont :

1. Mettre en place et renforcer les capacités de la coopérative des productrices de beurre de karité de la commune de Siby. Pour assurer le bon fonctionnement de cette coopérative il est prévu un programme de renforcement des capacités comprenant entre autres les thèmes suivants :

- La formation et l'appui aux femmes dans le processus de création de la coopérative (il s'agit de voir également en quoi la coopérative peut être rentable);
 - La formation des responsables sur les techniques de commercialisation et de marketing;
 - La formation sur les techniques de production et de contrôle du beurre amélioré;
 - L'appui à la création de nouveaux produits à base de karité (pommade, savons de forme différente, etc.)
 - L'appui dans l'acquisition d'un équipement de séchage des noix adéquat;
2. Former des femmes en alphabétisation pour assurer la réussite des autres formations. Il s'agit pour ces femmes (notamment celles qui ont des responsabilités) de maîtriser l'écriture et les quatre opérations de calcul.

Il est prévu également d'étendre le projet à d'autres groupements de la coopérative.

Les initiatives prévues me semblent pertinentes car elles vont dans le sens du renforcement des capacités et de l'autonomie des productrices afin de leurs permettre d'améliorer leurs revenus à travers la coopérative. Il est évidemment impératif que les femmes maîtrisent l'écriture ainsi que les quatre opérations de base. L'idéal serait qu'il y ait un noyau de femmes qui soient prêtes à s'investir davantage dans la coopérative notamment en ce qui concerne la gestion et la comptabilité ainsi que la vie coopérative. La question de savoir en quoi la fabrication de beurre amélioré ou de savon peut être une activité rentable où peut l'être et à quelles conditions, est aussi un point prioritaire à résoudre. Il s'agit de tenir compte des frais fixes (matières premières, emballages, étiquettes, etc.) mais aussi des charges salariales (les femmes souhaitent être rémunérées pour les activités de conditionnement du beurre et de fabrication du savon) et des coûts de transport pour fournir les points de vente à Bamako et à Mopti¹³¹. L'amélioration des revenus des femmes dans le cadre du projet d'appui aux productrices de karité que l'ACOD et le CECI mettent en oeuvre est tributaire des bénéfices dégagés par les activités des groupements. C'est pourquoi, les questions de rentabilité de ces

¹³¹ Un hôtel y achète des savonnettes.

activités, de stratégies de marché, doivent se poser en tenant compte de la concurrence car au Mali et dans la sous région, d'autres productrices s'organisent et produisent du beurre et/ou du savon. Le recrutement dans le cadre du programme *Uniterra* (initiative CECI & EUMC) d'un conseiller en commercialisation et marketing des produits du karité pour un an (dès le 14/022006)¹³² est à ce titre pertinent car il répond aux besoins d'appuis en marketing & communication & gestion de la production susmentionnés exprimés par les productrices et l'ACOD. Il serait également intéressant de suivre le marché des amandes améliorées. En effet, si les industriels décident d'augmenter le prix offert, cela peut-être au moins autant intéressant pour les productrices que de faire du beurre. C'est à elles de juger mais c'est aux ONG qui les encadrent de leur donner accès à ces informations et de faciliter la mise en relation des organisations de productrices avec les industriels intéressés.

Par rapport à l'ouverture de la (future) coopérative à d'autres groupements au cas où les activités s'accroîtraient avec la coopérative, cela me semble avant tout conditionné par la mise en place d'organes de gestion fonctionnels. Si les femmes ne s'approprient pas pleinement leur rôle, il leur sera difficile de s'étendre. C'est déjà là un gros défi. Pour les y encourager, la poursuite des efforts pour impliquer davantage les femmes dans les réunions les concernant au niveau de la filière et auprès des autres acteurs de la filière karité est nécessaire. Enfin, si une coopérative est mise en place à Siby, l'expérience de Zantiébougou montre qu'il faut surtout travailler sur le lien entre la coopérative et le membre (notamment ses droits et ses devoirs que lui confère sa qualité de membre). En principe, le groupement villageois n'a plus ce rôle d'intermédiaire entre la productrice et son organisation. Pour que la coopérative soit dynamique, leurs membres doivent avoir fait une démarche volontaire d'adhésion qui les engage dans une sorte de contrat moral avec leur coopérative. Or si l'échelon des groupements est conservé, cela risque de diluer les responsabilités et n'encouragera probablement pas les productrices à s'affranchir d'une certaine attitude attentiste¹³³.

3.4.2.2 Par rapport à la COPROKAZAN

En ce qui concerne le devenir de la COPROKAZAN, il est nécessaire aux membres de bien

¹³² La description de ce poste l'est sur le site du CECI : http://agora.ceci.ca/postesVacants_fr.html

¹³³ Cependant, ces groupements peuvent continuer à exister pour rendre d'autres services (tontine, etc.) D'où l'importance de leur laisser le fonds de roulement qui leur a été attribué.

comprendre ce qu'est une coopérative mais aussi leurs droits et devoirs de membre. Il en va de la dynamique coopérative. Les membres du CA doivent également s'assurer de bien restituer le contenu des réunions aux membres restés au village si la coopérative souhaite impliquer davantage ses membres. Quels sont les éléments permettant de faciliter le travail de restitution du CA? La coopérative doit également trouver des réponses concrètes pour transporter les membres du CA de leur village au lieu de la réunion du CA et les ramener.

Le gestionnaire, la comptable et la caissière jouent également des rôles majeurs au sein de la coopérative. Comme le contrat du gestionnaire se termine en août 2006 va se poser la question de la relève. D'où l'importance de former la comptable et la caissière. Une formation approfondie en gestion pour renforcer les connaissances transmises par le gestionnaire permettrait à la comptable de prendre la relève ou d'assurer l'intérim en attendant la venue éventuelle d'un autre gestionnaire. Un renforcement des capacités en gestion permettra en outre à la comptable, même si elle n'a pas fait des études spécialisées en gestion, d'être plus vigilante quant au travail du gestionnaire.

En ce qui concerne le matériel de gestion, le gestionnaire devrait avoir un ordinateur portable (dans un souci de renforcement des compétences et de durabilité, la comptable doit maîtriser suffisamment l'informatique pour lui permettre de prendre à terme la relève du gestionnaire).

Pour accroître l'exportation de beurre de karité amélioré comme produit cosmétique¹³⁴, il faut savoir que la vente en France (et en Europe) dans certains magasins « biologiques » est conditionnée par la labellisation « Ecocert¹³⁵ ». Plus largement, la labellisation est un atout et il serait intéressant de voir qu'est-ce qui peut être fait dans cette voie¹³⁶.

¹³⁴ Comme s'est le cas avec la boutique « Dix mille villages » à Montréal.

¹³⁵ C'est un label de produits biologiques européens. Sur le site d'Ecocert, il y a une page spéciale concernant la cosmétique avec le référentiel et les coordonnées : <http://www.ecocert.fr/dyn/?MIval=PageAccueil&lg=fr> (page consultée le 15 janvier 2006). Il serait intéressant d'entrer en contact avec eux. En France, une entreprise dénommée « Melvita » achète du beurre de karité en Afrique de l'Ouest et le revend dans les magasins « Biocoop » avec le label Ecocert. Il serait éventuellement intéressant de les contacter pour voir les possibilités pour la COPROKAZAN de faire affaire avec eux (MELVITA – La Fontaine du Cade 07150 LAGORGE – FRANCE <http://www.melvitacosm.com/fr/huiles.htm#>).

¹³⁶ Par exemple, au Mali, le LTA peut-il certifier la qualité du beurre de la COPROKAZAN? Et à quelles conditions?

3.4.2.3 Au niveau du CECI

Au niveau du CECI, je les encouragerais de continuer à envoyer des volontaires (tant du Nord que du Sud grâce au programme *Uniterra*) pour répondre à des besoins clairement identifiés exprimés par des structures maliennes (au sein desquelles la volontaire appuie un homologue). Ce type de démarche a donné des résultats concrets et les partenaires sont prêts à renouveler l'expérience. Pour aider les volontaires dans leur travail, un fonds de roulement serait pertinent lorsque ces derniers ont besoin de prendre beaucoup d'initiatives dispendieuses. Par exemple, une conseillère en commercialisation doit fréquemment se déplacer, une conseillère en marketing doit tester différents types de publicité (encarts publicitaires, affiches, brochure, etc.). Toutes ces petites choses ont un coût que les ONG maliennes partenaires ne sont pas forcément à même de financer dans l'immédiat.

En ce qui concerne le travail du CECI auprès des productrices et son implication à différents niveaux de la filière karité, j'encouragerais le CECI à promouvoir plus de synergie entre les productrices et les autres partenaires de la filière karité, notamment dans le cadre du Prokarité. Le CECI pourrait proposer au Prokarité que des représentantes des productrices assistent aux réunions des comités de suivi. En effet, d'après les informations reçues, les productrices n'étaient pas présentes physiquement à ces réunions les concernant en premier chef. Cela aurait le mérite de les impliquer davantage aux tenants et aux aboutissants du Prokarité. Les productrices s'exprimeraient directement au lieu que ce soit les structures d'appui les représentant qui parlent en leur nom. Les productrices se sentiraient davantage prises en compte et cela améliorerait certainement leurs capacités à se prendre en charge. On n'est jamais aussi bien formé qu'en étant impliqué dans une activité et en se faisant ainsi ses propres expériences.

Mais tout le problème est alors de renforcer suffisamment les capacités des femmes afin que ces dernières puissent participer pleinement aux différentes rencontres organisées les concernant. Elles doivent pouvoir comprendre ce qui se dit et réagir. Comment alors donner les moyens aux productrices de s'impliquer davantage dans leur filière afin de la maîtriser¹³⁷ ? Nous avons vu l'importance de poursuivre l'alphabétisation des femmes des groupements. La

¹³⁷ On parle de la maîtrise d'une filière si l'opérateur (productrice de beurre de karité ou autre) arrive à bien se positionner, tant en amont qu'en aval de la production, pour optimiser son projet ou sa marge bénéficiaire.

réussite des appuis du CECI menés à la COPROKAZAN par l'intermédiaire de la volontaire canadienne montre qu'il existe beaucoup d'actions pouvant contribuer à impliquer davantage les productrices : participation aux ateliers de travail, aux entretiens d'embauche, à des réunions, etc... Ces quelques « innovations » me semblent pertinentes en regard des impressions recueillies auprès des productrices. Et la barrière de la langue a pu être surmontée. Dès que le CECI le pourra, il sera conseillé d'encourager les productrices à sortir de leur village pour aller voir ce qui se dit à Bamako en leur nom, pour aller voir ce qui se fait au Mali et ailleurs et ainsi voir les expériences qui marchent. Petit à petit, les femmes développeront une grande connaissance de leur environnement (c'est-à-dire des autres organisations de productrices et des autres acteurs de la filière) et cela contribuera inmanquablement à renforcer leurs capacités.

3.5 Les autres actions entreprises au cours du stage

3.5.1 Réflexion sur la transformation des groupements de productrices de Siby en une coopérative

Au niveau de la transformation des groupements de productrices de Siby en une coopérative, j'ai partagé mes observations, préoccupations et réflexions à plusieurs reprises avec la volontaire canadienne du CECI et nous avons consacré également une journée à cela à laquelle s'est joint le représentant de SOCODEVI au Mali qui a lui aussi établi un diagnostic en vu d'un appui à la future coopérative de Siby. Nous avons essentiellement réfléchi à des suggestions pouvant faciliter l'organisation de la future coopérative en regard aux problèmes vécus actuellement par les femmes et l'ACOD : une organisation simple, efficace que les femmes puissent plus facilement s'approprier.

Il est ressorti plusieurs points :

1. Avant même de créer la coopérative, se poser la question de savoir comment ça va être géré. Il s'agit de bien réfléchir avec elles à comment mieux gérer leurs activités de façon simple et profitable pour tous. Il s'agit aussi de voir comment leurs activités

peuvent être rentables, d'autant plus qu'on assiste à une prolifération d'organisations de productrices de beurre de karité dans la sous région appuyées par différentes ONG, sans véritable concertation ou stratégie d'ensemble. La production de beurre de karité est une chose, encore faut-il pouvoir la vendre et savoir s'il y a des clients intéressés.

2. Simplifier au maximum le travail de la présidente, de la secrétaire et de la trésorière. L'emploi du temps des femmes ne leur permet pas de consacrer beaucoup de temps aux activités de leurs groupements. L'important est qu'elles sachent maîtriser parfaitement leur rôle avec les outils qui vont avec. Par exemple, sans rentrer dans les détails des PV des CA, la secrétaire pourrait seulement consigner dans un cahier la liste des personnes présentes, les sujets abordés et les décisions prises (voire les moyens mis en oeuvre). Il est fondamental pour la bonne marche de la future coopérative que la trésorière enregistre dans un cahier les entrées et les sorties d'argent pour chacune des activités. L'important étant qu'elles sentent un suivi et un intérêt de la part des autres partenaires. Actuellement, l'ACOD amène les femmes à partager l'information auprès des partenaires et c'est déjà là une bonne dynamique de départ. Cela va évidemment de pair avec l'alphabétisation des femmes ayant des responsabilités (c'est dans les actions prévues de l'ACOD).

3. Renforcer les capacités de l'ACOD à la formation de coopératives plutôt que de faire appel à d'autres formateurs en coopérative. Nous avons vu précédemment que l'ACOD sur le terrain jouit d'une très grande notoriété. En ce qui concerne la formation à l'organisation coopérative, la formation de SOCODEVI aux animateurs de l'ACOD me semble judicieuse. En plus d'être appréciés localement et de bien connaître le terrain, ils ont déjà aidé des producteurs de mangues à créer leur coopérative. Ils ont également la volonté de faire participer les femmes et d'aller de l'avant avec elles sans pour autant se substituer à elles dans les activités ou les décisions les concernant. Le CECI, de par son programme d'envoi de volontaires, souhaite mobiliser un volontaire pour aider l'ACOD à mettre en place la coopérative et plus spécifiquement pour poursuivre les appuis aux groupements en marketing & commercialisation (élaboration de plan marketing, recherche de marché, développement d'un label, conception d'un emballage attrayant, techniques de

négociations de contrat...)¹³⁸. Dans un deuxième temps, on peut imaginer que la coopérative recrute une ressource externe à l'image du gestionnaire de la COPROKAZAN qui puisse à son tour transmettre ses compétences.

4. Dans un souci de clarté et pour éviter toutes les incompréhensions ou les frustrations qui pourraient en résulter, les femmes des groupements ne devraient-elles pas avoir l'opportunité de participer au conditionnement du beurre ou de l'activité savon? Une des réussites de la COPROKAZAN est justement l'implication des femmes de différents villages aux activités rémunérées de conditionnement et de fabrication de savon grâce à un fonctionnement par équipes qui alternent. En ce qui concerne le savon, seulement 20 femmes à Siby et Kalasa connaissent la méthode de fabrication mais on pourrait imaginer que d'autres femmes qui le souhaitent puissent être associées à ces femmes pour apprendre. Si un formateur revient à Siby pour refaire une formation sur le savon dans le cadre du programme de coopération volontaire « Uniterra », il me semble judicieux de permettre à toutes les femmes des groupements de postuler. Ainsi, toutes les femmes membres de la coopérative auront les mêmes droits et devoirs.

5. Que vont devenir les groupements karité avec la coopérative? Jusqu'à maintenant, l'ACOD et le CECI ont créé avec les femmes des groupements fonctionnels devant alimenter la maison du karité en beurre amélioré. Les groupements se sont vus attribués un fond de roulement de 100 000 F en récompense d'une trésorerie bien faite et de cotisations régulièrement versées. Jusqu'à présent, cet argent est géré au niveau village par les femmes du groupement. Mais avec la création de la coopérative, le groupement officiellement ne devrait plus exister. Que vont donc devenir ces fonds de roulements? Lors de notre rencontre, SOCODEVI a mentionné que dans un cadre coopératif, se sont les membres qui traitent directement avec la coopérative. Cependant, il peut y avoir dans un village des « sections villageoises ». Une section villageoise est simplement un ensemble de personnes qui ont en commun d'être membre d'une même coopérative. Ces sections villageoises pouvant avoir des représentants lors des réunions à la coopérative si les membres sont trop nombreux au

¹³⁸ Pour le moment, il est prévu qu'un volontaire intervienne sur ces points dès le 14 février 2006 grâce au programme « Uniterra ». http://agora.ceci.ca/postesVacants_fr.html , page consultée le 5 décembre 2005.

village. Ainsi, si toutes les productrices d'un groupement actuel décident de devenir membre d'un groupement, elles peuvent décider d'attribuer les ressources du groupement à leur section villageoise. Au contraire, si aucune femme ne souhaite être membre de la coopérative, pourquoi les empêcher de continuer à profiter de leur fonds de roulement au sein de leur groupement? Elles peuvent décider de faire autre chose de leur groupement karité. Mais d'une façon ou d'une autre, je crois que pour éviter de semer la confusion dans l'esprit des femmes, il faut rester cohérent : ces fonds de roulement ont été attribués par le CECI et l'ACOD aux groupements karité au niveau village. Il serait mal venu de leur retirer et de toute façon les femmes utilisent déjà ce fonds de roulement à faire d'autres AGR.

6. Pour conclure sur des suggestions pouvant faciliter le fonctionnement et la gestion de la future coopérative de Siby, j'ai constaté, là encore, la possibilité de mettre en place de multiples « petites actions » qui peuvent faciliter le travail du meunier et des productrices. Par exemple, pour le meunier, il n'est pas toujours facile de dire à une femme (une « sœur » du village), qu'elle doit payer tel montant pour moudre X quantités d'amandes de karité. Cette dernière demandant fréquemment à avoir un rabais ou un crédit. Certaines personnes pensent aussi que le meunier ou les femmes qui vérifient et enregistrent les bassines moulues détournent de l'argent. Pour éviter cela, plusieurs choses ont été mises en place à Zantiébougou pouvant inspirer Siby. Par exemple, le réservoir d'essence du moulin à Zantiébougou est muni d'une jauge, ce qui permet de connaître la quantité d'essence utilisée. Ainsi, toute bassine moulue « à l'œil » se verra dans le bilan puisque l'on connaît la quantité de bassines moulues pour un litre d'essence par exemple¹³⁹. Souvent, le meunier de Zantiébougou utilise ce prétexte pour dire à sa « sœur » qu'il ne peut lui faire sa bassine gratuitement. Il existe également à Zantiébougou un cahier où le meunier note les bassines moulues à crédit et cela arrange bien des femmes. Ces deux petites choses semblent bénignes mais ont facilité la transparence de la gestion du moulin¹⁴⁰. De la même façon, si un volet du budget du projet concerne la promotion des produits de la maison du karité comme par exemple le financement d'échantillons gratuits à donner à des clients potentiels (associations de Maliens en France ou aux États-Unis, commerçants, etc.) cela

¹³⁹ Et les quantités d'essence achetées sont connues grâce aux reçus.

¹⁴⁰ D'autant plus que toutes les informations concernant le nombre de bassines moulues sont écrites sur un tableau.

faciliterait grandement l'accroissement des ventes, à condition qu'il y ait une personne qui puisse se consacrer à cela.

Pour conclure sur nos réflexions, nous avons surtout mis l'accent sur le fait que la création d'une coopérative à Siby ne règlera pas en soit les problèmes qui se posent aujourd'hui. Par contre, c'est l'occasion de chercher à simplifier le fonctionnement et la gestion des activités des productrices de la commune de Siby et de continuer à former les femmes sur des besoins bien identifiés. J'ai constaté qu'il est bien difficile paradoxalement de simplifier les choses, d'où l'importance de se réunir avec les femmes et avec les autres intervenants pour trouver de nouvelles idées. D'autant plus que beaucoup de femmes demandent de l'information sur les tenants et les aboutissants d'une coopérative.

Les autres actions sont minimales et n'entrent pas directement dans le cadre du stage. Il s'agissait avant tout pour moi de faire connaître autour de moi les produits des organisations de Siby et de Zantiébougou à la demande des femmes. Dès que j'en ai eu l'opportunité, j'ai transmis le contact de ces organisations à des personnes intéressées. Une affiche a été réalisée pour promouvoir les produits de la Maison du Karité pour les deux campements touristiques de Siby.

4 ÉVALUATION DE MES ACTIONS EN TANT QUE STAGIAIRE

4.1 Ma contribution à l'amélioration de la situation

En quoi mes actions accomplies lors du stage ont contribué à améliorer la situation des productrices de beurre de karité et plus généralement des communautés rurales concernées dans la commune de Siby et de Zantiébougou?

Je ne peux pas dire avoir amélioré la situation des productrices et des communautés rurales. De par mes questions, je pense avoir interpellé certains de mes interlocuteurs notamment sur l'importance de l'implication des femmes.

Au niveau des productrices mêmes, je pense m'être fait le relais de certaines de leurs préoccupations mais l'idéal aurait été que les productrices les expriment directement aux partenaires concernés. C'est à ce niveau là que je pense avoir été peut-être le plus utile aux productrices : en questionnant par exemple les différents partenaires sur la pertinence d'inviter les productrices aux réunions les concernant, en dépit des barrières de langage (Français/Bambara) ou de niveaux de compréhension. C'est la seule façon à mon sens d'amener les organisations de productrices à devenir autonomes et à se responsabiliser. C'est aussi une façon de les valoriser, de montrer que leur avis compte.

Au niveau de la COPROKAZAN, nous avons beaucoup échangé avec les membres sur leurs droits et leurs devoirs. En particulier sur leurs possibilités d'agir auprès de leur coopérative. Les membres de la COPROKAZAN se rendent compte petit à petit que leur coopérative leur appartient et qu'elle n'est pas celle d'une ONG d'appui particulière. La comptable a pris conscience de l'importance de faire le suivi des membres dans les différents villages pour connaître les préoccupations actuelles de ces derniers.

En ce qui concerne la COPROKAZAN et les groupements de Siby, j'ai essayé à mon niveau de leurs trouver des clients étant donné les difficultés de commercialisation qui les préoccupent. J'ai mis en relation :

- COPROKAZAN et l'association franco-malienne BENKADI basée à Paris (20^{ème} arrondissement) grâce à mes liens avec la Convention des Jeunes pour le Développement (CONJEDEV). En effet, d'après mes observations, le beurre de karité que j'ai trouvé en France n'est pas autant inodore ni aussi bien présenté dans un contenu adapté que le beurre de la COPROKAZAN. L'avenir dira si ce contact permettra à la COPROKAZAN de toucher le marché français.
- COPROKAZAN et les groupements de Siby et une Française dont le père est un ressortissant de la commune de Siby membre de l'Association des ressortissants de Siby en France. Je suis optimiste quant à cette mise en relation car la Française connaît une entreprise en France intéressée à acheter 8 tonnes de beurre de karité (si les organisations de productrices arrivent à fournir des spécifications quant à leur beurre

de karité¹⁴¹) En effet, qui d'autre que les enfants des immigrés maliens ayant le goût de contribuer au développement de leur pays et de leur commune d'origine sont les meilleurs ambassadeurs des produits du Mali dans les pays où ils vivent? De plus, étant donné les difficultés que vivent beaucoup d'enfants de parents immigrés en France et que l'actualité récente a ramenées au devant de la scène, je crois beaucoup au co-développement et à l'action de ces jeunes français pour leur pays d'origine. Je crois que ce genre d'action peut effectivement aider le Mali (par exemple les productrices de Siby par l'accroissement des ventes de beurre) mais permet également de construire des repères grâce au tissage de liens entre le pays d'origine et la France.

- J'ai également contacté plusieurs guides touristiques (*Lonely Planet* et le *Guide du Routard*) afin de faire connaître le site touristique exceptionnel qu'est Siby ainsi que les activités de la Maison du Karité. Ces guides ont enregistré mon message et la version 2006 nous dira si cela aura été fait en vain ou pas.

Au niveau des autres partenaires, j'espère que les réflexions suscitées lors de mes entretiens permettront d'améliorer la situation des productrices de beurre de karité. Les réflexions suscitées sont les suivantes :

- Avec la représentante du MPFEF, nous avons partagé le même constat : celui de traiter de façon prioritaire des difficultés de commercialisation qu'éprouvent les productrices et de traiter de la question du devenir des PFK dans les réunions du comité de suivi du Prokarité.
- Avec l'AMEPROC et l'ACOGEDI, nous avons échangé sur l'importance d'accroître les contacts entre les exportateurs, les importateurs étrangers et les organisations de productrices. Ainsi, j'ai donné les coordonnées du représentant commercial de la COPROKAZAN afin que l'AMEPROC et l'ACOGEDI puissent le contacter. L'AMEPROC a également reconnu le fait qu'une amélioration des produits du karité (beurre et amandes) passe nécessairement par une amélioration du prix offert aux femmes, et qu'il ne sert à rien de sensibiliser les femmes à faire des produits de meilleure qualité si à la clé il n'y a pas d'amélioration du prix offert (pourquoi faire un tel effort de valorisation, s'il n'est pas reconnu dans le prix de vente?)

¹⁴¹ Qualité générale, mode de production, taux d'impuretés et d'acidités, propriétés thérapeutiques, garanties qualité, etc.

- Avec la DNCC nous avons échangé sur l'importance du fait que les acteurs de la filière karité partagent une vision commune de ce que devrait être la filière. Nous avons aussi insisté sur le fait d'impliquer activement les productrices à cela.

Enfin, quelle est la pertinence des effets de ces actions? Autrement dit, mes observations et mes analyses ont-elles influencé les acteurs rencontrés par rapport à leur compréhension de la problématique des productrices? Aujourd'hui, il n'y a pas encore d'effet manifeste car mon action n'a pas permis aux productrices et aux communautés rurales concernées d'améliorer leurs revenus et plus généralement leurs conditions de vie. Cependant, à l'issue de nos rencontres, quelques femmes déclaraient mieux comprendre leurs possibilités d'action au sein de leur coopérative ou de leur groupement. De la même façon, certains de mes interlocuteurs déclaraient qu'il faudrait davantage impliquer les organisations de productrices aux réflexions et aux décisions les concernant. Si ces déclarations sont véritablement suivies des faits, cela ne pourra être que bénéfique aux productrices. En effet, elles pourront davantage exprimer leurs préoccupations.

Les actions que j'ai menées au cours de ce stage répondent-elles aux objectifs du stage? Conformément aux objectifs du stage, je me suis concentré sur les appuis du CECI que les partenaires ont apprécié (ou pas). J'ai également voulu comprendre les facteurs qui expliquaient cela. Mais mon travail m'a amené à déborder de ce cadre en allant m'entretenir avec tous les autres acteurs de la filière avec qui le CECI ne travaille pas forcément. La filière étant un jeu d'interactions entre plusieurs acteurs aux intérêts divergents, je souhaitais rencontrer ces autres acteurs pour avoir une compréhension globale de la filière.

Les actions que j'ai menées se sont-elles finalement révélées utiles pour le CECI? Mes actions ont permis de capitaliser dans une certaine mesure tout ce que le CECI a fait en appui à la filière karité au Mali. Par ailleurs, je ne pense pas apporter d'éléments nouveaux. Je constate que les partenaires sont satisfaits de la façon de faire du CECI et que cela donne des résultats pertinents comme nous l'avons vu pour les femmes et les structures d'appui.

4.2 Les limites de ma contribution

Comment aurais-je pu contribué davantage à améliorer la situation?

En participant à la table ronde sur la compétitivité de la filière des amandes de karité au Mali organisée par AFE – Mali (sur financement USAID) le 15 septembre 2005, j'aurais souhaité demander pourquoi les productrices n'étaient pas invitées à une telle table ronde alors que ce sont les premières concernées. C'est ainsi qu'on arrive à la recommandation numéro un qui est d'amener les femmes à produire des amandes de bonne qualité en les sensibilisant, en leur facilitant l'accès aux équipements appropriés, en identifiant des techniques de séchage des amandes appropriées et rentables¹⁴². On semble oublier aussi que les femmes n'ont aucune garantie du fait qu'une meilleure qualité se reflètera sur les prix par une hausse. Si les productrices avaient été présentes, ce blocage aurait été probablement mentionné. La recommandation aurait été de trouver des ententes réunissant les importateurs et les organisations de productrices (avec éventuellement les structures d'appui, l'État et les exportateurs) de façon à rémunérer le travail supplémentaire qu'exige la production d'amandes de qualité améliorée. Je pense que cela aurait dans un premier temps soulagé les productrices que de pouvoir exprimer ce problème. Si ensuite des solutions sont pensées et débattues de façon concertée avec tous les acteurs, cela pourrait aboutir à des solutions durables pour les organisations de productrices. De la même façon, j'aurais souhaité participer aux réunions du comité de suivi du Prokarité et demander pourquoi aucune productrice n'est présente.

Pour conclure, je ne pense pas avoir amélioré une quelconque situation. J'ai essayé d'amener les différents acteurs à s'interroger sur leur travail et à en tirer des enseignements pouvant permettre au final de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des productrices concernées. En ce qui me concerne, j'ai beaucoup appris avec ce stage. C'est ce que je vais détailler à présent.

¹⁴² Source : AFE, Compte rendu de la table ronde Exportateurs et Structures d'appui « Améliorer la compétitivité de la filière des amandes de karité du Mali », Bamako, 15 septembre 2005. (Page 7).

5 AUTOÉVALUATION DES ACQUIS DE FORMATION À L'OCCASION DU STAGE

Dans un premier temps, mes objectifs personnels ont-ils été remplis?

1. Comprendre « de l'intérieur » le fonctionnement d'une ONG internationale (et de ses partenaires) et approfondir ma connaissance des enjeux du développement international.

→ *J'ai pu comprendre bien des choses. Tout d'abord, j'ai observé la politique du CECI qui délègue désormais aux nationaux la direction du CECI-Mali (c'est la même chose aux sièges des autres pays) afin d'encourager l'implication des nationaux dans le CECI. J'ai observé la pertinence de faire venir des volontaires pour répondre à des besoins précis. J'ai également identifié des difficultés éventuelles et des facteurs de succès. J'ai également beaucoup appris en observant les approches des différents « développeurs » qu'ils soient des représentants d'ONG diverses, des consultants internationaux, des représentants de ministères ou des personnes issues du secteur privé. Enfin, le grand nombre d'ONG rencontrées m'a permis de me donner une idée générale sur leurs façons de faire et de constater les différents degrés de mise en oeuvre de l'approche participative.*

Cela m'a-t-il donné le goût de travailler dans une ONG? *Cela dépend évidemment de leur « philosophie ». En fait, je réalise à quel point le sérieux dans le suivi, le contact continu du terrain auprès des populations concernées, les moyens la concertation avec tous les autres acteurs concernés, l'implication de la base sont des facteurs à ne pas négliger si on veut que notre action se révèle vraiment pertinente vis-à-vis des personnes intéressées. J'aurais le goût de travailler avec un organisme fonctionnant de la sorte, le tout dans une démarche proactive en ayant comme objectif final que les personnes visées par l'intervention en sortent renforcées et puissent ensuite évoluer de façon autonome. Quant au travail des volontaires, je l'ai trouvé intéressant et si j'en ai les capacités requises, j'aimerais vivre une expérience de coopération internationale comme le CECI permet de le faire à des citoyens canadiens (ou des résidents permanents) ainsi qu'à des ressortissants de pays du Sud. Je vais d'ailleurs m'informer pour connaître les possibilités d'être volontaire dans une ONG française ou bien sur les possibilités d'obtenir le statut de résident permanent qui me permettrait ensuite de postuler à un poste de volontaire dans une ONG canadienne.*

2. Renforcer mes capacités à analyser des situations problématiques dans des espaces ruraux particuliers

→ *Ce stage m'a démontré l'importance de rencontrer une multitude d'acteurs pour cerner au mieux une situation problématique dans un milieu donné. En effet, au fur et à mesure de mes rencontres, ma perception de la situation problématique changeait ainsi que les idées de solutions. Par exemple, je me rappelle avoir bondi lorsque le consultant travaillant pour le compte du Prokarité avait déclaré que les groupements de productrices avaient besoin de « business man » pour s'organiser correctement. Mais aujourd'hui, cette idée me semble davantage pertinente dans le sens où des gens d'affaires peuvent tout autant que les ONG, appuyer les femmes sur les questions de commercialisation et d'organisation pour pénétrer un marché. Évidemment cela suppose que ces intervenants adoptent une démarche participative et proactive et comprennent réellement les préoccupations des productrices. Cela suppose également que ces personnes prennent conscience que les autres acteurs de la filière (en particulier les importateurs) doivent également être impliqués. Il*

s'agit de mettre des compétences adéquates là où il y a des besoins urgents. La participation d'acteurs du secteur privé n'étant pas un frein à l'implication des ONG si chacun essaye d'apprendre de l'autre. Au contraire, il est pertinent de réunir un maximum de compétences pouvant contribuer à améliorer la situation problématique. Pour en revenir au deuxième objectif mentionné, je crois avoir mis à l'épreuve mes capacités d'analyse. Cependant, je connais beaucoup mieux le contexte du Mali et cette expérience permettra d'établir des liens entre les différentes situations problématiques sur lesquelles je serai amené à travailler.

3. Améliorer mes habiletés d'intervention et de communication sur le terrain afin de faciliter la pleine participation de mes interlocuteurs tant dans l'expression de leurs préoccupations que dans l'élaboration de solutions possibles

→ Mes deux terrains successifs ont été formateurs sur ce plan, notamment grâce à la participation des animateurs de l'ACOD à Siby et de Mariam Ouattara et Yacouba Kone de la COPROKAZAN. Au fur et à mesure des rencontres avec les femmes, j'ai acquis quelques techniques permettant de dynamiser les débats, d'amener chacun à s'exprimer. Le travail de groupe, les questions ne prêtant pas à un jugement, la référence à des exemples concrets pour illustrer une situation ou pour expliciter une question sont quelques-unes de ces techniques. J'ai aimé tenir ce rôle de facilitateur au contact avec les personnes concernées. Pour reprendre les fonctions de l'agent de développement telles que Guy Bessette les définit, j'ai aimé particulièrement faciliter le dialogue et les échanges d'idées au sein de différents groupes, encourager la réflexion sur les problèmes rencontrés et sur les solutions plausibles, soutenir le processus de délimitation du problème et l'identification d'une série d'actions concrètes visant à expérimenter ou à implanter les solutions choisies, assurer la circulation efficace de l'information auprès des participants, faciliter l'atteinte d'un consensus sur une idée ou un problème, m'assurer que les autorités ou les organismes ressources soient en mesure d'appuyer les efforts locaux et comprennent les besoins et les points de vue des communautés. Tout ce travail me donne envie de travailler sur le terrain, à commencer par mon propre pays.

4. Réfléchir et participer à la mise en oeuvre de changements appropriés (il s'agit en quelque sorte de réfléchir à la pertinence et aux moyens de mettre en oeuvre les recommandations que le CECI me demande)

→ Je n'ai rempli que partiellement cet objectif personnel. En effet, à plusieurs reprises mais surtout avec la volontaire canadienne travaillant avec l'AMPJ et la COPROKAZAN, j'ai réfléchi à la mise en oeuvre de changements appropriés. Mais à aucun moment j'ai participé concrètement à la mise en oeuvre d'un changement que je jugeais approprié. Il était difficile de satisfaire cet objectif car ce n'était pas réellement dans mon mandat (celui-ci sous-entendait la formulation de recommandations mais pas leurs mises en oeuvre concrètes). Cependant, j'ai essayé à chaque fois de réfléchir à la faisabilité de la recommandation mais sans réellement entrer dans un processus de recherche-action.

5. Découvrir la culture malienne et faire partager la mienne

→ Cet objectif a été pleinement atteint. Tant à Siby qu'à Zantiébougou ou Bamako, j'ai pu partager le quotidien de mes voisins et des moments exceptionnels. Si bien que j'ai déjà l'envie de revenir au Mali ou dans un autre pays d'Afrique (Bénin, Togo, Burkina Faso, Rwanda, Ghana, Éthiopie...) De retour dans mon pays d'origine, je souhaite également – au cas où j'y travaillerais – maintenir mon lien avec le Mali.

Ce stage a donc été pour moi l'occasion de connaître avant tout toute une filière et les problématiques différentes s'y rattachant du local au global. J'ai pu mieux me rendre compte de ce qu'est la gestion de projets ainsi que la communication et la participation communautaire. Mais plus généralement, je retiens surtout de ce stage le fait qu'il m'a permis d'observer différentes façons d'agir d'intervenants travaillant dans le développement. Cela m'a permis de développer un œil plus critique sur les opérations de développement surtout lorsqu'on se rend sur le terrain pour rencontrer les gens sur les changements perçus. Maintenant, je voudrais moi-même travailler et avoir la responsabilité de projets.

ANNEXES

Annexe 1 : Typologie des acteurs

Acteurs	Personne/ organisme Ciblé	Synergies	Responsabilités au sein de la filière karité¹⁴³	Préoccupations
Productrices	Elles-mêmes & leur famille	Leur organisation, ONG d'appui (ACOD & AMPJ), CECI	Respect des Statuts et du RI de leur organisation. Fournir le beurre de karité demandé à leur organisation.	Gagner de l'argent pour subvenir aux besoins de la famille.
Organisations de productrices	Les productrices	ONG d'appui (ACOD & AMPJ), CECI, Prokarité (formation)	Approvisionner le marché en quantité et qualité. Défendre le point de vue des productrices qui composent l'organisation et tenir les engagements pris.	Commercialiser davantage de beurre pour rendre service aux productrices. Plus généralement saisir de nouvelles opportunités.
ACOD	Les productrices des groupements de Siby	Productrices, groupements de productrices, Prokarité, CECI	Renforcer les capacités des productrices et de leurs organisations afin de les amener à être totalement responsables & autonomes au sein de la filière.	Ne plus interférer dans les activités de gestion des activités des groupements de Siby.
AMPJ	Les productrices de la COPROKAZAN	Productrices, COPROKAZAN, Prokarité, CECI, exportateurs	Consolider les appuis de la COPROKAZAN.	Trouver des financements pour renforcer les acquis
PROKARITE	Les organisations de productrices	Structures d'appui MPFEF IER/LTA AMEPROC DNI Clients ¹⁴⁴ CFC	Travailler à la mise en œuvre de normes de qualité; Délivrer des formations aux productrices et aux structures d'appui sur les techniques de fabrication de beurre amélioré et la gestion de la production; Assurer le management et la coordination du projet au niveau régional ¹⁴⁵ ; Établir des liens entre les productrices et les clients à l'occasion de foires.	S'assurer du bon suivi des formations au niveau de chaque pays. S'assurer que les productrices fassent du beurre de karité amélioré de qualité homogène (correspondant aux normes UEMOA) et maîtrisent la gestion de leur production Impliquer davantage les productrices à la promotion de leurs produits lors de foires

IER	Les organisations de productrices	PROKARITE, LTA, MPFEF, Structures d'appui	Mettre en œuvre et coordonner les activités du Prokarité au Mali, notamment à travers le comité de suivi du Prokarité. Analyser les échantillons de beurre provenant des PFK pour voir leur conformité par rapport aux normes établies.	?
MPFEF	Les productrices (dans le cadre du Projet Karité), les organisations de productrices des PFK	Les productrices, les organisations de productrices, ACOD & AMPJ, CECL, PROKARITE, LTA, DNCC	Coordonner avec que/LTA les activités du Prokarité au Mali : formation à la qualité, collecte d'information auprès des différents PFK et suivi des formations sur les techniques améliorées de fabrication du beurre de karité.	Comment le Prokarité compte-il commercialiser le beurre de karité? Que vont devenir les différents PFK?
LTA	Les producteurs de produits alimentaires	IER, PROKARITE	Si techniquement il le peut, il analyse des échantillons de beurre.	Retard dans la mise à disposition des fonds par Prokarité.
AMEPROC (exportateurs)	Les commerçants de produits de cueillette	Importateurs, organisations de productrices, structures d'appui, PROKARITE, DNCC, Ministère de l'Agriculture, Chambres d'agriculture, OHVN, AFE	Représenter les commerçants exportateurs et créer un cadre de concertation entre les différents acteurs de la filière dans le but d'accroître les exportations et la qualité des produits maliens exportés.	Ne plus faire affaire avec les structures d'appui qui encadrent les organisations de productrices (mauvaise expérience en tête) et signer des conventions directement avec les organisations de productrices.
DNI	?	?	?	Normes ?

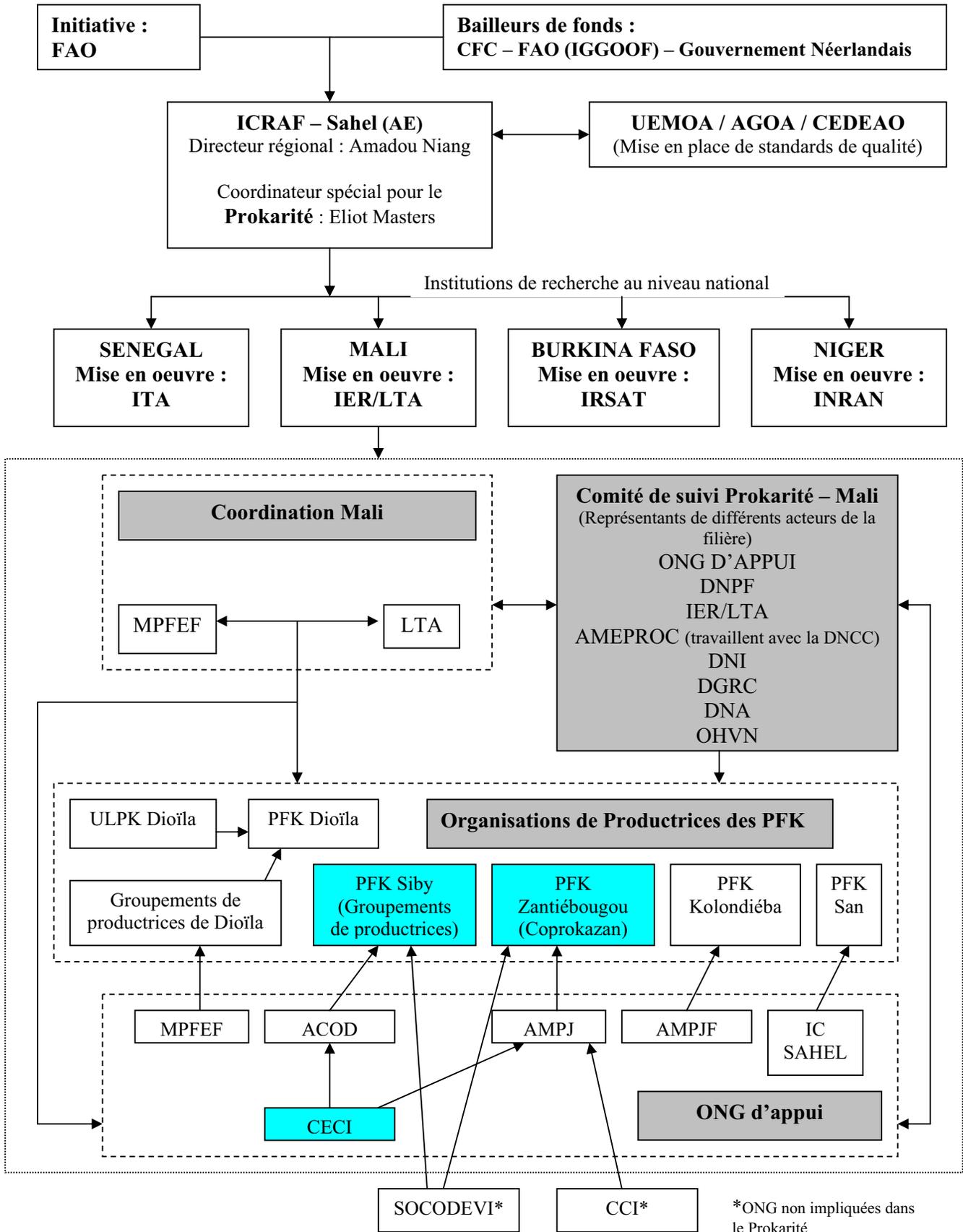
¹⁴³ Je me fie à ce que les acteurs m'ont dit.

¹⁴⁴ Quels clients le Prokarité a-t-il contacté? Les seules réponses que j'ai eues de la part du coordinateur régional du Prokarité concerne la participation de Prokarité à une foire en Allemagne censée représenter les organisations de productrices de beurre de karité. Mais de quelle foire parle t'on? Et concrètement, quels clients ont été contactés? Et comment les organisations de productrices ont été impliquées dans cette foire internationale? Il serait intéressant de répondre à ces questions.

¹⁴⁵ D'après un document technique du Prokarité, les quatre principales composantes du projet sont les suivantes : 1. Product Quality Standards and Product Certification Systems; 2. Product Quality Control, Commercialisation and Marketing; 3. Market Information, Technical Exchange and Project Results dissemination; 4. Project Management and Coordination. (Source: CFC/FIGOOF/23 page9). Mais j'ai préféré mentionner dans ce tableau les préoccupations concrètes que j'ai ressenties en rencontrant le coordinateur régional du Prokarité un an et demi après sa mise en route.

DNCC	Les professionnels de la filière : organisations de productrices, commerçants...	Ministère de l'Agriculture, de l'environnement, MPFEF, DNI, AFE, CECI, Structures d'appui, organisations de productrices	Mettre en place des stratégies d'exportation de la filière karité.	Augmenter le volume des exportations de karité pour que ça profite aux productrices du Mali et aux autres acteurs de la filière. Développer la synergie entre les différents ministères concernés. Élaborer une vision partagée de la filière.
AFE	Les entrepreneurs, les organisations de productrices.	PROKARITE, CECI, DNCC, importateurs	Apportaient leur expertise en ce qui concernait notamment le marché du karité. Aujourd'hui, AFE-Mali n'existe plus.	AFE-Mali n'existe plus.
LODERS CROKLAAN (importateur)	Les clients	AFE, AMEPROC, PROKARITE, Organisations de productrices : ULPK de Dioïla au Mali.	Fournir au client de bons produits à un prix adéquat.	Acheter des amandes de bonne qualité à un prix « décent » pour les productrices. Faire affaire directement avec les organisations de productrices sans passer par les intermédiaires comme l'AMEPROC.

Annexe 2 : les groupements de Siby, la Coprokazan et le CECI dans le Prokarité



Annexe 3 : Calendrier

Décembre 2004 : tous premiers contacts avec le CECI-Montréal.

Lundi 4 avril 2005 : Philippe Fragnier m'informe que ma demande de stage a été acceptée. J'éprouve une grande satisfaction à l'idée de découvrir l'Afrique et de travailler avec des organisations féminines cherchant à améliorer leurs revenus.

Mardi 24 – vendredi 27 mai : préparation du stage au CECI-Montréal. Entre les allées et venus des chargés de projets qui partent ou qui reviennent de mission, mon superviseur, Philippe Fragnier me présente quelques membres de l'équipe du CECI-Montréal ainsi qu'une pile de documents sur les appuis du CECI à la filière karité tant au Burkina Faso qu'au Mali. Nous élaborons par ailleurs le programme du stage mais le mandat sera à approfondir au Mali. J'apprécie car je sens que le CECI prend les choses au sérieux avec les stagiaires et leur donne les moyens de bien réussir le stage.

L'apprentissage du Bambara commence grâce à mon logeur originaire de Côte d'Ivoire.

Mardi 19 juillet : arrivée au Mali dans la nuit et premiers pas dans le « gros village » de Bamako. Après quelques doutes (serais-je à la hauteur ?), les premiers contacts avec le CECI-Mali sont encourageants et le travail avec les différents partenaires promet d'être intéressant d'autant plus que le départ pour Siby est prévu dès le jeudi 21 juillet.

Jeudi 21-samedi 23 juillet : premiers contacts avec l'équipe ACOD et présentation auprès des différents partenaires que sont les représentantes des groupements de femmes de Siby, le représentant du SCN, l'équipe municipale et la chefferie. ACOD semble très bien implantée et appréciée dans le milieu. Mes premières impressions vis-à-vis des appuis du CECI à de tels partenaires maliens sont vraiment positives. J'observe un organisme de coopération international appuyer une ONG malienne qui s'investit auprès des communautés rurales. De plus les membres de l'ONG malienne ont bénéficié de formations grâce à l'appui du CECI. Je

crois que ce type de partenariat est pertinent car chacun des deux organismes aspire à agir à la base en encourageant la participation sans minimiser personne.

Mercredi 27 juillet : après 3 jours à Bamako, retour à Siby et installation chez mon logeur. Je partage mon travail avec les 3 animateurs de l'équipe ACOD. Je commence réellement mon « immersion » dans le village privilégié en cela par le fait que j'habite chez l'habitant.

Dimanche 31 juillet : atelier de diagnostic des problèmes pour l'élaboration d'une convention collective pour la protection de l'environnement. A l'issu de cette journée une série d'actions a été planifiée sans se poser la question de savoir si on a les réels moyens de les réaliser et sans vraiment rechercher l'avis des personnes concernées. Des organismes ont été nommés pour réaliser les actions prévues et faire le suivi mais ont-ils et sauront-ils mobiliser les moyens et les acteurs concernés dans la réalisation de ces activités ? Le programme de la journée était tel qu'il ne permettait pas d'aborder la question des moyens et de faire participer davantage les personnes présentes (juste quelques questions par moments).

Mardi 2 août 2005: première rencontre avec le groupement de Kalagué. Rencontre animée qui a permis de soulever plusieurs problèmes ne manquant pas de faire réagir le membre de l'ACOD m'accompagnant. J'ai particulièrement apprécié cette rencontre où on a abordé clairement certaines préoccupations des productrices. Je me rends compte que ce qui me plaît est ce contact avec des personnes à la base soucieuses de résoudre leurs problèmes.

Jedi 4 août : à la suite de la rencontre avec les productrices de Kalasa un consultant travaillant pour le Prokarité rappelle aux femmes la nécessité de faire un beurre de bonne qualité pour accéder au marché. En revanche rien n'a été dit concernant les moyens de commercialiser concrètement le beurre lorsqu'on est une productrice au village ou un groupement organisé et concernant le prix d'achat du beurre amélioré. Or lorsqu'on dit aux femmes de changer de pratiques et d'adopter une pratique plus contraignante elles attendent en retour de savoir si ce changement est rentable pour elles. C'est dommage de n'avoir pas abordé ces aspects qui intéressent les femmes et les membres de l'ONG d'appui mais le consultant ne leur a pas donné cette possibilité. Il est venu avec un mandat précis du

Prokarité : essayer un séchoir pour sécher les noix et les amandes de karité lors de la saison d'hivernage. Plus tard, Prokarité m'a indiqué que la commercialisation du beurre de karité était du ressort des structures d'appui.

Samedi 6 avril : cérémonie de réception des marmites. Tous les groupements sont venus chercher leurs marmites. Les femmes sont satisfaites car cela leur permettra de mieux bouillir les noix qu'avec les fûts. Entre temps je continue mes rencontres auprès des groupements, accompagné à chaque fois par un membre de l'ACOD. Sans cesse, je remodèle mon guide d'entretien pour éviter à chaque fois d'aborder les mêmes sujets.

Vendredi 12 août : «*we don't need ONG people, we need business man*». Cette remarque du consultant travaillant pour le Prokarité à propos de la complexité de l'organisation de la maison du karité et des difficultés de gestion fut comme un électrochoc. En effet, elle souligne les difficultés des ONG d'aider les femmes à s'organiser au sein de la filière karité et à s'adapter aux exigences du marché du karité. Mais les «*business man*» peuvent-ils assurer les femmes qu'elles bénéficieront d'un prix d'achat à la hauteur de leurs efforts pour fabriquer du beurre de karité amélioré ? L'accès au libre marché est-elle la panacée pour les productrices de beurre de karité ? Évidemment tout cela soulève un flot de questions et il est important de choisir vers où on veut aller et quelle clientèle on vise. Cela relance aussi l'intérêt du commerce équitable du karité. Pour réagir aux propos du consultant je dirais qu'on a besoin surtout de se concerter entre les ONG, les productrices et les autres acteurs (dont les «*business man*» mentionnés par le consultant et les représentants des différents ministères concernés) afin que chacun des acteurs de la filière karité partagent une vision commune de ce que devrait être la filière karité et s'engagent ainsi sur des points précis permettant à chacun de s'y retrouver (notamment les femmes à la base de la filière) et de respecter ses engagements. Sur le moment, ce propos m'a choqué car il ne faudrait pas balayer d'une seule main le travail mené par les ONG de terrain. Mais d'un autre côté, des «*business man*» peuvent aussi apporter des conseils et des appuis pertinents pour aider les productrices à organiser et à gérer leurs activités (ne serait-ce que pour dégager une stratégie de vente par exemple).

Vendredi 19 août : retour à Bamako après avoir enquêté 7 des 10 groupements de Siby et les autres acteurs de la commune. Mes sentiments sont mitigés.

J'ai remarqué un consensus général autour du projet d'appui aux groupements de femmes productrices de beurre de karité tant auprès des autorités communales et traditionnelles, des maris des femmes rencontrées, des jeunes pour qui c'est une filière d'avenir si la commercialisation s'améliore et des autres coopératives (producteurs de mangues et producteurs de coton). Je retiens également une grande satisfaction du travail mené par l'ACOD et cela grâce au travail effectué et à l'approche participative utilisée.

Cependant, la trop faible commercialisation du beurre de karité risque de démotiver les productrices concernées. Pour rester dans la dynamique, la Maison du karité doit vraiment pouvoir acheter du beurre à ses membres. C'est un gros défi pour les ONG d'appui car il n'y a aucune ressources humaines (tant dans les ONG que parmi les productrices) qui travaille en ce moment sur la commercialisation et le marketing des produits de la maison du karité. J'ai promis de faire tout ce qui est en mon possible pour améliorer la commercialisation du beurre mais intérieurement je bouillonne : c'est un travail passionnant et salutaire mais je ne peux m'y consacrer pleinement et il serait préférable que ce soit les Maliens qui fassent ce travail.

Lundi 29 août : Je prépare à présent mon séjour à Zantiébougou qui est facilité par la présence du représentant de SOCODEVI qui a son bureau au siège du CECI-Mali. En effet ce dernier travaille avec la COPROKAZAN.

Mardi 30 août : une jeune Franco-malienne rencontrée lors de mon travail de terrain à Siby m'envoie un courriel signifiant qu'elle connaît un client en France prêt à acheter 7 tonnes de beurre. Elle me demande cependant de lui fournir des détails techniques sur la qualité du beurre. Je renvoie l'information au coordinateur de ACOD en espérant qu'il pourra lui répondre.

Vendredi 2 septembre : rencontre avec Chantal Tousignant, volontaire au CECI et travaillant sur la commercialisation du beurre de karité. Rencontre passionnante qui a conforté mon opinion sur l'importance que les acteurs de la filière karité se réunissent afin de dégager une vision claire et commune de la filière karité ainsi que des objectifs stratégiques concernant le développement de la filière et s'entendre aussi sur les responsabilités de chacun. Je suis sidéré d'apprendre que les femmes productrices des différents PFK ne sont pas conviées à ces réunions. Où en est-on aujourd'hui sur la professionnalisation de la filière ?

Samedi 3 septembre : arrivée à Zantiébougou et installation dans les locaux de l'usine. Ma logeuse est la comptable de la coopérative. Elle a aussi eu l'opportunité de venir au Canada grâce à CCI. C'est bon que des membres d'une coopérative puissent venir voir chez nous comment fonctionnent nos coopératives. Ici, les appuis sont plus anciens et ont bénéficié par le passé d'importants financements. Le quotidien des femmes s'est-il pour autant amélioré ?

Mercredi 7 septembre: rencontre dans les premiers villages. On ne peut pas dire que l'enthousiasme soit de mise car la coopérative n'a pas encore acheté de beurre à ses membres. Cependant les femmes enquêtées (membres comme non membres) trouvent que la transformation de l'union en coopérative a été bénéfique. Les différents acteurs de la commune me semblent beaucoup moins impliqués qu'à Siby. L'approche de l'organisme d'appui (l'AMPJ) semble avoir été davantage «*top down*» dans les faits.

Jeudi 8 septembre : j'ai la chance d'assister à son premier mariage religieux grâce à mon logeur. A fin de la cérémonie, des femmes m'emmènent voir leur centre de production de mangue séchée : on y voit un grand four spectaculaire financé par une ONG suisse (Helvetas). Mais derrière, les femmes me montrent l'air dépité leurs deux tonneaux de sachets de mangues séchées qui ne se vendent pas... Et veulent me charger de leur trouver des clients ! On prend du temps aux femmes en les formant à faire de la mangue séchée sans se demander comment elles vont faire pour les vendre...

Vendredi 9 septembre: le matin, j'assiste à l'élaboration du PDC à la mairie. J'éprouve à peu près les mêmes impressions que lors de la réunion du 31 juillet. L'après midi, le travail se poursuit dans les villages et je me rends compte en cette période d'hivernage des difficultés d'accès aux villages à cause de l'état de la piste. Comme à Siby on fait le « coupé-decallé » sur la moto et un agent de développement se doit d'être aussi un bon mécanicien. Je fais moi-même l'expérience de conduire la moto sur une piste sableuse qui se termine par une glissade mémorable mais heureusement sans gravité pour moi ni pour ma traductrice (j'en profite pour lui renouveler toutes mes excuses !) Sans téléphone et avec des pistes mauvaises se pose la question de la communication entre les membres et le siège de la coopérative où il y a l'usine.

Mercredi 14 septembre : Je rencontre les deux agents de l'AMPJ. Aujourd'hui ils travaillent sur un projet du SUCO de formation en alphabétisation. Malheureusement seuls 3 villages sur les 11 qui ont des membres à la COPROKAZAN sont concernés pour le moment par ce programme. Pourquoi n'avoir pas ciblé les villages où il y a des membres de la coopérative ?

Jeudi 15 septembre: je m'entretiens avec les membres de Zantiébougou. J'éprouve un peu de difficultés à susciter la participation des femmes et d'éviter les réponses toutes faites. Comme à Siby je pose beaucoup de questions pour bien comprendre les choses mais je dois faire attention à ne pas abuser de la patience de ma ou de mon traducteur ainsi que des femmes, très occupées en cette saison. Je dois bien organiser mon travail et les informations recueillies pour ne pas répéter les mêmes questions.

Samedi 17 septembre : grosse journée de travail dans les villages de Kimi et Sidio. Le visage de la pauvreté me heurte plus particulièrement en voyant ces jeunes femmes édentées travailler dur, ces enfants qui marchent pieds nus dans les ordures, les repas réduits au strict minimum... et pourtant les femmes de ces villages ont bénéficié comme 13 autres du temps de l'UGFZ d'un important programme de développement pendant 3 ans visant à améliorer leurs conditions de vie par la valorisation de la ressource karité. Après enquête je me rends compte que si amélioration des revenus il y a, cela ne signifie pas automatiquement que ça se fera au bénéfice des enfants ou même des femmes (meilleure hygiène de vie, habillement alimentation). Ce jour là, on a échangé avec la comptable sur le fait qu'une coopérative peut contribuer au développement des communautés, par exemple en jouant un rôle de sensibilisation dans différents domaines ou en diversifiant les services rendus aux membres.

Jeudi 22 septembre : à l'occasion du 45^{ème} anniversaire de l'indépendance du Mali, les femmes de chacun des 42 villages de la commune présentent leurs dansent au son des djembés et des griots. Magnifique.

Vendredi 23 septembre : entretien avec un agent du SUCO qui semble avoir trouvé la solution pour que les programmes de développement marchent : tenir compte des réalités

socioculturelles et plus particulièrement des associations et des pouvoirs traditionnels. Cependant, bien qu'en soit je trouvais l'idée intéressante, j'étais un peu sceptique car aujourd'hui, seules les structures reconnues juridiquement, à savoir les GIE, les coopératives, les associations, les groupes socioprofessionnelles, répondant à des critères précis (comme la possession d'un compte en banque) peuvent bénéficier d'appui sectoriel de la part d'organismes d'appui nationaux ou étrangers. Et puis indirectement, j'ai remarqué que les pouvoirs traditionnels étaient consultés plus ou moins implicitement.

Lundi 26 – mercredi 28 septembre : Je termine mon travail terrain avec le meunier gardien (Yacouba Kone) de la coopérative. La présidente et la comptable de la coopérative sont en formation pour une semaine au Burkina-Faso dans le cadre du projet Prokarité. Cette formation regroupe différents PFK du Mali, du Burkina-Faso et du Sénégal. C'est vraiment une bonne chose, les femmes vont pouvoir en savoir un peu plus sur ce projet qui les concerne directement. Avec Yacouba, et les productrices de beurre de karité présentes, je m'entretiens surtout sur les buts de la coopérative, les droits et les devoirs des membres, etc. afin de voir leur compréhension de la coopérative à laquelle elles appartiennent. Les rencontres permettent aussi d'aborder les préoccupations des femmes présentes. La communication entre les membres et leur coopérative semble vraiment à renforcer. Seuls les membres impliqués dans les différents comités semblent impliqués dans la vie de leur coopérative.

Vendredi 30 septembre : Appel de Bamako du gestionnaire pour une commande de 100 pots de beurre de karité. Le gestionnaire, en plus de gérer la coopérative permet d'assurer un suivi client et de chercher des clients potentiels.

Lundi 3 octobre : mes impressions se confirment en m'entretenant avec le gestionnaire. Il a vraiment à cœur d'accroître les ventes et de former les femmes à des outils de gestion de base. Ses outils empêchent la fraude : personne d'autre que la caissière ne touche à l'argent physique et la comptabilité est faite par deux autres personnes (la comptable et le gestionnaire). Le gestionnaire ne fait pas partie de la coopérative. Il rend des comptes au CA. Au CA d'en informer les membres (la communication est à revoir car les membres disent ne pas être au courant de ces choses là).

Mardi 4 octobre : retour à Bamako. A la gare routière, un homme se plaint auprès de moi de la main mise des vieux sur les processus de décision au village : on les écoute à la place des jeunes. Il se plaint également de la corruption. Je le souligne ici car c'est un fait que j'ai souvent remarqué.

Mercredi 12 octobre : après quelques jours à Ségou où j'ai pu saluer mes camarades du Canada, début de la rédaction au siège du CECI-Mali. Contact est pris avec un Malien, président d'une association de jeunes qui travaille avec des associations de ressortissants maliens et maliennes de la région parisienne susceptibles d'être intéressés par le beurre de karité. A suivre...

Dimanche 16 octobre : je retrouve le coordinateur de l'ACOD en poste à Siby pour lui faire part de mes observations suite à mon travail avec la COPROKAZAN. A Siby, les difficultés de commercialisation perdurent.

Vendredi 19 & mercredi 23 octobre : réunion avec Chantal au CECI. Je profite de son expérience et elle profite de mes nombreux questionnements. Le but étant dans un premier temps d'échanger nos observations et nos idées quant à la transformation des groupements de Siby en une coopérative à l'image de ce qui s'est fait à Zantiébougou. Ensuite, nous avons réfléchi à des suggestions pour éviter de compliquer les choses lors de la mise en oeuvre de la coopérative afin que cette dernière se révèle vraiment utile aux femmes et se l'approprient. Quelques idées sont ressorties que nous avons pu partager avec le représentant de Socodevi au Mali qui compte justement appuyer la future coopérative de Siby.

Vendredi 28 octobre : rencontre avec Mme exportateurs du MPFEF. J'apprends médusé que le devenir des PFK notamment en ce qui concerne les problèmes de commercialisation n'est pas abordé au sein des réunions du comité de suivi du Prokarité auxquelles elle assiste. Aucune productrice n'est présente. Comment mettre alors en place une vision d'ensemble et une stratégie globale pour surmonter l'incertitude concernant le devenir des PFK?

Mardi 8 novembre : rencontre avec M. Amadou Sylla d'AFE. Les industriels importateurs (Aarhus United, Loders Croklaan) ne croient tout simplement pas à la filière beurre de karité pour leurs affaires. Pour eux, le Mali est incapable de rassembler les volumes de beurre nécessaires ayant une qualité homogène. Les industriels préféreraient que le Mali travaille à améliorer la filière des amandes de qualité. De plus, ces entreprises ont déjà leurs installations de transformation en Europe, au Ghana ou au Togo. Elles ne risquent pas pour le moment de changer de stratégie en achetant du beurre plutôt que des amandes. J'ai ressenti beaucoup de colère en entendant ces propos : quand allons nous dire franchement les choses aux femmes et identifier avec elles de réels débouchés porteurs pour leur beurre?

Mercredi 9 novembre : atelier d'élaboration des stratégies d'exportation du karité organisé par le Ministère de l'Industrie et du Commerce en collaboration avec le Centre du Commerce International. Ce fut la première fois que participaient des productrices, des structures d'appui, l'État et des exportateurs. Encourageant.

Samedi 12 novembre : rencontre avec le Président de l'AMEPROC. Les importateurs (membres Croklaan, Aarhus United) se plaignent de la mauvaise qualité des amandes, en revanche, leurs prix sont fixes pour toute l'Afrique de l'Ouest et très bas (95F/kg à Lomé ce qui revient à 40F/kg à Siby). A ce prix là, comment comptent-ils obtenir auprès des femmes de meilleures amandes? En bradant autant les amandes (parfois la vente se fait à perte), comment le Mali peut-il s'enrichir?

Jedi 17 novembre : rencontre avec Djibril Dramé du Laboratoire de Technologie alimentaire. Il pense que la qualité est nécessaire pour accroître les volumes de vente et les prix. Pour cela, il est important de bien harmoniser les procédures de fabrication de beurre et d'amande de qualité améliorée. Le contact avec les importateurs est primordial car ces derniers seraient prêts à négocier directement avec les organisations de productrices si la qualité certifiée et la quantité sont là. Dans le cadre du Prokarité, le LTA coordonne les actions et analyse des échantillons d'amandes et de beurre. Leur principal souci étant d'avoir les fonds à temps afin d'acheter les réactifs nécessaires pour les analyses.

Vendredi 18 novembre : la rencontre avec mon maître de stage me permet de réorienter mon travail et de prendre conscience d'erreurs à éviter. Je suis avant tout là pour comprendre comment les appuis du CECI ont permis d'atteindre certains résultats pertinents sans pour autant juger de la façon de faire de tel ou tel organisme. Je réalise qu'avoir une démarche constructive demande énormément d'attention. Je dois veiller également à ne pas généraliser à partir d'un exemple particulier.

Vendredi 25 novembre : rencontre avec Élisée Sidibé, directeur de l'ONG « Association Conseil pour le Développement » (ACOD). Il a rappelé au cours de l'entretien une nécessité à garder en tête concernant l'avenir des groupements de Siby : on peut bien faire des choses en marketing & commercialisation pour encourager les femmes. Mais cela sera vain tant qu'elles ne seront pas autonomes dans le fonctionnement et la gestion de leurs activités. Je fais immédiatement le lien avec les propos de la volontaire qui travaillait avec la COPROKAZAN. Mieux vaut commencer tout petit. L'essentiel étant d'avoir une organisation qui fonctionne, que les femmes comprennent et s'approprient. C'est à partir de là que l'organisation pourra grandir et élargir ses activités.

Mercredi 30 novembre : rencontre avec Oumar Coulibaly de l'AMPJ. Cette ONG a les mêmes aspirations que l'ACOD : favoriser une dynamique entrepreneuriale avec la coopérative. Les appuis du CECI sont là : un marché local au beurre de karité amélioré insoupçonné de la part de l'AMPJ a été trouvé. Dehors, le gestionnaire partage ses informations avec la Présidente de la COPROKAZAN qui revient d'un forum social qui s'est tenu à Dakar. Le meunier est aussi présent à Bamako pour aider le gestionnaire à ramener les pots de 1 litre. Le gestionnaire est devenu un vrai homme d'affaire : entre rendez-vous, consultations, visite aux fournisseurs et interviews à la télévision malienne, il m'accorde un petit instant pour me montrer les bénéfices mensuels dégagés par la coopérative. Tout cela est le résultat du travail de la volontaire du CECI. De voir tout ce monde là évoluer et s'entraider de façon autonome pour améliorer le fonctionnement de la coopérative est un réel gage de réussite.

Lundi 5 décembre : rencontre avec Eliot Masters, coordinateur régional du Prokarité. Le Prokarité souhaite donner beaucoup de possibilités aux organisations de productrices des

PFK, allant à terme jusqu'à signer des contrats avec des clients lors de foires internationales... Mais concrètement, comment fait-on aujourd'hui dans les PFK comme Siby où les femmes ne maîtrisent pas pour la plupart l'écriture sont et les quatre opérations de calcul de base? On réfléchit beaucoup au niveau macro sur des possibilités offertes aux organisations de productrices par le marché... Mais concrètement, beaucoup de choses doivent être précisées : qui coordonne réellement le projet? Ne faudrait-il pas intégrer les productrices au comité de suivi du Prokarité? Et concrètement, que reste-il au niveau des PFK de l'action du Prokarité?

Mercredi 7 – vendredi 9 décembre : atelier régional du Prokarité. A quelques jours de mon départ, des questions de fonds sont abordées (commercialisation, qualité)... C'est motivant et j'ai et je prends un réel plaisir à participer (mais la fin du stage est imminente).

Vendredi 16 décembre : dernier jour au CECI-Mali. Une petite fête est organisée et cela me touche beaucoup. Je pressens que le Mali va beaucoup me manquer...

Vendredi 6 janvier 2006 : envoi du rapport au CECI-Mali. Depuis mon retour, j'ai été rendre visite au gérant d'une épicerie africaine de ma ville (Evreux). Dans ce magasin, le beurre de karité coûte 2 euros les 100g. Ce qui revient à 13 119 FCFA le kg. Le beurre dégage également une odeur plus forte que les échantillons de Siby et de la COPROKAZAN que je lui ai apporté. Il me conseille de m'adresser aux grossistes à Paris mais sans y croire car le beurre provient de Côte d'Ivoire et le réseau est tenu par des Ivoiriens. Heureusement, j'ai quelques autres contacts et j'espère pour cette nouvelle année 2006 trouver des clients pour la COPROKAZAN et les groupements de Siby. A présent, je me suis mis à la recherche d'un emploi mais dorénavant, je garde un lien très fort avec le Mali et le Canada.

Jeudi 12 janvier : Au magasin « Biocoop » d'Evreux (France), la boîte de beurre de karité de 100ml certifiée « Ecocert » est vendue à 12,75 euros sous la marque « Melvita¹⁴⁶ ». Il est en outre précisé que ce beurre n'a pas été testé sur les animaux (un argument marketing supplémentaire). Le label Ecocert¹⁴⁷ est en Europe un atout mais comment se faire labelliser?

¹⁴⁶ Cette entreprise achète son beurre en Afrique de l'Ouest. Il serait intéressant de les contacter pour voir les possibilités de leur vendre du beurre et à quelles conditions. MELVITA – La fontaine du Cade – 07150 LAGORGE – FRANCE.

¹⁴⁷ <http://www.ecocert.fr/dyn/?MIval=PageAccueil&lg=fr>, page consultée le 15 janvier 2006.

ACRONYMES

ACOD	Association Conseil pour le Développement
ACOGEDI	Agence de Commerce Générale pour la représentation et la Distribution de produits tropicaux.
ADF	African Development Fund
ADM	Association pour le Développement dans le Mandé
AFE	Action For Enterprise (ONG américaine)
AG	Assemblée Générale
AMADER	Agence Malienne pour le Développement de l'Électricité Rurale
AMEPROC	Association Malienne des Exportations de Produits Agricoles et de Cueillette
AMPJ	Association Malienne pour la Promotion de la Jeunesse
AMPJF	Association Malienne pour la Promotion de la Jeune Femme
APEJ	Agence Pour l'Emploi des Jeunes
APROFA	Agence pour la Promotion des Filières Agricoles
CA	Conseil d'Administration
CBE	Cocoa Butter Equivalent
CBI	Cocoa Butter Improver
CCI	Carrefour Canadien International
CECI	Centre Canadien d'Étude et de Coopération International
CEDEAO	Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest
CFC	Common Fund for Commodities (Institution financière intergouvernementale autonome des Nations Unies basée aux Pays-bas. http://www.common-fund.org)
CLUSA	Ligue des Coopératives des EUA
COPROKAZAN	Coopérative des Productrices de Karité de Zantiébougou
CVSA	Comité Villageois de Surveillance et d'Appui (à Siby)
DGRC	Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNCC	Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence
DNPF	Direction Nationale pour la Promotion de la Famille
FAO	United Nations Food and Agriculture Organization

FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine (1 CAD = 450 FCFA)
FCIL	Fonds Canadien des Initiatives Locales
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial.
ICRAF	International Centre Research in Agroforestry
IC SAHEL	Inter Coopération Sahel (ONG suisse)
IER	Institut d'Économie Rural (Mali)
IGGOOF	Inter-Governmental Group on Oilseeds, Oils and Fats (FAO)
INRAN	Institut National de Recherche Agronomique du Niger (Niger)
IRSAT	Institut de Recherche en Science Appliquées et Technologiques (Burkina Faso)
ITA	Institut de Technologie Alimentaire (Sénégal)
LTA	Laboratoire de Technologie Alimentaire
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MPFEF	Ministère pour la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille
OHVN	Office de la Haute Vallée du Niger
PASAOP	Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes
PFK	Points Filière Karité
PFM	Plate-Formes Multifonctionnelles (http://www.ptfm.net/)
PQDI	Programme Québécois de Développement International
PV	Procès Verbal
RI	Règlement Intérieur
RNA	Régénération Naturelle Assistée.
SNV	Service Néerlandais pour le Développement
SOACAP	Société Africaine de Chaussures et d'Articles en Plastique
SOCODEVI	Société de Coopération pour le Développement International (ONG canadienne)
SODEMA	Société d'Exportation du Mali
SUCO	Solidarité Union Coopération (ONG canadienne)
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UGFZ	Union des Groupements Féminins de Zantiébougou
ULPK	Union locale des Productrices de Karité (Dioïla - Mali)
USAID	United States Agency for International Development
WATH	West Africa Trade Hub

**BIBLIOGRAPHIE (AUTRES QUE LES DOCUMENTS DE PROJETS
INTERNES AU CECI ET À L'ACOD)**

BESSETTE, Guy, 2004, Communication et participation communautaire, Presses de l'Université Laval, CRDI, 138p.

CHALFIN, Brenda, 2004, Shea butter republic : state, global markets, and the making of an indigenous commodity. Routledge, New York, 295p.

DE BEIJ, Ilsa, 1986, Femmes et karité, l'importance du karité pour les femmes dans un village Gourounsi en Burkina Faso. Centre de Recherche et de Documentation *Femmes et Développement*, université d'État de Leyde, 152p.

HOCHET, Anne Marie, 1985, Afrique de l'Ouest: les paysans ces « ignorants » efficaces, L'Harmattan, Paris.

Lovett P., Miller E., Mensah P., Adams V., Kannenberg C., Shea butter export guide, West Africa Trade Hub & USAID, September 2005. Document disponible sur Internet : www.watradehub.com

Ministère de la Décentralisation et des Réformes Institutionnelles, Helvetas (Coopération Suisse), Non daté, La décentralisation au Mali en 50 questions – réponses, Programme d'Appui à la décentralisation (PAD), Bamako.

MPFEF, 2005, Rapport de l'atelier de réflexion sur les actions communes à mener en matière d'amélioration de la qualité des amandes et du beurre de karité, projet Karité/MPFEF, CECI, PROKARITE, Bamako.

UNIFEM, 1997, Le karité, l'or blanc des Africaines, Fonds des Nations Unies pour la Femme, Dakar, Octobre.